

RAPPORT FINANCIER
2000



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE





Conseil d'Administration

Serge Kampf, *Président*

Ernest-Antoine Seillière, *Vice-Président*

Christian Blanc

Paul Hermelin

Pierre Hessler

Michel Jalabert

Ruud van Ommeren

Terry Ozan

Bruno Roger

Geoff Unwin

Guy de Wouters

Censeurs

Chris van Breugel

Phil Laskawy

SOMMAIRE

Principales données financières	1
Le groupe Cap Gemini Ernst & Young et ses activités	2
Cap Gemini Ernst & Young et la Bourse	12
Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2001	15
Comptes consolidés du groupe Cap Gemini Ernst & Young	24
Comptes sociaux simplifiés de la société Cap Gemini	56
Texte du projet de Résolutions présentées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte	66
Informations spécifiques au document de référence	76

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

en millions d'euros (€)

	Comptes consolidés (1)		Comptes pro forma (1)	
	1999	2000	1999	2000
PRODUITS D'EXPLOITATION	4 310	6 931	7 674	8 471
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	469	703	786	893
MARGE D'EXPLOITATION	10,9 %	10,1 %	10,2 %	10,5 %
RÉSULTAT NET (part du Groupe)	266	431	436	547
dont dividende distribué (net)	78	(2) 149	na	na
RENTABILITÉ NETTE	6,2 %	6,2 %	5,7 %	6,5 %
RÉSULTAT PAR ACTION				
- Nombre moyen d'actions retraité	77 261 741	107 920 778	119 998 848	125 727 906
- Résultat net dilué (part du Groupe) (en euros)	3,44	3,99	3,63	4,35

en millions de francs (FF)

	Comptes consolidés (1)		Comptes pro forma (1)	
	1999	2000	1999	2000
PRODUITS D'EXPLOITATION	28 272	45 464	50 338	55 566
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 076	4 611	5 156	5 858
MARGE D'EXPLOITATION	10,9 %	10,1 %	10,2 %	10,5 %
RÉSULTAT NET (part du Groupe)	1 745	2 827	2 860	3 588
dont dividende distribué (net)	511	(2) 977	na	na
RENTABILITÉ NETTE	6,2 %	6,2 %	5,7 %	6,5 %
RÉSULTAT PAR ACTION				
- Nombre moyen d'actions retraité	77 261 741	107 920 778	119 998 848	125 727 906
- Résultat net dilué (part du Groupe) (en francs)	22,6	26,2	23,8	28,5

NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS

au 31 décembre	39 626	59 549
----------------	--------	--------

na : non applicable.

(1) Les comptes consolidés incluent les activités de conseil d'Ernst & Young à compter du 23 mai 2000, date de l'approbation de cette acquisition par l'Assemblée Générale des Actionnaires, tandis que les comptes pro forma intègrent ces activités à compter du premier jour de l'exercice social.

(2) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 16 mai 2001.

LE GROUPE CAP GEMINI ERNST & YOUNG ET SES ACTIVITÉS

I - HISTORIQUE

L'acquisition en mai 2000 d'Ernst & Young Consulting permet au groupe Cap Gemini, depuis lors dénommé Cap Gemini Ernst & Young, de poursuivre sa stratégie d'acteur global disposant d'une présence locale forte et délivrant des solutions combinant des compétences en conseil en stratégie et management aussi bien qu'en technologies de l'information.

Créée en 1967 à Grenoble, SOGETI, devenue plus tard Cap Gemini Sogeti puis Cap Gemini en 1996, s'est imposée comme la première société de services et de conseil européenne en combinant acquisitions (Sesa, Hoskyns, Volmac, Programmator pour n'en citer que quelques-unes) et croissance organique.

A la fin des années 80, Cap Gemini décida d'accélérer son développement dans le conseil en management en procédant à une série d'acquisitions ayant abouti à la création de Gemini Consulting : United Research et Mac Group aux Etats-Unis, Titze & Partner en Allemagne, Bossard en France,...

La stratégie visant à combiner conseil en management et services informatiques, mise en œuvre de façon plus systématique à partir de 1994 dans le groupe Cap Gemini grâce au programme dit "Convergence", s'est avérée dans les dernières années particulièrement adaptée à l'essor des nouvelles technologies et de l'"e-Business".

Bien que le groupe Cap Gemini ait été historiquement la société de services et de conseil européenne disposant de la plus importante implantation aux Etats-Unis, il convenait de donner aux opérations américaines une dimension en ligne avec l'importance du marché américain dans ces secteurs. En effet, si Ernst & Young Consulting opérait dans plus de 30 pays, les deux tiers de ses activités étaient concentrées en Amérique du Nord, ce qui a permis au Groupe d'y tripler la taille de ses opérations. Par ailleurs, les activités acquises en Allemagne et en Asie-Pacifique sont venues renforcer des régions dans lesquelles le groupe Cap Gemini était moins fortement implanté. L'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young en mai 2000 a ainsi permis de donner au Groupe une taille critique dans la plupart des marchés clés.

Ernst & Young Consulting était la branche conseil du réseau mondial Ernst & Young issu en 1989 de la fusion d'Ernst & Whinney et d'Arthur Young. Développée à partir des années 70 en complément des services historiques d'audit et de conseil fiscal, l'activité de conseil en management et en technologies de l'information a connu un essor rapide dans les années 80 et 90.

Une fois l'acquisition d'Ernst & Young Consulting réalisée, le Groupe a procédé à la fusion de Cap Gemini, de Gemini Consulting et d'Ernst & Young Consulting, pour donner naissance à un nouveau Groupe "Cap Gemini Ernst & Young" disposant d'une organisation visant à tirer le meilleur parti des qualités et forces respectives de ses composantes.

II - L'ACTIVITÉ

a) Le marché et ses tendances

Au sein du secteur global de l'industrie informatique, Cap Gemini Ernst & Young est actif sur les segments du conseil en stratégie et management et des services informatiques. Ces marchés présentent les principales caractéristiques suivantes :

- Leur croissance est soutenue, nourrie par des évolutions technologiques constantes ;
- La demande de services est en constante évolution : le commerce électronique a connu de 1997 à mi-2000 une première période caractérisée par la mise en place de sites et la création des premiers systèmes de transactions. En parallèle, les dépenses d'infrastructure autour des technologies Internet étaient élevées. Depuis, la maturité du marché a progressé et les sociétés établies lancent des projets d'envergure autour notamment de la relation clientèle, de la gestion de l'approvisionnement, de la mise en place d'une logistique intégrée ou de la constitution de places de marché. Ces projets nécessitent, outre la maîtrise des technologies nouvelles, une solide expérience en conseil en management, en transformation et gestion des systèmes d'information ainsi qu'une bonne connaissance des métiers du client ;
- La demande évolue en faveur de solutions combinant aux meilleurs outils technologiques le savoir-faire tiré de l'expérience du prestataire et sa connaissance des spécificités de l'industrie dans laquelle évolue le client ;
- Les besoins de recrutements y sont élevés dans un marché du travail marqué par la pénurie de talents ;
- Les acteurs sur ce marché semblent engagés dans une nouvelle vague de restructurations et de consolidation.

b) Les métiers du Groupe

La gamme des métiers de Cap Gemini Ernst & Young va du conseil en management à la mise en place et à la gestion des systèmes d'information des entreprises.

Le Groupe offre à ses clients de les soutenir dans leur stratégie de façon à :

- les aider à orienter et à gérer leur activité,
- mobiliser les énergies pour faire évoluer les structures,
- les conseiller sur le choix des systèmes informatiques dont ils ont besoin, les aider à les mettre en place, voire gérer ceux-ci pour leur compte,
- tout en s'efforçant d'obtenir rapidement des résultats tangibles,
- et leur permettre de tirer le meilleur parti de "l'économie connectée".

Dans un nouvel environnement en permanente évolution, le groupe Cap Gemini Ernst & Young s'engage aux côtés de ses clients à travers une offre de services complète et des méthodologies spécifiques (voir p. 6 et suivantes). L'objectif premier est de délivrer des résultats concrets rapidement mesurables et d'accroître la compétitivité de ses clients.

Le conseil en management

Les consultants du groupe Cap Gemini Ernst & Young contribuent à l'amélioration des performances de leurs clients grâce à leur expertise professionnelle, à leurs connaissances et à leur expérience dans les domaines de la conception et de la mise en place de solutions efficaces à la pointe des technologies. Ils aident les entreprises à procéder aux adaptations rendues nécessaires par la vitesse d'évolution de leur marché, en faisant appel à l'ensemble de leurs ressources afin de formuler la stratégie, adapter les structures, faire évoluer les compétences et les produits.

La transformation des systèmes

Le Groupe offre une gamme complète de prestations, pour lesquelles il sélectionne les architectures fondées sur les techniques de pointe et les meilleures méthodes, regroupées et formalisées dans la méthodologie Perform KLM (Knowledge Learning Method).

Les projets auxquels le Groupe participe peuvent être de trois types :

- développement de logiciels spécifiques réalisés sur mesure pour un client donné,
- projets d'intégration de systèmes dans lesquels la définition, l'architecture, le développement et la mise en place de systèmes d'information résultent de la coopération de plusieurs acteurs du marché (fabricants de matériel, éditeurs de logiciels...),
- adaptation des processus et des comportements au nouvel environnement.

La gestion des systèmes

La gestion des systèmes d'information par un tiers (infogérance) répond au souci des clients de se concentrer sur leur métier et de mieux contrôler les dépenses destinées au fonctionnement et à la maintenance d'applications existantes. Le Groupe a développé une gamme de services correspondant à cette préoccupation qui lui permet de prendre en charge la gestion de tout et/ou partie des ressources informatiques du client.

III - L'ORGANISATION DU GROUPE

A l'occasion de la fusion avec Ernst & Young Consulting, la structure transnationale du Groupe a profondément évolué pour mieux s'adapter aux besoins de ses clients et leur assurer de pouvoir disposer :

- d'une forte spécialisation sectorielle qui leur garantit une connaissance approfondie de leurs métiers et des offres à forte valeur ajoutée,
- d'une proximité géographique avec leurs centres de décision locaux, grâce à de très nombreuses filiales dans le monde entier,
- d'une gamme de services englobant les activités de conseil, de services informatiques et de management des infrastructures,
- d'une palette de compétences unique en son genre, rassemblée autour de 6 professions animées au niveau mondial et permettant aux quelques 60 000 collaborateurs du Groupe d'améliorer en permanence leurs connaissances et leurs expertises professionnelles.

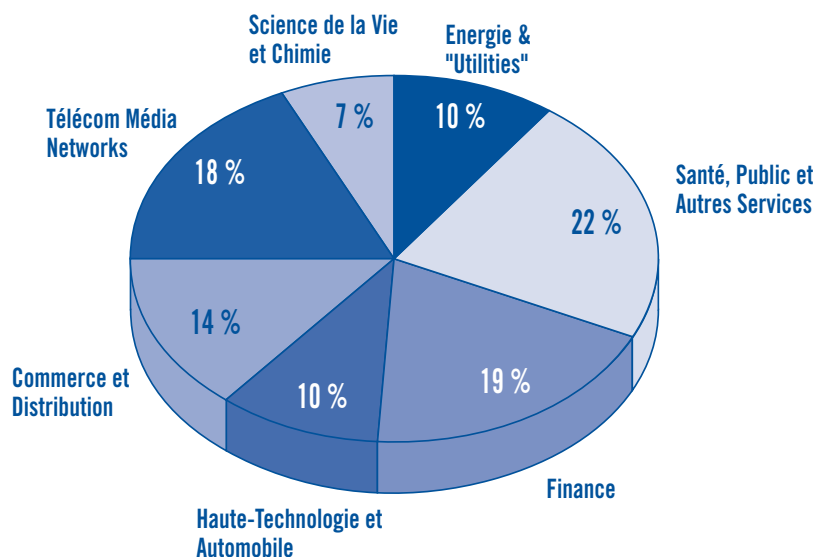
Outre les compétences de ses spécialistes partout dans le monde, Cap Gemini Ernst & Young offre aussi à ses clients un réseau d'alliances technologiques qui leur permet de faire face aux défis d'une économie en pleine mutation.

a) Une couverture géographique mondiale

Le groupe Cap Gemini Ernst & Young est un acteur mondial qui dispose d'une masse critique dans la plupart des marchés clés. Le Groupe a une couverture géographique équilibrée, avec 35 % du chiffre d'affaires réalisé sur le continent américain et un peu plus de 60 % en Europe. La Région Asie-Pacifique, qui connaît une croissance rapide, va de la Corée à la Nouvelle-Zélande. Les six régions européennes du Groupe comprennent 20 pays. La région américaine englobe le Canada, les Etats-Unis et le Mexique. Au total, Cap Gemini Ernst & Young est présent dans 31 pays. (voir p. 11).

b) Une organisation sectorielle dédiée

La répartition du chiffre d'affaires 2000 pro forma du Groupe par secteur est la suivante (*) :



(*) La même information concernant 1999 n'est pas disponible compte tenu des définitions sectorielles différentes qui existaient chez Cap Gemini et chez Ernst & Young Consulting.

Cap Gemini Ernst & Young dispose de 6 entités sectorielles mondiales. Elles offrent aux clients de ces secteurs des réponses adaptées à leurs besoins spécifiques, et elles gèrent une centaine des plus grands clients du Groupe d'une manière globalisée.

Télécom Média Networks (TMN)

Dans ce secteur le plus intégré sur le plan mondial, Cap Gemini Ernst & Young occupe désormais la deuxième place, poursuit sa rapide expansion et offre un ensemble de solutions intégrées à ses clients. En l'an 2000, 40 % des 50 premières sociétés de télécommunications mondiales (source : Computer Weekly International/UIT) ont fait appel à la TMN. TMN a aussi permis à des nouveaux entrants dans ce marché de définir, créer et gérer leur nouvelle activité.

TMN emploie quelque 7 000 professionnels dans le monde et s'appuie sur des partenaires. En particulier, Cisco System, actionnaire de TMN à hauteur de 4,9 %, qui est devenu leader à renommée mondiale dans le domaine des systèmes réseaux basés sur la norme IP.

TMN continue à développer des solutions dans le secteur des télécommunications, dans les domaines de la gestion de la relation client, de la facturation, du support aux opérations et des services destinés aux fournisseurs de contenu. En outre, le partenariat avec Cisco offre à TMN la possibilité de développer des services de conception et de mise en place d'infrastructures de réseaux.

Commerce et Distribution

Dans ces secteurs des produits de consommation, de la vente au détail et de la distribution (CPRD), les clients recherchent l'expertise nécessaire pour élaborer des stratégies visant à augmenter leur chiffre d'affaires sur des marchés souvent mûrs et très concurrentiels, tout en préservant ou améliorant la rentabilité.

Le secteur CPRD de Cap Gemini Ernst & Young propose les innovations et stratégies indispensables pour relever ce défi, et par exemple :

- la démarche "Consumer Relevancy" ("pertinence pour le client"). Une étude réalisée par Cap Gemini Ernst & Young a montré qu'il existe un risque de fort décalage entre les attentes des consommateurs et les entreprises de ces secteurs. Un modèle stratégique exclusif a été conçu et appliqué à quelques grands acteurs : il permet d'appréhender très directement les besoins des consommateurs et ainsi d'améliorer leur taux de satisfaction.
- la conception et la réalisation de places de marché et de systèmes d'information "B-to-B".

Parmi les projets conduits en 2000, le Groupe est notamment intervenu pour le compte de Kimberley Clark, Danone, Ahold, Carrefour, Deutsche Post, Geodis, Moulinex...

Le secteur CPRD travaille également avec SAP et Coca-Cola pour développer une plate-forme sectorielle du progiciel de gestion intégrée de l'éditeur allemand.

Energie & “Utilities”

Bouleversement des forces et recomposition : telle est aujourd'hui la réalité du secteur Energie et “Utilities”. En effet, les sociétés pétrolières et gazières cherchent à acquérir une taille critique et les services publics se préparent activement à la déréglementation.

Cap Gemini Ernst & Young – fort des ressources d'environ 5000 professionnels – est un partenaire de première importance dans cette période de transition. A son actif, des lignes de services de pointe, spécifiques à cette industrie, des solutions de gestion des transactions et des risques ainsi que des services e-Business évolués. C'est ainsi que le Groupe travaille avec Equiva Services, joint-venture entre Shell, Texaco et Saudi Aramco, afin de la propulser en tête de secteur grâce à une offre diversifiée de services e-business.

Les savoir-faire de Cap Gemini Ernst & Young ont permis de mener à bien des projets tels que la place de marché américaine Enporion. Celle-ci, qui regroupe des sociétés de taille moyenne, permet le négoce en ligne d'achat hors production. En Australie, le Groupe a mené à bien un projet pour Nemmco, l'autorité chargée d'ouvrir le marché de l'énergie, et au Canada, il a noué un partenariat d'externalisation particulièrement important avec Ontario Power Generation (voir note 26 page 51).

Finance

Une sophistication croissante des marchés de capitaux, des intérêts accrus à l'égard des relations clients, l'importance grandissante des applications d'e-Business : autant de facteurs qui rendent attrayant et dynamique le secteur des services financiers.

Pour conforter sa position, le Groupe s'est lancé dans un effort de développement à plusieurs niveaux. Il continue à renforcer ses capacités et ses efforts de commercialisation à travers des gammes traditionnelles de services bancaires, d'assurance et de gestion de titres. Il se focalise plus encore sur la gestion de la relation client et sur une offre de services propre au secteur.

Parmi les contrats significatifs de l'année 2000, on peut citer le projet de portail Internet commun à trois grandes banques françaises : le Crédit Agricole, BNP Paribas et la Société Générale. Associées à Cap Gemini Ernst & Young, elles viennent de lancer “answork”, une place de marché virtuelle qui permettra aux entreprises d'effectuer leurs achats sur le Net.

Haute-Technologie et Automobile

En 2000, les atouts de l'offre combinée de Cap Gemini Ernst & Young dans les secteurs de la haute technologie et de l'automobile ont permis la signature de nombreux contrats d'envergure.

L'offre de services d'e-Business de deuxième génération du Groupe, avec son leadership technologique et sa dimension mondiale, a été tout particulièrement fructueuse dans le secteur automobile où quatre des plus grands concurrents (GM, Ford, Daimler-Chrysler et Renault/Nissan) se sont regroupés pour créer “Covisint”, la première place de marché électronique du monde, connectant leurs nombreux fournisseurs. Ce regroupement permet d'accroître leur réactivité, de préserver l'innovation et la qualité tout en garantissant les tarifs les plus compétitifs possible. Cap Gemini Ernst & Young a été sélectionné pour développer ce projet, en coopération étroite avec Oracle et CommerceOne, deux des partenaires du Groupe.

La combinaison unique des savoir-faire de Cap Gemini Ernst & Young dans ce domaine s'est également manifestée dans d'autres segments de l'industrie. Ainsi, chez Airbus Industrie, le Groupe a développé un extranet, AOLS (Airbus On Line System), permettant aux compagnies aériennes d'accéder, en toute sécurité et en temps réel, à un vaste ensemble de connaissances – plans des aéronefs, spécifications, manuels, bulletins de service, disponibilité des pièces de rechange... – indispensables à la bonne exploitation de leurs avions.

Cet exemple montre comment les prestations du Groupe peuvent se concrétiser en un atout concurrentiel clé pour ses clients, et... pour les clients de ses clients.

Sciences de la Vie et Chimie

Grâce à sa connaissance approfondie de l'industrie et aux partenariats passés de longue date avec des acteurs de premier plan – comme Aventis, Basell ou Baxter – Cap Gemini Ernst & Young apporte une forte valeur ajoutée aux entreprises de ce secteur.

La gamme de ses offres de services est à la fois large et profonde : elle s'étend, entre autres, de la gestion de la relation client dans le secteur pharmaceutique, à la R&D dans le domaine des Sciences de la Vie, en passant par le e-Business dans le secteur de la chimie, comme avec la place de marché Elemica, ou par la gestion de la chaîne logistique des processus continus.

c) Les offres de la gamme de services

Stratégie et transformation

Les grandes entreprises mondiales – en perpétuelle évolution – ont à faire face, depuis peu, aux défis du e-Business, aux déplacements rapides de leurs marchés, à l'arrivée de nouveaux intermédiaires... Elles doivent être à même d'agir/de réagir avec agilité, opportunisme et ampleur, dans des délais non envisageables jusqu'alors.

Pour les y aider, Cap Gemini Ernst & Young a conçu six nouvelles offres de services dédiées à la stratégie et à la transformation, aboutissant au déploiement de solutions concrètes :

- 2nd generation e-Business aide au choix des bonnes opportunités à saisir, offertes par la Netéconomie (e-Commerce, m-Commerce, en particulier);
- Growth Works détecte et fait jouer les leviers de croissance dont dispose l'entreprise pour grandir plus vite et mieux que ses concurrents;
- Adaptive Organisation permet de tirer parti des nouveaux espaces de collaboration intra ou extra-entreprise (e-Procurement, Knowledge Management, places de marché électroniques, e-commerce...);
- Merger-in-a-Box prépare et permet la mise en œuvre d'une fusion en moins de six mois;
- Collaborative Innovation permet à l'entreprise d'organiser, fournir les outils nécessaires et optimiser le processus d'innovation grâce aux techniques de Collaborative Design;
- Accelerated S&T offre procédures, méthodologies et espaces spécifiques pour accélérer les prises de décision collégiales des équipes de direction et pour établir en quelques semaines les prototypes des solutions retenues.

Les marchés B2B

L'une des évolutions les plus marquantes de l'année 2000 a sans doute été l'essor des places de marché numériques à grande échelle. Ce phénomène a des implications sur les méthodes de travail de nombreuses grandes entreprises – pour ne pas dire la majorité – car il présente un potentiel considérable en termes d'économies de coûts dans la chaîne logistique, de relations plus performantes avec les clients et de connectivité accrue parmi les effectifs de la Société.

Cap Gemini Ernst & Young a pris une position de choix dans ce domaine, en réalisant plus de 40 projets prestigieux de places de marché d'envergure mondiale. Un certain nombre de facteurs expliquent ce succès : une gamme d'expertise exceptionnellement vaste, étayée par une politique d'alliances avec les plus grands acteurs (Oracle, CommerceOne, Hewlett-Packard, Vodafone...), ses méthodologies originales et éprouvées (telles que l'ASE, Accelerated Solution Environment, qui permet aux clients d'accélérer leur cycle de décision dans le cadre d'opérations complexes) et ses solutions dédiées.

S'agissant des projets réalisés en 2000, on peut citer Coface (intégration de la solution @rating de notation d'entreprises sur le Web) ou Elemica (place de marché leader du secteur de la chimie)...

L'internet mobile

Les équipements portables mobiles attirent plus d'individus en ligne que le PC ne l'a jamais fait. Dans ce secteur technologique, les développeurs et les fabricants européens sont en avance sur leurs rivaux américains; or, Cap Gemini Ernst & Young occupe une position de tout premier plan et participe aux initiatives les plus innovantes dans ce secteur, en raison de ses relations privilégiées avec des clients et partenaires les plus en pointe dans ce domaine.

L'agence interactive Darestep

Conçue à l'origine pour offrir des services basés sur le Web au marché B2C, DareStep a maintenant étendu sa portée pour couvrir une gamme beaucoup plus vaste d'applications et d'activités. L'offre est basée dans un premier temps sur l'expérience initiale de l'utilisateur, puis sur le travail avec les équipes de ligne de services pour s'assurer que dans son ensemble, le cycle de vie du produit dépasse les attentes du client. DareStep est une unité distincte au sein du groupe, qui collabore étroitement, quotidiennement, avec les équipes CRM et B2B, tout en fournissant les informations indispensables aux équipes de lignes de service, sectorielles et régionales, dès lors qu'une approche créative de l'expérience de l'utilisateur est requise.

Gestion de la relation client

L'objectif principal de l'activité CRM (Customer Relationship Management) de Cap Gemini Ernst & Young est d'aider les entreprises à mettre en œuvre, puis exploiter une véritable gestion de la relation client.

Ses solutions s'appliquent aux domaines du marketing, des ventes et du service client. Le Groupe dispose de compétences particulières en matière d'automatisation du marketing en temps réel, d'automatisation de la force de vente et d'intégration de canaux multiples.

Au nombre de ses atouts concurrentiels, Cap Gemini Ernst & Young dispose de méthodes de diagnostic rapide des besoins, de centres de développement avancés ainsi que d'un outil de comparaison exclusif (Index CRMSM) composé d'un référentiel de plusieurs centaines de sociétés américaines et européennes. Ce dernier lui permet de déterminer la maturité de ses clients en matière de CRM, par comparaison avec les meilleures entreprises de leur secteur. Par ailleurs, le Groupe a su nouer des partenariats de premier plan avec les leaders du domaine : Siebel, Nortel/Clarify, Oracle, Cisco, Vignette, Broadvision, ATG, Exchange... Parmi les contrats significatifs signés en 2000, on peut notamment citer Alcatel et Carlson Wagonlit.

Gestion de la chaîne logistique (Supply Chain)

Toutes les entreprises souhaitant engranger des profits dans le futur immédiat sont engagées dans la même dynamique visant à associer plus étroitement que jamais l'offre et la demande, une approche clé pour optimiser la réactivité, les performances et les niveaux de services, tout en réduisant les coûts d'exploitation. De nombreuses entreprises lancent des programmes de transformation afin de créer une "chaîne logistique adaptative" reposant sur une technologie orientée réseau.

Cap Gemini Ernst & Young est un acteur de renommée mondiale en matière de services de la chaîne logistique. Il offre à ses clients un ensemble de services de pointe englobant la transformation de la Supply Chain, l'externalisation et l'e-Procurement, la logistique et l'e-Fulfillment ainsi que la fabrication adaptative. Les offres sont articulées autour d'un modèle de solution de Supply Chain propriétaire appelée "Networked Value Chain".

Progiciels de gestion intégrée (EEA/ERP)

Le marché des progiciels de gestion intégrés a connu une croissance soutenue au cours de la décennie.

Aujourd'hui, les entreprises s'orientent vers de nouvelles applications "collaboratives", reliant – en réseau et en temps réel – donneurs d'ordre, partenaires, sous-traitants et clients.

Les nouvelles solutions EEA (Extended Enterprise Applications) de Cap Gemini Ernst & Young offrent une réponse à ces évolutions. EEA est à la fois une architecture technique et un concept de processus d'entreprise permettant de travailler en groupe en utilisant l'ERP comme infrastructure de réseau fédérateur.

Les solutions EEA étendent la portée des systèmes ERP existants et futurs des clients.

Elles intègrent des grands ERP génériques avec des progiciels dédiés (SAP avec Siebel pour la gestion de la relation client, Oracle avec i2 pour la gestion de la chaîne logistique, etc.) ou bien utilisent une suite complète d'applications (par ex. mySAP.com, la suite e-Business d'Oracle, PeopleSoft 8, JDE OneWorld XE).

Pierre angulaire de l'offre de solutions EEA de Cap Gemini Ernst & Young, E3 (Extended Enterprise Effectiveness) est un outil de diagnostic expliquant les grandes lignes du passage de l'ERP à l'e-Business.

En outre, l'offre EEA/ERP comprend des services ERP standards comme l'évaluation et la sélection de solutions, le déploiement mondial ou régional, la gestion du changement, les migrations et les mises à jour au travers de 20 centres ERP avancés dans le monde.

Pour l'ensemble de ces prestations, Cap Gemini Ernst & Young est l'un des partenaires privilégiés des grands éditeurs mondiaux que sont SAP, Oracle, PeopleSoft et J.D. Edwards.

Services de support

Cette offre de service a pour vocation d'aider les clients à optimiser leurs processus internes, allant des questions administratives aux problématiques de ressources humaines, en passant par les systèmes d'information. Dans de nombreux cas, la connaissance et les ressources internes pourraient être utilisées efficacement pour résoudre ces problèmes ; or, l'approche de l'offre de service de support a été conçue pour combiner les compétences spécialisées du Groupe aux ressources internes du client en vue d'offrir une réponse adaptée dans les meilleurs délais, le cas échéant en mettant en œuvre les "Best Practice Solutions" élaborées par le Groupe.

Conseil en technologie

La ligne de services de conseil en technologie tire profit des talents humains et de nos nombreuses alliances technologiques clés afin d'offrir un support homogène aux principaux projets et engagements stratégiques dans le monde. Grâce à une excellente connaissance des architectures technologiques mondiales, le Groupe fait bénéficier ses clients d'une vaste gamme d'outils et de techniques bien rodés, qui s'appuient également sur des alliances avec les plus grands acteurs technologiques, au nombre desquels : Cisco, Microsoft, Sun Microsystems, Hewlett-Packard et Oracle.

Développement accéléré et intégration

La ligne de services AD&I de Cap Gemini Ernst & Young a pour but de capitaliser sur les percées technologiques afin de concevoir, de développer et d'intégrer des solutions performantes dans l'économie en réseau.

Les méthodologies développées et appliquées par le Groupe dans le développement de nouvelles applications constituent un atout concurrentiel, tout autant que la grande réactivité que permettent ses centres de développement évolués (Advanced Development Centers), qui permettent notamment de "prototyper" et de tester les solutions avec le client, avant leur mise en œuvre.

Solutions d'infrastructure réseau

L'infrastructure réseau se trouve au cœur de l'économie en réseau. Toute entreprise ambitionnant de jouer un rôle actif dans l'e-Business doit consentir les investissements nécessaires en matière d'infrastructure réseau. La ligne de services NIS ("Network Infrastructure Solutions") illustre clairement la façon dont une alliance stratégique forte (avec Cisco Systems), s'appuie sur l'expertise technologique du Groupe et son implantation mondiale pour offrir au client une remarquable valeur ajoutée et constituer ainsi un atout concurrentiel déterminant pour Cap Gemini Ernst & Young.

Gestion des applications (AM)

Grands systèmes lourds et complexes, coûts de maintenance élevés, compétences de support rarifiées : la gestion des applications accapare le temps et les ressources des entreprises, et les éloigne bien souvent de leur cœur de métier.

Cap Gemini Ernst & Young, crédité d'une part de marché de 19% en Europe (source : IDC), a fait sien ce métier de gestion des applications depuis déjà plusieurs années. Pour cela, il s'est doté d'une structure, de compétences, de ressources et d'outils lui permettant d'effectuer pour le compte de ses clients une gestion permanente des applications qui est à la fois personnalisée, industrialisée et de haute qualité.

Clef de voûte de cette structure : le réseau mondial AMSC (Applications Management Service Centers). Chaque centre AMSC est une entité centralisée au service de plusieurs clients, qui combine l'industrialisation des processus de gestion des applications, la mise en commun des ressources au moyen de contrats de gestion d'applications et l'automatisation des processus et des activités clés.

Ainsi, les clients bénéficient d'un service d'une fiabilité et d'une flexibilité accrues. Ils peuvent aussi s'engager, avec Cap Gemini Ernst & Young, dans un partenariat évolutif leur garantissant, outre la maintenance des applications, le développement de nouvelles applications (e-Business en particulier) dans un continuum parfaitement maîtrisé.

Au nombre des contrats signés en l'an 2000, celui passé avec Mercedes Benz aux Etats-Unis est particulièrement illustratif : Cap Gemini Ernst & Young prend en charge la gestion des applications de la division "Garantie et Service Technique", assure le remplacement de certaines technologies obsolètes et met en œuvre de nouvelles procédures de garantie.

Gestion de l'infrastructure

Cette offre permet au client de confier tout ou partie de ses ressources informatiques en gestion à Cap Gemini Ernst & Young, et de se recentrer ainsi sur son cœur de métier en étant assuré d'une qualité de services optimale et de l'accès aux experts et aux technologies d'un groupe en pointe dans son domaine.

IV - LE GROUPE ET LES HOMMES

Dans les métiers de conseil et de services, le succès repose essentiellement sur la qualité des hommes et leur motivation. Avec la fusion des opérations de Cap Gemini, Gemini Consulting et Ernst & Young Consulting, le Groupe a lancé de nombreuses initiatives visant à attirer et conserver les meilleurs talents.

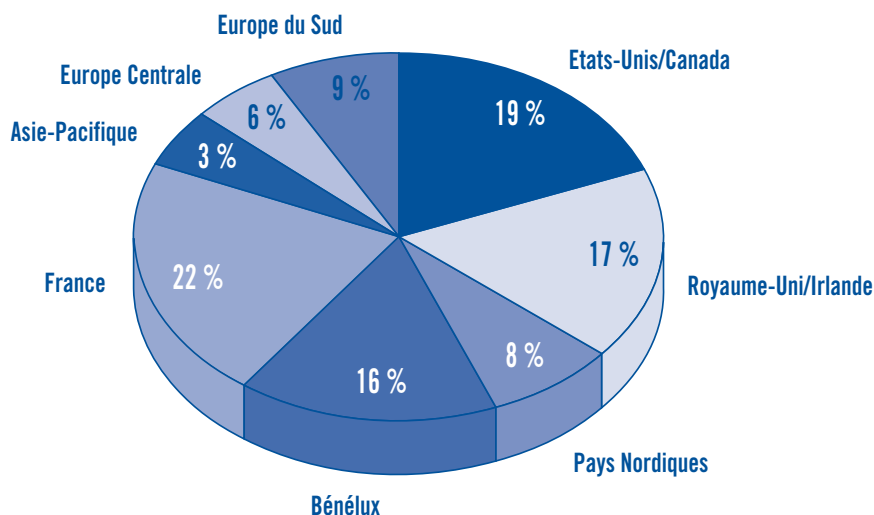
Une dimension essentielle de ces mesures s'articule autour des Professions, communautés de métiers auxquelles appartient tout membre de Cap Gemini Ernst & Young. Ces Professions ont pour vocation le partage et le développement des expertises et méthodologies propres aux différents métiers, ainsi que l'affiliation à une communauté professionnelle locale et internationale favorisant les échanges.

Ces six Professions sont :

- Le conseil en stratégie.
- Le conseil en solutions d'entreprise.
- Le conseil en technologie.
- Les opérations.
- Le développement commercial.
- Les fonctions supports.

La mise en œuvre des Professions offre non seulement un cadre de carrière à l'ensemble des collaborateurs, mais permet également au Groupe de faire intervenir chez ses clients des professionnels dotés de grandes compétences dans leurs métiers quel que soit le pays, le secteur d'activité ou la ligne de services.

La répartition des effectifs (59 549 personnes au 31 décembre 2000) par région est la suivante :



Enfin, l'évolution des effectifs du Groupe est à l'image de son changement de dimension :

Année	Effectif moyen	Effectif fin d'année
1994	19 001	19 823
1995	20 477	22 079
1996	23 934	25 950
1997	28 059	31 094
1998	34 606	38 341
1999	39 210	39 626
2000	50 249	59 549

V - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La priorité est de tirer le meilleur parti de la nouvelle organisation du Groupe issue de l'acquisition des activités de Conseil d'Ernst & Young. Cap Gemini Ernst & Young considère qu'elle dispose désormais de la masse critique suffisante pour opérer efficacement dans les régions, secteurs, lignes de service et nouveaux segments de marché définis ci-dessus.

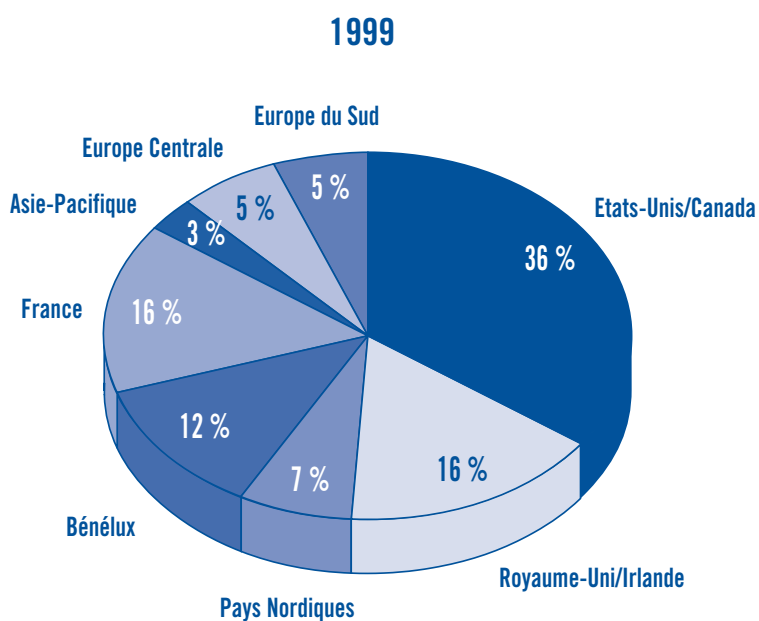
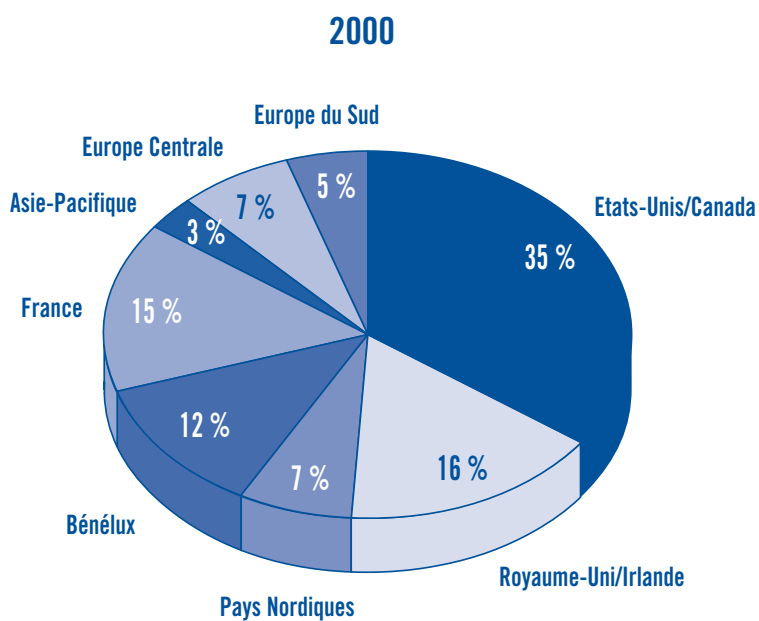
Néanmoins, l'Allemagne ainsi que la zone Asie-Pacifique sont deux grands marchés consommateurs de services informatiques dans lesquels Cap Gemini Ernst & Young souhaite renforcer ses positions. En Allemagne, le Groupe emploie moins de 3000 personnes alors que c'est le plus gros marché d'Europe et, en Asie-Pacifique, environ 2000 personnes. Pour ce faire, le Groupe pourrait être amené à nouer des partenariats, assortis ou non d'un lien financier.

Par ailleurs, le Groupe a entrepris la construction d'un nouveau centre de formation international dans le cadre de l'Université Cap Gemini Ernst & Young. Situé à Gouvieux, dans le nord de la région parisienne, son coût de revient sera de l'ordre de 100 millions d'euros, et l'ouverture du centre est prévue pour mi-2002.

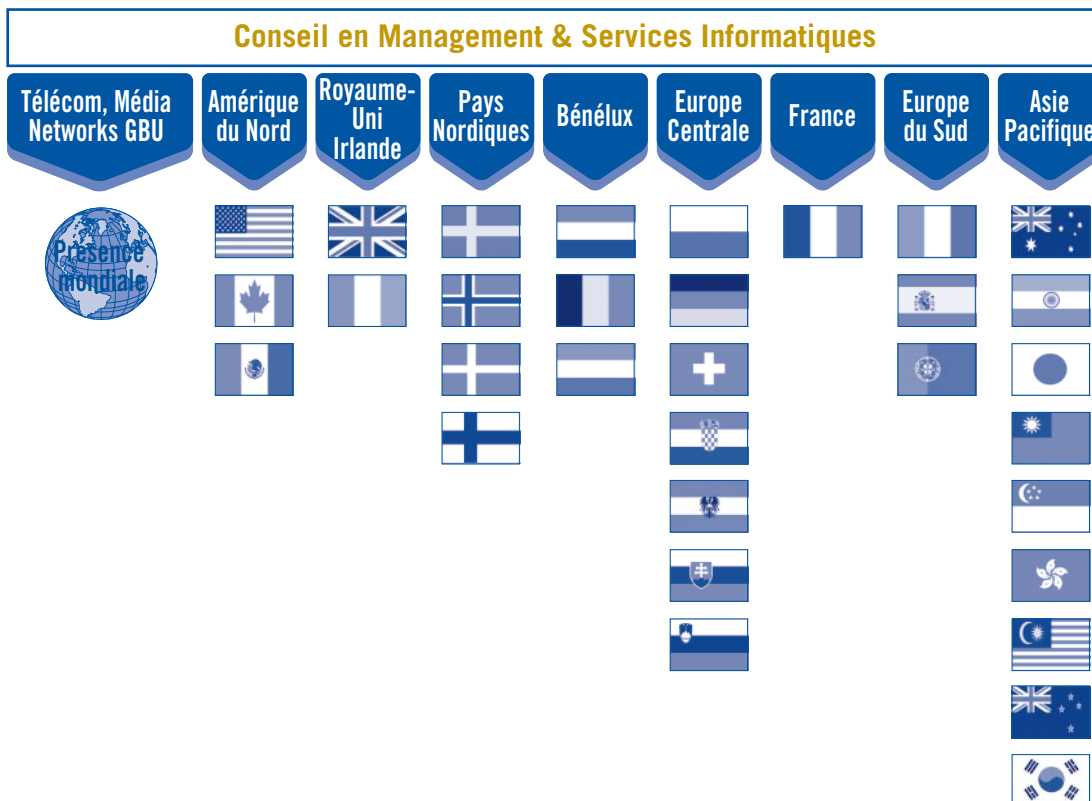
Les principaux investissements des exercices 1998, 1999 et 2000 sont donnés en note 2 a), b), c) et notes 9, 10, 11 aux comptes consolidés.

VI - ACTIVITÉS DES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La répartition par régions et toutes activités confondues du chiffre d'affaires pro forma 2000 (€8 471m) et pro forma 1999 (€7 674m) est la suivante :



Au 31 décembre 2000, la société mère Cap Gemini S.A. détient 100 % du capital de ses principales filiales (à l'exception de Cap Gemini NV au Bénélux détenue à 94,2%(*) et de Cap Gemini Telecom à 95,1%) regroupées en 9 unités opérationnelles :



Outre les filiales opérationnelles, Cap Gemini S.A. détient 100 % du capital de deux sociétés civiles immobilières et une société en SARL qui sont propriétaires l'une des locaux abritant le siège social, l'autre des installations de l'université Cap Gemini, centre de formation international situé à Behoust dans la région Ouest de Paris, et enfin la dernière du domaine situé à Gouvieux, dans le nord de la région parisienne, sur lequel est en cours de construction un nouveau centre de formation international.

L'organigramme juridique du Groupe est principalement constitué des 188 sociétés consolidées dont la liste par pays est donnée en note 27 aux comptes consolidés et exerçant leur activité dans les 32 pays regroupés opérationnellement dans les régions décrites ci-dessus. Cet organigramme n'est pas présenté, la date de la fusion étant récente et ce dernier en cours de simplification.

VII - CHIFFRES D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DU PREMIER TRIMESTRE 2001

Le chiffre d'affaires consolidé de Cap Gemini Ernst & Young pour le premier trimestre 2001 s'élève à 2214 millions d'euros, en croissance de 105,2 % sur celui de 1079 millions d'euros publié par le Groupe Cap Gemini pour le premier trimestre 2000.

La croissance pro forma du premier trimestre 2001 s'établit à 9,7 % sur la base d'un périmètre identique pour les premiers trimestres 2000 et 2001.

A taux de change et périmètre constants, la croissance du chiffre d'affaires est de 7,6 %.

(*) Cap Gemini S.A. a porté sa participation dans Cap Gemini NV à 99,8% avec effet le 1^{er} mai 2001 : s'en suivra une procédure de retrait des actions Cap Gemini NV de la cote d'Euronext Amsterdam en vue d'assurer un contrôle à 100% de cette filiale.

CAP GEMINI ERNST & YOUNG ET LA BOURSE

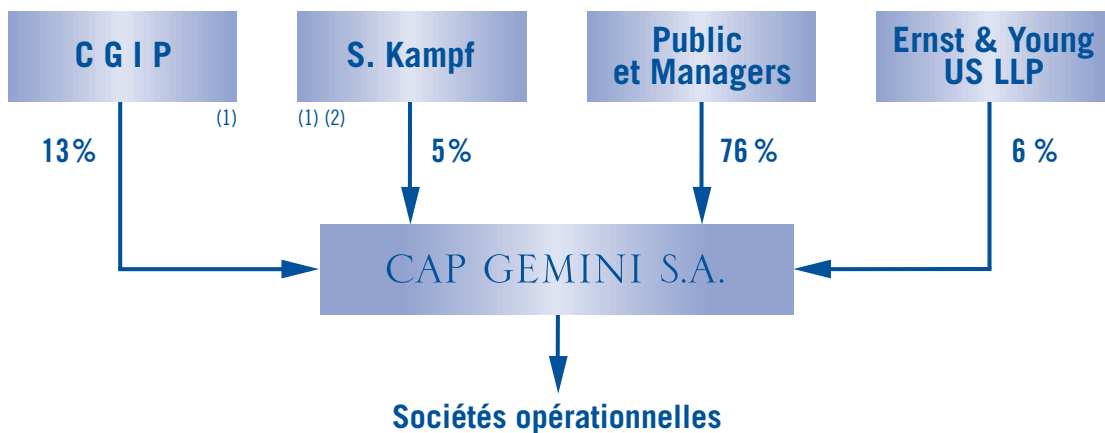
Au 31 décembre 2000, le capital de la Société était composé de 124 305 544 actions (code EUROCLEAR : 12533) cotées au Premier Marché de la Bourse de Paris, en augmentation d'une année sur l'autre de 46 360 436 actions dont 42 737 107 actions émises dans le cadre du rachat d'Ernst & Young Consulting, le 23 mai 2000, 2 597 764 actions émises au titre de l'augmentation de capital réservée à Cisco Systems, Inc. et le solde par exercice d'options de souscription.

La part du capital détenu par les managers et le public (essentiellement des actionnaires institutionnels) est passée de 68 % à 76 %.

L'action Cap Gemini fait partie de l'indice CAC 40 (dont elle était sortie temporairement le 17 novembre 1993, pour être réintégrée le 13 février 1998), de l'indice Euronext 100 et des indices européens Dow Jones STOXX et Dow Jones Euro STOXX. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2000, son cours au Premier Marché de la Bourse de Paris est passé de 252 euros (1 653 francs) à 171,80 euros (1 127 francs).

Le volume moyen des transactions constatées chaque jour sur les actions Cap Gemini s'est établi en 2000 à environ 2,6 % du total des capitaux échangés sur le marché de Paris.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2000

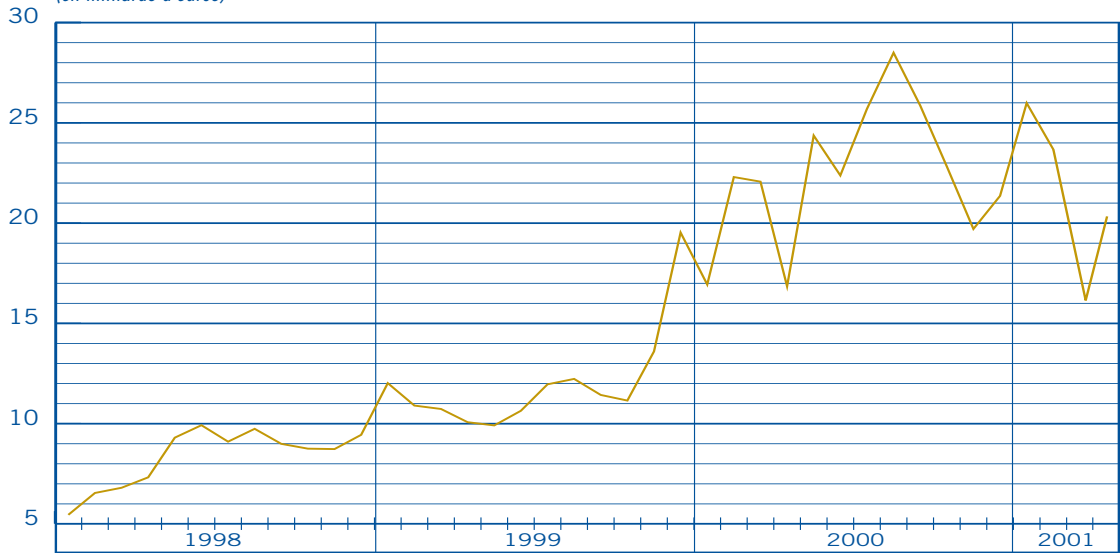


Voir informations plus précises page 20.

(1) Après les deux augmentations de capital réservées à Ernst & Young (mai 2000) et à CISCO (novembre 2000).

(2) Après cession en janvier 2000 (au prix convenu en janvier 1996) d'environ 2 000 000 d'actions à 200 des managers du Groupe.

CAPITALISATION BOURSIÈRE DU 1^{ER} JANVIER 1998 AU 30 AVRIL 2001 (en milliards d'euros)



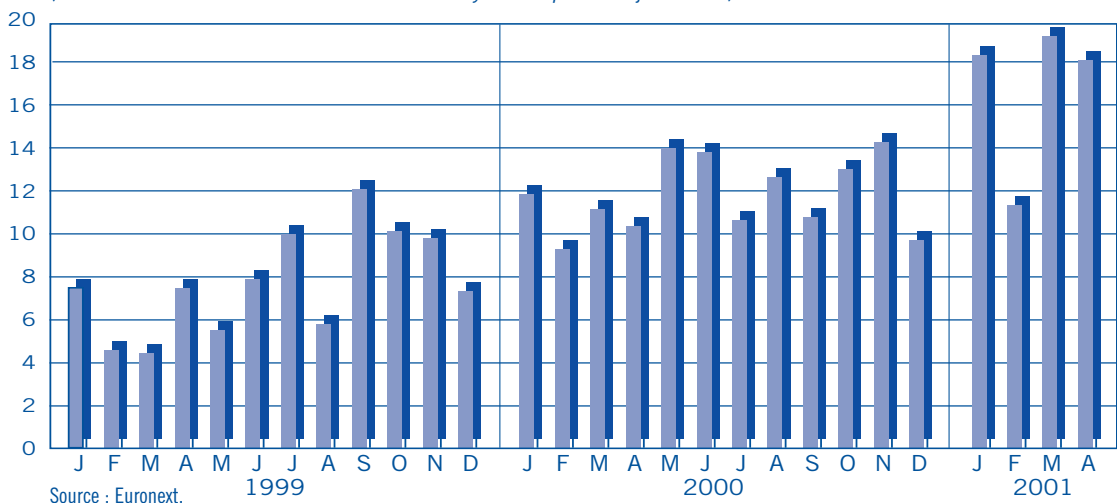
Source : avis du CMF.

COURS DE L'ACTION DU 1^{ER} JANVIER 1999 AU 30 AVRIL 2001 (en euros)



Source : Reuters.

NOMBRE DE TRANSACTIONS PAR MOIS DE JANVIER 1999 À AVRIL 2001 (en millions de titres - inclus les transactions aux Pays-Bas depuis le 20 juillet 1999)



Source : Euronext.

MARCHÉ DE L'ACTION

L'analyse des transactions sur les 24 derniers mois est reprise ci-après :

Mois	Nombre de séances	Cours cotés en euros			Volume des transactions		
		+ haut	moyen	+ bas	Nombre de titres		Capitaux (millions d'euros)
					total	moyen (quotidien)	
Mai 99	20	147,90	138,41	128,20	5 586 436	279 322	778,3
Juin 99	22	152,40	142,94	132,90	7 971 956	362 362	1 133,3
Juillet 99	21	172,00	161,44	148,60	9 902 150	471 531	1 595,8
Août 99	22	164,50	154,64	146,10	5 597 431	254 429	868,3
Septembre 99	22	193,90	171,11	147,30	11 711 368	532 335	1 944,0
Octobre 99	21	154,90	147,48	137,60	9 786 440	466 021	1 442,6
Novembre 99	21	182,00	164,06	135,30	9 431 921	449 139	1 523,2
Décembre 99	22	269,30	219,65	169,20	7 086 422	322 110	1 513,2
Janvier 00	21	274,80	238,46	210,10	11 450 984	545 285	2 708,7
Février 00	21	296,00	243,76	215,20	9 077 761	432 274	2 285,6
Mars 00	23	368,90	297,59	253,10	10 953 463	476 238	3 286,9
Avril 00	18	276,70	227,78	188,20	10 245 068	569 170	2 310,9
Mai 00	22	221,00	200,76	166,00	14 033 839	637 902	2 728,0
Juin 00	21	236,00	203,22	172,60	13 552 248	645 345	2 738,2
Juillet 00	20	215,00	193,06	175,60	10 383 360	519 168	2 013,2
Août 00	23	235,70	202,09	184,20	12 342 546	536 632	2 515,4
Septembre 00	21	247,00	218,08	196,00	10 537 870	501 803	2 315,5
Octobre 00	22	228,30	201,31	180,50	12 672 806	576 037	2 511,6
Novembre 00	22	194,00	178,88	158,90	13 956 169	634 371	2 475,1
Décembre 00	19	190,00	173,84	154,60	9 660 146	508 429	1 681,9
Janvier 01	22	209,80	185,80	154,00	18 100 549	822 752	3 389,6
Février 01	20	208,90	193,79	184,00	10 683 382	534 169	2 083,5
Mars 01	22	193,40	161,09	125,60	18 713 227	850 601	2 972,5
Avril 01	19	164,80	135,32	109,70	17 661 583	929 557	2 395,2

Source : Euronext.

DIVIDENDES

Exercice clos le 31 décembre	Distribution (en millions)	Nombre d'actions	Dividende	Avoir Fiscal	Revenu Global
1995	-	53 073 228	-	-	-
1996	121 MFF	60 356 666	2 francs	1 franc	3 francs
1997	214 MFF	61 198 877	3,50 francs	1,75 franc	5,25 francs
1998	380 MFF	69 130 658	5,50 francs	2,75 francs	8,25 francs
1999	78 M€	77 945 108	1 €	0,5 €	1,5 €
2000	(*) 149 M€	124 305 544	(*) 1,2 €	(a) 0,6 €	(b) 1,8 €

(*) proposition soumise à l'Assemblée Générale du 16 mai 2001.

(a) et (b) : à noter qu'aux termes de la Loi de Finances pour 2001, l'avoir fiscal demeure fixé à 50 % du montant distribué si le crédit d'impôt est susceptible d'être utilisé par une personne physique ou par une société bénéficiant du régime mère-fille visé à l'article 145 du Code Général des Impôts, mais a été réduit à 25 % ou 15 % pour les autres personnes morales selon la date d'utilisation de cet avoir fiscal.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 MAI 2001

1 - Commentaires généraux

Pour le Groupe, l'événement marquant de l'exercice 2000 a évidemment été l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young, qui avaient réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 3 364 millions d'euros.

Cette acquisition a été rémunérée par l'émission de 42,7 millions d'actions nouvelles, complétée d'un versement en numéraire de 378 millions d'euros.

L'autre événement important de l'exercice a été la création d'une société commune avec Cisco Systems, détenue à 95,1 % par Cap Gemini et à 4,9 % par Cisco Systems, dédiée aux secteurs des télécommunications, médias et réseaux; parallèlement, Cisco Systems a acquis une participation de 2,1 % dans Cap Gemini SA le 31 octobre 2000; ces deux opérations ont représenté pour Cisco Systems un investissement total de 872 millions d'euros.

L'activité du Groupe en 2000 doit s'analyser à travers :

- les comptes consolidés qui prennent en compte les activités conseil d'Ernst & Young à compter du 23 mai 2000, date de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui a approuvé cette acquisition;
- et surtout les comptes pro forma qui intègrent ces mêmes activités dans les comptes du Groupe comme si elles avaient été acquises au 1^{er} janvier 1999.

Si l'exercice 2000 a vu le Groupe changer de dimension, celui-ci n'en a pas moins atteint les objectifs annoncés qui étaient de réaliser une croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 10 % et une marge d'exploitation comprise "entre 10 et 11 %".

2 - Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe Cap Gemini Ernst & Young

L'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young a été comptabilisée dans les états financiers du Groupe par application de la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, laquelle a consisté à substituer au coût d'acquisition des titres de ces entités Ernst & Young la valeur nette comptable des actifs et passifs constitutifs de leurs capitaux propres, telle qu'elle ressort de leurs comptes retraités selon les principes comptables du Groupe. Il n'est donc pas reconnu d'écart d'acquisition à l'actif du bilan consolidé.

Compte tenu des modalités de cette transaction, le Groupe bénéficie en Amérique du Nord d'une économie d'impôt, résultant de la faculté de déduire fiscalement l'amortissement de l'écart entre le prix d'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young aux Etats-Unis et au Canada et la valeur fiscale de ces actifs et passifs. Cette économie se traduira concrètement en trésorerie par de moindres paiements d'impôts dans les deux pays, année après année et à due concurrence de l'économie totale. L'économie possible d'impôt est estimée à ce jour à 1 808 millions d'euros sur 15 ans. Au 31 décembre 2000, la visibilité sur les perspectives de chiffre d'affaires et de rentabilité dans cette région permet au Groupe d'enregistrer sur cette économie totale un impôt différé actif de 698 millions d'euros au bilan (voir note 19 aux comptes consolidés). Ces 698 millions d'euros constituent le montant actualisé du crédit d'impôt dont l'utilisation est aujourd'hui jugée probable. Le solde des 1 808 millions d'euros est provisionné.

Le Groupe a décidé de comptabiliser au 31 décembre 2000 ce montant de 698 millions d'euros au bilan, par crédit direct des capitaux propres, et non pas de porter en résultat cet élément exceptionnel comme cela avait été fait dans les comptes publiés pour le premier semestre (pour 140 millions d'euros). En effet, il a paru préférable de ne pas augmenter le résultat de l'exercice avec un produit d'une telle magnitude, d'autant plus que cette opération ne donne lieu à aucune charge d'amortissement d'écarts d'acquisition dans le compte de résultat. A noter que, dans le cadre de la réglementation existante, les modifications ultérieures de ce montant (modification de visibilité entraînant une réduction ou une augmentation des provisions, changement de taux d'impôt, effets de l'actualisation) devront être prises en compte dans le compte de résultat des exercices concernés.

Les comptes pro forma ne sont en rien affectés par le traitement de cette économie d'impôt.

Le compte de résultat consolidé

Les produits d'exploitation s'élevaient en 2000 à 6 931 millions d'euros, en croissance de 60,8 % sur ceux de l'exercice 1999 (4 310 millions d'euros).

Sur une base pro forma, les produits d'exploitation s'établissent à 8 471 millions d'euros contre 7 674 millions d'euros pour 1999, soit une croissance de 10,4 %. L'impact de change s'élève à 7,6 %, essentiellement lié à la faiblesse de l'euro face au dollar et à la livre sterling tout au long de l'exercice.

La croissance de l'activité du Groupe s'est sensiblement améliorée entre le premier semestre (5,5 %) et le second semestre (15,3 %), avec une forte accélération au cours du quatrième trimestre (+ 22,4 %, mais + 13,5 % hors effet des taux de change). Ce profil de croissance est le reflet tant des conditions de marché que des implications opérationnelles de la fusion du Groupe avec la branche conseil d'Ernst & Young. L'activité en début d'exercice a essentiellement subi le contrecoup d'un second semestre 1999 pendant lequel les clients étaient mobilisés sur l'échéance de fin d'année, et ceci dans un marché qui voyait encore dans les "web agencies" des concurrents qui pouvaient supplanter les acteurs traditionnels du conseil et des services informatiques. Les clients ont progressivement relancé des projets d'envergure, à l'issue toutefois de processus de décision sensiblement plus longs que par le passé. Ces missions intègrent souvent une première phase de conseil en stratégie et en management, ce qui a eu pour effet de différer vers la seconde moitié de l'exercice, la montée en charge de la phase de services informatiques de ces projets, et par conséquent le chiffre d'affaires plus important correspondant.

Les négociations conduisant à l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young, puis la mise en œuvre de la fusion entre Cap Gemini, Gemini Consulting et Ernst & Young Consulting ont par ailleurs pesé sur l'activité de l'exercice, particulièrement au premier semestre, en raison des interrogations et incertitudes qu'un rapprochement de cette envergure peut induire sur le cours normal des affaires dans les mois qui précèdent et dans les mois qui suivent.

Ces différents éléments ont eu un impact contrasté selon les différentes zones géographiques dans lesquelles le Groupe opère :

- les Etats-Unis (qui ont représenté avec le Canada 35 % de l'activité du Groupe en 2000) ont enregistré une performance décevante, avec un chiffre d'affaires en décroissance de 9 % à taux constants, dans un marché fortement concurrentiel et en grande mutation. L'effectif américain s'est réduit sensiblement au premier semestre, pour partie en raison de restructurations engagées avant la fusion aussi bien par Ernst & Young Consulting que par Cap Gemini America, mais également en raison d'un nombre élevé de départs de collaborateurs lié à l'effet combiné de la fusion et de la concurrence des "Web agencies". Cette situation a été stabilisée au second semestre : le taux de fidélisation des collaborateurs s'est amélioré et nos activités américaines ont renoué avec la croissance au quatrième trimestre 2000 ;
- au Royaume-Uni et dans les pays nordiques, où le Groupe réalise respectivement 16 % et 7 % de son activité, l'activité a crû en moyenne de plus de 9 % (3 % hors effets de change) au cours d'un exercice très contrasté, marqué par un premier semestre difficile suivi par une forte reprise lors du second semestre (croissance moyenne supérieure à 20 % hors effets de change) ;
- nos activités au Bénélux (12 % de l'activité du Groupe) ont enregistré une croissance d'environ 9 %, et continuent ainsi à gagner des parts de marché dans des pays où nous avons déjà une position de leader ;
- la France (15 % de l'activité du Groupe) a enregistré une croissance de plus de 6 %, l'activité ayant fortement été impactée par la mise en œuvre de la législation sur les 35 heures ;
- nos activités en Asie-Pacifique et en Europe du Sud (respectivement 3 % et 5 % de l'activité) ont enregistré une croissance soutenue de plus de 20 % ;
- nos activités en Allemagne et en Europe Centrale (7 % de l'activité du Groupe) ont enregistré une très forte croissance supérieure à 45 %, due principalement au développement de nos activités conjointes avec le Groupe E.ON, consolidées à 100 % ;

L'effectif du Groupe atteint 59 549 personnes au 31 décembre 2000, en progression nette de près de 20 000 personnes sur l'ensemble de l'exercice (dont 16 643 collaborateurs supplémentaires provenant de l'apport des activités conseil d'Ernst & Young).

L'effectif moyen du Groupe, calculé en tenant compte des activités conseil d'Ernst & Young depuis le 23 mai 2000, s'établit à 50 249 collaborateurs. Compte tenu des effectifs moyens du groupe Cap Gemini en 1999 (39 210 collaborateurs), le chiffre d'affaires "per capita" a donc connu une augmentation de 25,5 % (+ 20,8 % à taux de change constants), passant de 109 900 euros en 1999 à 137 900 euros en 2000 et reflétant la volonté stratégique d'augmenter la valeur ajoutée des prestations du Groupe à travers l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young.

Le résultat d'exploitation du Groupe s'élève à 703 millions d'euros, en augmentation de 49,9 % sur celui de l'an passé (469 millions d'euros).

Sur une base pro forma, le résultat d'exploitation s'élève à 893 millions d'euros, soit 10,5 % du chiffre d'affaires, contre 786 millions d'euros en 1999 correspondant à 10,2 % du chiffre d'affaires, soit une amélioration de 0,3 point.

A noter que la répartition entre le coût des services rendus et les frais commerciaux, généraux et administratifs en 2000 n'est pas exactement comparable à celle établie pour les années précédentes en raison de l'intégration des activités conseil d'Ernst & Young. En effet, l'activité conseil comporte traditionnellement une moindre proportion de professionnels dont les coûts sont directement affectés aux frais commerciaux, généraux et administratifs.

Par ailleurs, dans le but de faciliter le suivi de la performance opérationnelle du nouveau Groupe, il nous a semblé utile de publier cette année pour la première fois la marge d'exploitation par zone géographique. Il convient toutefois de noter que les méthodes de répartition du coût des services centraux ainsi que celui des services mutualisés sur une base mondiale (ex. marketing, développement et gestion des lignes de service et des grands comptes) n'ayant pas été définitivement arrêtées en 2000, le niveau de marge d'exploitation par zone géographique n'a pas d'autre valeur qu'indicative.

Le résultat financier est négatif de 7 millions d'euros, contre un résultat positif de 8 millions d'euros en 1999. Cette détérioration est essentiellement due aux effets des changements de périmètre et des décaissements de mai 2000 liés à l'acquisition de l'activité conseil d'Ernst & Young, qui n'ont été que partiellement compensés depuis fin octobre par les produits financiers liés à l'investissement de Cisco Systems dans le Groupe.

Les autres produits et charges (nets) ressortent à 9 millions d'euros contre 39 millions d'euros en 1999. Ils sont essentiellement liés :

- à la plus-value de dilution de 134 millions d'euros générée par la prise de participation de Cisco Systems dans la société commune désormais détenue par le Groupe à hauteur de 95,1 % et à une moins-value nette de 10 millions d'euros sur cessions d'actifs non stratégiques (intégrant notamment une moins-value de 13 millions d'euros sur la cession de la participation de 14,5 % détenue dans Hagler-Bailly) ;
- à des coûts de restructuration pour 48 millions d'euros, principalement liés à la réorganisation ainsi qu'à la cession des activités de développement et de maintenance de progiciels en Allemagne (32 millions d'euros) ;
- aux coûts d'intégration des activités conseil d'Ernst & Young pour 55 millions d'euros (coûts non provisionnés dans le bilan d'ouverture au 23 mai 2000).

La charge d'impôt du Groupe s'élève à 238 millions d'euros, contre une charge de 199 millions d'euros en 1999, reflète d'un taux effectif d'impôt de 33,8 % contre 38,7 % en 1999. Cette réduction du taux d'imposition est imputable à la non-taxation de la plus-value de dilution liée à la prise de participation de Cisco Systems dans la société commune dédiée aux secteurs des télécommunications, médias et réseaux (134 millions d'euros) : sans cette opération, le taux effectif d'impôt serait ressorti à 41 % en 2000. Cette augmentation sous-jacente est liée à l'évolution de la répartition géographique des résultats taxables (plus forte présence du Groupe en Allemagne notamment, où le taux d'imposition moyen excède 40 %) ainsi qu'à une plus faible contribution au résultat du Groupe des activités britanniques, dont les résultats sont taxés à un taux inférieur à la moyenne du Groupe (31 %).

Le résultat des sociétés mises en équivalence est négatif de 7 millions, contre un résultat également négatif mais pour 1 million d'euros en 1999. Cette évolution reflète surtout les effets de changements de périmètre.

Les intérêts minoritaires sont négatifs de 7 millions d'euros alors qu'ils étaient négatifs de 22 millions d'euros en 1999. Cette amélioration est principalement imputable à l'effet en année pleine de la réduction de la quote-part des minoritaires de Cap Gemini NV qui, à la suite de l'offre publique d'échange de l'été 1999, est tombée de 44 % à 5,8 % au 31 décembre 2000. Dans une moindre mesure, cette amélioration s'explique également par le rachat au cours du 1^{er} semestre de la participation de 49,4 % dans Cap Gemini Portugal que le Groupe ne détenait pas encore. Le résultat des intérêts minoritaires liés à la participation de Cisco Systems dans la filiale commune est négligeable pour 2000, car celle-ci n'a pris effet qu'au 31 octobre.

Les amortissements liés aux écarts d'acquisition s'élèvent à 22 millions d'euros, contre 28 millions d'euros en 1999. A noter que l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young n'a pas donné lieu à constatation d'écarts d'acquisition (voir l'analyse du bilan consolidé ci-après) et n'a donc pas affecté ce poste.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 431 millions d'euros, contre 266 millions d'euros en 1999, représentant, comme en 1999, une rentabilité de 6,2 % des produits d'exploitation.

Le résultat net dilué par action ressort à 3,99 euros, en amélioration de 16 % sur celui de 1999 (3,44 euros).

Sur une base pro forma, le résultat net part du Groupe s'élève à 547 millions d'euros, contre 436 millions d'euros en 1999, en amélioration de 25,5 %.

Le résultat net dilué par action pro forma ressort à 4,35 euros, contre 3,63 euros en 1999, en progression de 19,8 %.

Le bilan consolidé du Groupe

Après une stabilisation constatée au 31 décembre 1999, le **ratio situation nette/ immobilisations nettes** s'est fortement amélioré, puisqu'il est de 193 % contre 135 % l'an dernier : la situation nette de l'ensemble consolidé (capitaux propres augmentés des intérêts minoritaires) s'élève à 4 223 millions d'euros (pour 2 191 millions d'euros d'actifs immobilisés) contre 2 638 millions d'euros l'année précédente (pour 1 950 millions d'euros d'actifs immobilisés).

La situation nette consolidée augmente donc de 1 585 millions d'euros par l'effet combiné :

- de l'augmentation des fonds propres liés à l'apport des activités conseil Ernst & Young pour un montant net de 455 millions d'euros ; ce montant net correspond à une augmentation de capital avec prime d'émission de 9 402 millions d'euros, augmenté de l'actif d'impôt différé d'un montant de 698 millions d'euros lié à l'économie fiscale relative à l'acquisition des activités conseil nord-américaines d'Ernst & Young et diminué des coûts nets d'impôts imputables à l'opération pour 148 millions d'euros, et de l'écart d'acquisition lié à l'apport pour 9 497 millions d'euros (calculé sur la base du bilan de l'activité conseil d'Ernst & Young au 23 mai 2000 retraité suivant les principes comptables du Groupe, après prise en compte des provisions liées à la séparation desdites activités du reste des autres activités d'Ernst & Young – audit, juridique et fiscal – et à la mise en place du nouveau Groupe, et ce pour un montant net d'impôt de 192 millions d'euros) ;
- de la distribution de 78 millions de dividendes au titre de l'exercice 1999 ;
- de l'augmentation de capital pour 698 millions d'euros, y compris prime d'émission, correspondant à l'émission de 2,6 millions d'actions nouvelles au profit de Cisco Systems ;
- des augmentations de capital consécutives aux levées d'options de souscription d'actions par des salariés du Groupe (32 millions d'euros) ;
- de la variation négative de la réserve de conversion (1 million d'euros) ;
- de la variation positive des intérêts minoritaires (48 millions d'euros), liée essentiellement à la prise de participation de Cisco Systems dans la filiale commune ;
- et de l'incorporation du résultat net part du Groupe de 2000 (431 millions d'euros).

L'augmentation de 241 millions d'euros des **actifs immobilisés** provient essentiellement :

- de l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young à hauteur de 235 millions d'euros (augmentations nettes respectives de 151 millions d'euros des actifs corporels, 64 millions d'euros des actifs incorporels et de 20 millions d'euros des immobilisations financières) ;
- de la cession des activités développement et maintenance de progiciels en Allemagne à hauteur de 28 millions d'euros ;
- d'acquisitions d'actifs immobilisés relatifs à l'exploitation, nettes de cessions, pour un montant de 147 millions d'euros ;
- du total des amortissements de la période pour 145 millions d'euros (123 millions d'euros sur éléments corporels et incorporels et 22 millions d'euros sur écarts d'acquisition) ;
- de l'impact positif de la conversion en euros des actifs immobilisés pour 26 millions d'euros ;
- de l'augmentation des immobilisations financières autres que liées au changement de périmètre pour 7 millions d'euros.

Les créances d'exploitation (2 312 millions d'euros) comprennent 2 164 millions d'euros de comptes clients, lesquels s'élevaient à 995 millions d'euros en 1999. L'augmentation des comptes clients de 117 % est due pour 737 millions d'euros à l'apport des activités de conseil d'Ernst & Young. Ils représentent au total 93 jours de chiffre d'affaires pro forma, soit une dégradation sensible par rapport au 31 décembre 1999 (84 jours), due pour partie à la forte activité du quatrième trimestre.

L'endettement net est négatif de 849 millions d'euros, l'excédent de la trésorerie sur l'endettement s'étant accru de 341 millions d'euros par rapport au 31 décembre 1999. Cette amélioration est liée à un flux de capitaux largement positif (728 millions d'euros) correspondant principalement à l'investissement de Cisco Systems pour 872 millions d'euros, réduit par un solde de trésorerie négatif sur les flux d'investissements (502 millions d'euros hors investissements d'exploitation), la trésorerie générée par les opérations ayant été modeste (33 millions d'euros, la trésorerie générée au second semestre compensant le solde négatif dégagé au premier).

La trésorerie s'élève à 1 003 millions d'euros au 31 décembre 2000, contre 749 millions d'euros l'an passé, en amélioration de 254 millions d'euros incluant un effet de change négatif de 5 millions d'euros.

3 - Commentaires sur les comptes sociaux de Cap Gemini S.A.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 196 millions d'euros contre 108 millions d'euros l'an dernier. Ils sont principalement composés de redevances (103 millions pour l'exercice 2000 contre 98 millions en 1999) et d'un transfert de charges de 89 millions d'euros correspondant au montant brut des honoraires supportés par Cap Gemini S.A., relatifs aux opérations Ernst & Young et Cisco Systems et imputés sur les primes d'émission respectives.

Le résultat d'exploitation s'établit à 74 millions d'euros contre 82 millions d'euros en 1999. Cette réduction résulte de la prise en charge d'une partie des coûts de la campagne publicitaire réalisée par le Groupe.

Le résultat financier s'élève à 88 millions d'euros contre 100 millions d'euros en 1999. Il comprend principalement les dividendes reçus des filiales pour un montant de 100 millions d'euros contre 98 millions d'euros en 1999, ainsi qu'une provision sur titres d'un montant de 28 millions d'euros, dont 24 millions d'euros relatifs aux actions restituées par les anciens associés de l'activité conseil d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe.

Le résultat exceptionnel ressort à 188 millions d'euros et comprend principalement les plus-values réalisées sur les apports des activités télécommunications, médias et réseaux dans le cadre de nos accords avec Cisco Systems ainsi qu'un produit de 38 millions d'euros relatif aux actions Cap Gemini S.A. émises en mai 2000 et restituées par d'anciens associés d'Ernst & Young ayant quitté le Groupe (33 millions sous forme d'actions et 5 millions en numéraire).

Après une charge d'impôt de 32 millions d'euros, **le bénéfice net** de l'exercice ressort à 318 millions d'euros contre 149 millions d'euros en 1999.

Le bilan

Les capitaux propres de la Société sont multipliés par 4,3 et passent de 3 138 millions d'euros à 13 458 millions d'euros, progression principalement due aux deux augmentations de capital résultant des apports de l'activité conseil d'Ernst & Young (9 402 millions d'euros) et de l'accord avec Cisco Systems (augmentation de capital réservée pour un montant de 701 millions d'euros).

Les dettes financières s'élèvent à 29 millions d'euros contre 62 millions d'euros en 1999 et correspondent pour l'essentiel à des billets de trésorerie.

Multiplié par quatre, le total du bilan s'élève à 13 665 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 3 439 millions d'euros au 31 décembre 1999, soit une augmentation de 10 226 millions d'euros due principalement à la rémunération des apports des activités de conseil d'Ernst & Young et à l'augmentation de capital en numéraire réservée à Cisco Systems.

Affectation du résultat

Le bénéfice distribuable, constitué du bénéfice de l'exercice, soit 318 151 920,90 euros, augmenté du report à nouveau de 85 514 889,11 euros, s'élève donc à 403 666 810,01 euros.

Le Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

- à la réserve légale qui sera ainsi dotée entièrement (10% du capital).....	37 088 348,80 euros
- à titre de dividende, un montant de 1,20 euro par action soit (pour les 124 305 544 actions composant le capital social au 31 décembre 2000) une somme totale de.....	149 166 652,80 euros
- au titre du paiement du précompte (1), une somme de.....	15 289 227,21 euros
- au report à nouveau, le solde soit.....	202 122 581,20 euros
ce qui fait bien au total.....	403 666 810,01 euros

Avec votre accord, la mise en paiement de ce dividende – qui, compte tenu de l'augmentation de 59,5% du nombre d'actions composant le capital social, représente un montant total supérieur de 91,5% à celui payé l'an dernier – interviendra à compter d'une date que le Conseil d'Administration vous propose de fixer au 18 mai 2001.

(1) En contrepartie de l'avoir fiscal et lorsque les dividendes sont prélevés sur des résultats qui n'ont pas été intégralement soumis à l'impôt sur les sociétés, la société distributrice est passible du précompte, lequel est égal à 50% des résultats non soumis à l'impôt sur les sociétés et distribués.

Conformément aux dispositions de la loi de Finances pour 2001, ce dividende donnera droit à un avoir fiscal de 0,60 euro (50%) pour les actionnaires personnes physiques et les personnes morales ayant la qualité de société mère, 0,30 euro (25%) ou 0,18 euro (15%) pour les autres personnes morales selon la date d'utilisation de cet avoir fiscal.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte "report à nouveau". Il en sera de même de l'ajustement du montant du précompte.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale est informée qu'il a été procédé à la distribution d'un dividende de 77 945 108 euros, soit 511 286 392 francs (1 euro x 77 945 108 actions) au titre de l'exercice 1999, de 380 218 619 francs, soit 57 963 955 euros (5,50 francs x 69 130 658 actions) au titre de l'exercice 1998 et de 214 196 069,50 francs, soit 32 653 980 euros (3,50 francs x 61 198 877 actions) au titre de l'exercice 1997.

Informations sur le capital social et sa répartition

Au cours de l'exercice 2000, le capital social a été porté de 623 560 864 euros à 994 444 352 euros suite à :

- la création de 42 737 107 actions émises à l'effet de rémunérer l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young effectué le 23 mai 2000,
- la création de 2 597 764 actions émises au titre de l'augmentation de capital réservée à Cisco Systems, Inc. et réalisée le 31 octobre 2000,
- la souscription de 1 025 565 actions par levées d'options de souscription d'actions consenties antérieurement à des collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration vous indique :

- qu'à la date de clôture de l'exercice, la CGIP (Compagnie Générale d'Industrie et de Participations) détenait directement ou indirectement plus de 10% du capital et des droits de vote aux Assemblées Générales de notre Société, Monsieur Serge Kampf plus de 5% du capital et des droits de vote et la société Ernst & Young US LLP 6,2% du capital mais seulement 4,9% des droits de vote en raison d'une déclaration tardive de franchissement de seuil ;
- que les modifications intervenues au cours de l'exercice ont concerné les franchissements de seuil de 20% à la baisse par la CGIP, de 10% à la baisse par Monsieur Serge Kampf et de 5% à la hausse par la société Ernst & Young US LLP.

Options de souscription d'actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 1996 avait autorisé le Directoire à consentir aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères – et ce pendant un délai de 5 ans commençant à courir le 1^{er} juin 1996 – des options donnant droit à la souscription d'un total de 6 millions d'actions de la Société. Cette autorisation est constitutive du quatrième plan "Stock Options" mis en œuvre par notre Société.

Nous vous rappelons également que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2000 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir aux collaborateurs du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères – et ce pendant un délai de 5 ans commençant à courir le 23 mai 2000 – des options donnant droit à la souscription d'un total de 12 millions d'actions de la Société (ladite autorisation n'ayant pas pour effet d'annuler l'autorisation précédente expirant le 24 mai 2001). Cette autorisation est constitutive du cinquième plan de "Stock Options" mis en œuvre par notre Société.

Au cours de l'exercice 2000, le Directoire puis le Conseil d'Administration ont, dans le cadre des autorisations précitées, alloué à un total de 1 796 collaborateurs du Groupe des options de souscription correspondant à 3 127 500 actions de la Société. Le prix de souscription, fixé à 80% de la moyenne des cours cotés pendant les 20 jours de Bourse précédant le jour où les options ont été consenties, a été de 178 euros par action pour 661 000 actions, 161 euros pour 2 108 500 actions, et 144 euros pour 358 000 actions.

Il est rappelé que dans l'hypothèse d'une publication par la Société des Bourses Françaises d'un avis de recevabilité d'une Offre Publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourraient, s'ils le souhaitent, lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)) sans attendre la fin des périodes de blocage imposées au moment de l'attribution.

A noter aussi qu'au cours de l'exercice écoulé, 631 603 actions ont été souscrites au titre du troisième plan et 393 962 actions ont été souscrites au titre du quatrième plan, soit au total 1 025 565 actions équivalant à 0,8% du capital au 31 décembre 2000 (étant rappelé qu'aucune action ne pouvait plus être souscrite au titre des premier et deuxième plans dont les périodes de souscription ont expiré respectivement le 1^{er} novembre 1995 et le 1^{er} avril 1999).

Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2000 a autorisé le rachat par la Société de ses propres actions dans le but, notamment, d'utiliser lesdites actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe. Au cours de l'exercice 2000, 7 232 actions (soit 0,006 % du capital) ont été achetées au cours de 205,33 euros par action et ont été intégralement remises à titre d'échange lors de l'acquisition de la société Cap Gemini Ernst & Young Korea.

La durée de validité légale de ladite autorisation étant de dix-huit mois, nous vous proposons aujourd'hui de substituer à l'autorisation consentie l'an dernier une nouvelle autorisation de même nature. Ainsi, afin de permettre à la Société de procéder éventuellement :

- à de nouvelles opérations de croissance externe payées en actions de Cap Gemini S.A.,
- à des attributions d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise,
- à des interventions en Bourse au titre de la régulation des cours,

il vous est proposé d'autoriser, pour une durée maximum de 18 mois, le Conseil d'Administration à acheter (ou vendre) un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société et de fixer le prix maximum d'achat à 300 euros par action et le prix minimum de vente à 120 euros par action.

Ces interventions se placeront dans le cadre législatif créé par la Loi n° 98-546 du 2 juillet 1998, laquelle permet également d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital : cette autorisation fait l'objet de la sixième résolution qui sera soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Actions restituées

En exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young devenu définitif le 23 mai 2000, 208 370 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société au 31 mars 2001 par des personnes devenues salariées du groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis. Il est en effet rappelé que les anciens associés d'Ernst & Young qui exerçaient leur activité dans le domaine du conseil sont devenus des salariés du groupe Cap Gemini Ernst & Young et bénéficient à cet effet de contrats de travail. Au cas où ces personnes devenues salariées du groupe Cap Gemini Ernst & Young décident de quitter le Groupe avant un certain délai, elles sont tenues de restituer, selon le cas, tout ou partie des actions reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci.

Emission d'obligations

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 1999 a autorisé votre Directoire à émettre, dans un délai de cinq ans, en France ou à l'étranger, des obligations à concurrence d'un montant nominal maximum de 800 millions d'euros. **Cette autorisation n'a pas été utilisée.** Nous vous proposons aujourd'hui de substituer à l'autorisation donnée en 1999 une nouvelle autorisation de même nature mais dont les conditions et la date de validité seraient actualisées. Afin que le montant soit adapté à la nouvelle configuration du Groupe et homogène avec les autorisations financières dont nous solliciterons le renouvellement en Assemblée Générale Extraordinaire, il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'obligations avec ou sans garantie, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros.

4 - Perspectives d'avenir

Après une fusion qui a été menée avec succès en l'espace de sept mois, la nouvelle organisation intègre et combine les forces respectives d'Ernst & Young Consulting et de Cap Gemini. Les nouveaux outils de développement et de gestion de l'activité mis en oeuvre devraient permettre de dégager les synergies issues d'un rapprochement créateur de valeur en raison de la grande complémentarité des protagonistes. En ce qui concerne **les perspectives**, le Conseil constate que le Groupe aborde l'année 2001 sur un rythme d'activité soutenu et a amélioré le taux de fidélisation de ses collaborateurs, y compris dans les pays qui avaient connu un premier semestre 2000 difficile (Etats-Unis, Grande-Bretagne et pays nordiques).

Certes, le marché est encore incertain et personne ne sait aujourd'hui mesurer l'ampleur des conséquences que le ralentissement de l'économie américaine aura sur le reste de l'économie mondiale et sur l'évolution des dépenses informatiques. Cependant, dans ce contexte et compte tenu de ses atouts, Cap Gemini Ernst & Young paraît bien armé pour continuer sur sa lancée :

- stratégie et technologie continuent d'aller de pair, indépendamment de la conjoncture, et le Groupe bénéficie d'une distribution de ses compétences qui épouse étroitement les besoins du marché.
- le portefeuille de clients du Groupe est bien équilibré entre les différents secteurs économiques et l'accent mis dans la nouvelle organisation sur l'approche sectorielle permet d'adapter les offres de service aux évolutions de chaque secteur d'activité.
- les lignes de service du Groupe répondent aux besoins des entreprises en plein développement mais aussi à ceux de ses clients qui adoptent une stratégie axée sur une gestion rigoureuse des coûts et des dépenses.
- l'adaptation des entreprises à la nouvelle donne créée par Internet, illustrée par l'essor des places de marchés virtuelles ou par les nouveaux modes de gestion de la relation client, se fait dans un contexte économique toujours plus concurrentiel qui exige une recherche continue de gains de productivité.
- sur le marché du travail, la réputation du nouveau Groupe et la gestion attentive des différentes professions qu'il réunit devraient contribuer à la stabilité de ses collaborateurs et au recrutement des meilleurs éléments.

Le 25 janvier 2001, le Groupe a déclaré qu'il avait pour objectif 2001 de réaliser un chiffre d'affaires de 9,6 milliards d'euros (à taux de change 2000) et d'augmenter légèrement sa marge d'exploitation.

5 - Commentaires spécifiques à la Partie Extraordinaire de l'AGM

Autorisation d'annulation d'actions rachetées

Ainsi qu'il est mentionné plus haut, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre de la Loi n°98-546 du 2 juillet 1998 (autorisation d'acquisition qui a fait l'objet du 6^e paragraphe du Chapitre 3. du présent rapport), et ce dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.

Réduction de capital pour annuler les actions restituées

Comme indiqué précédemment, au 31 mars 2001, 208 370 actions de Cap Gemini ont été restituées à la Société par des anciens associés de l'activité conseil d'Ernst & Young devenus salariés du groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis. Ces actions n'entrent pas dans le programme de rachat d'actions et relèvent des dispositions de l'article L.225-204 du Code de Commerce.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder à l'annulation de ces actions par réduction de capital pour un montant total de 35 944 962,10 euros correspondant à la valeur d'entrée dans les comptes de Cap Gemini S.A.

Autorisations financières

Les autorisations consenties l'an dernier au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social, avec ou sans droit préférentiel de souscription, par tous moyens de son choix, ainsi que de faire appel au marché financier en procédant à l'émission de valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant ou pouvant donner accès au capital (obligations convertibles en actions, obligations à bons de souscription d'actions, bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la société, valeurs mobilières composées donnant droit à l'attribution d'actions) **n'ont pas été utilisées** et restent donc valables, mais leur période de validité légale diffère selon le type d'opération qui pourrait être choisi.

Afin que votre Conseil d'Administration soit toujours en mesure de lancer, le cas échéant et au moment qui lui paraîtra le plus opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de notre Société et aux possibilités offertes par le marché, nous vous proposons de substituer aux autorisations consenties l'an dernier de nouvelles autorisations de même nature et de mêmes montants mais avec des dates de validité actualisées.

Il vous est demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros, et à procéder à l'émission de valeurs mobilières pour un montant nominal de chacune de ces émissions limité à 3 milliards d'euros (400 millions d'euros concernant les bons de souscription d'actions et actions à bons de souscription d'actions), celui de la ou des augmentation(s) de capital découlant directement ou indirectement de chacune de ces émissions ne pouvant être supérieur à 400 millions d'euros (ce montant s'inscrivant dans la limite maximum de 1,5 milliard d'euros ci-dessus indiquée). Il est précisé que MM. les Commissaires aux Comptes établiront un rapport spécial concernant tant les augmentations de capital réservées que les émissions de valeurs mobilières pouvant conduire à une ou plusieurs augmentation(s) de capital ultérieure(s), que, dans le cas où ces augmentations et ces émissions seraient réalisées sans que soit réservé aux actionnaires l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, ces opérations s'effectueraient au cours de Bourse et enfin que, dans l'hypothèse où elles seraient réalisées sur le marché français, les actionnaires bénéficieraient d'un droit de priorité non négociable.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CAP GEMINI ERNST & YOUNG

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AUX 31 DÉCEMBRE 1998, 1999 & 2000

Aux actionnaires de Cap Gemini S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Cap Gemini S.A. établis en euros relatifs aux exercices clos les 31 décembre 1998, 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Les notes 3 et 19 des "Notes sur les comptes consolidés" exposent le traitement de l'apport des activités conseil d'Ernst & Young et de la fiscalité liée à cette opération.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 14 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

COOPERS & LYBRAND AUDIT

Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 1998, 1999 ET 2000

(en millions d'euros)

	Notes	1998		1999		2000	
		Montants	%	Montants	%	Montants	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	4	3 955	100,0	4 310	100,0	6 931	100,0
Coûts des services rendus	5	2 678	67,7	2 904	67,4	4 871	(1) 70,3
Frais commerciaux, généraux et administratifs	5	871	22,0	937	21,7	1 357	(1) 19,6
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		406	10,3	469	10,9	703	10,1
Produits et frais financiers (net)	6	(2)	-	8	0,2	(7)	(0,1)
Autres produits et charges (net)	7	5	0,1	39	0,9	9	0,2
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		409	10,4	516	12,0	705	10,2
Impôts	8	(155)	(4,0)	(199)	(4,6)	(238)	(3,4)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES							
AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION		254	6,4	317	7,4	467	6,7
Résultat des sociétés mises en équivalence		(2)	-	(1)	(0,1)	(7)	(0,1)
Intérêts minoritaires		(34)	(0,9)	(22)	(0,5)	(7)	(0,1)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)							
AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION		218	5,5	294	6,8	453	6,5
Amortissement des écarts d'acquisition	9	(30)	(0,7)	(28)	(0,6)	(22)	(0,3)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		188	4,8	266	6,2	431	6,2

(1) La comparabilité de la répartition entre les coûts des services rendus et les frais commerciaux, généraux et administratifs est affectée de manière significative, au cours de l'exercice 2000, par l'intégration des activités conseil d'Ernst & Young.

	Notes	1998	1999	2000
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS	1.P	66 163 937	73 178 100	103 875 903
Nombre moyen potentiellement dilutif d'options de souscription d'actions		4 918 336	4 083 641	4 044 875
NOMBRE MOYEN D' ACTIONS RETRAITÉ		71 082 273	77 261 741	107 920 778
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE		69 130 658	77 945 108	124 305 544
Résultat net (part du Groupe)		188	266	431
Résultat net par action (en euros) (1)		2,84	3,63	4,15
Résultat net dilué par action (en euros) (2)		2,65	3,44	3,99
Résultat net par action (en euros) (3)		2,73	3,41	3,47

(1) Résultat net (part du Groupe) rapporté au nombre moyen d'actions.

(2) Résultat net (part du Groupe) rapporté au nombre moyen d'actions retraité.

(3) Résultat net (part du Groupe) rapporté au nombre d'actions au 31 décembre.

Le résultat net du Groupe après amortissement des écarts d'acquisition mais avant intérêts minoritaires ressort à 438 millions d'euros pour 2000, soit 6,3% du chiffre d'affaires contre respectivement 288 millions d'euros et 6,7% en 1999, et 222 millions d'euros et 5,6% en 1998.

BILANS CONSOLIDÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 1998, 1999 ET 2000

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1998	1999	2000
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	9	1 281	1 589	1 646
Immobilisations corporelles	10	298	319	475
Immobilisations financières	11	44	42	70
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		1 623	1 950	2 191
Impôt différé actif long terme	19	53	86	786
TOTAL DES ACTIFS À LONG TERME		1 676	2 036	2 977
Créances d'exploitation (net)	12	941	1 063	2 312
Créances diverses	13	113	170	327
Créances financières et placements à court terme	15	879	569	666
Banques	15	139	193	463
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		2 072	1 995	3 768
TOTAL DE L'ACTIF		3 748	4 031	6 745
Engagements reçus	20	2	29	3
PASSIF				
Capital social		422	624	995
Primes d'émission et d'apport		1 242	1 226	2 073
Réserves		408	761	1 080
CAPITAUX PROPRES	14	2 072	2 611	4 148
Intérêts minoritaires	14	176	27	75
SITUATION NETTE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	14	2 248	2 638	4 223
Dettes financières à long terme	15	192	143	91
Provisions et autres passifs à long terme	16	140	179	211
TOTAL DES PASSIFS À LONG TERME		332	322	302
Dettes financières à court terme et découverts bancaires	15	249	111	189
Dettes d'exploitation	17	781	777	1 875
Dettes diverses		138	183	156
TOTAL DES PASSIFS À COURT TERME		1 168	1 071	2 220
TOTAL DU PASSIF		3 748	4 031	6 745
Engagements donnés	20	553	711	1 294
ENDETTEMENT NET	15	(577)	(508)	(849)

Pour des raisons de comparabilité, certaines lignes des bilans de 1998 et 1999 ont été retraitées selon le modèle de bilan retenu pour les comptes du 31 décembre 2000 et ce, afin de faire apparaître une ligne "impôts différés actifs long terme".

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 1998, 1999 ET 2000

<i>(en millions d'euros)</i>	1998	1999	2000
FLUX D'EXPLOITATION			
Résultat net (part du Groupe)	188	266	431
Intérêts minoritaires	34	22	7
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	222	288	438
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements	112	114	145
Provisions	6	(9)	12
Variation des impôts différés	5	(16)	33
Plus-value de dilution Cisco Systems	-	-	(134)
Plus-values sur cessions d'immobilisations	(4)	(45)	36
Autres éléments	(3)	(8)	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES (I)	338	324	530
DIVIDENDES REÇUS DES SOCIÉTÉS MISES EN EQUIVALENCE (II)	2	1	7
Variation des créances d'exploitation (net) (A)	138	122	1 169
Variation des dettes d'exploitation (net) (B)	29	(2)	499
Variation des créances et dettes diverses (C)	180	21	313
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (III=A-B-C)	(71)	103	357
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (IV=I+II-III)	411	222	180
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	131	144	169
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(32)	(24)	(22)
	99	120	147
Acquisitions d'immobilisations financières	13	19	45
Produits de cession d'immobilisations financières	(3)	(77)	(25)
	10	(58)	20
Incidence des variations de périmètre	3	199	(*) 482
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (V)	112	261	649
FLUX DE CAPITALAUX			
Augmentations de capital en numéraire (dont exercice de stock-options)	585	38	(**) 730
Minoritaires sur augmentations de capital des filiales	7	12	(**) 170
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(33)	(58)	(78)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(20)	(28)	(2)
Emission/remboursement d'emprunts	(148)	(194)	(92)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (VI)	391	(230)	728
VARIATION DE TRÉSORERIE (IV-V+VI)	690	(269)	259
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	324	1 002	749
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	1 002	749	1 003
Incidence des variations de cours des devises	(12)	16	(5)
VARIATION DE TRÉSORERIE	690	(269)	259

(*) Correspond principalement au paiement en numéraire effectué pour l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young augmenté des frais payés relatifs à cette opération.

(**) Durant l'exercice 2000, Cisco Systems a investi 698 millions d'euros nets des frais relatifs à l'opération dans le capital de Cap Gemini S.A. et 170 millions d'euros nets des frais relatifs à l'opération dans le capital de Cap Gemini Telecom S.A. (Voir note 2.c).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 1998, 1999 ET 2000

(en millions d'euros)

	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission et d'apport	Actions propres (1)	Réserves	Capitaux propres du Groupe
Au 1^{er} JANVIER 1998	61 198 877	373	705		329	1 407
Augmentations de capital :						
- par levée d'options	1 108 040	7	18	-	-	25
- en numéraire	6 823 741	42	531	-	-	573
Frais liés à l'augmentation de capital	-	-	(12)	-	-	(12)
Dividendes distribués au titre de 1997	-	-	-	-	(33)	(33)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(76)	(76)
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	-	188	188
Au 31 DÉCEMBRE 1998	69 130 658	422	1 242	-	408	2 072
Augmentations de capital :						
- par la conversion en euro du capital social et l'élévation de la valeur nominale de l'action à 8 euros	-	131	(131)	-	-	-
- par levée d'options	1 510 449	12	26	-	-	38
- par l'offre publique d'échange sur les intérêts minoritaires de Cap Gemini NV (voir note 2.b)	7 304 001	59	944	-	-	1 003
Dividendes distribués au titre de 1998	-	-	-	-	(58)	(58)
Ecart d'acquisition lié à l'offre publique d'échange sur les intérêts minoritaires de Cap Gemini NV	-	-	(855)	-	-	(855)
Ecart de conversion	-	-	-	-	145	145
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	-	266	266
Au 31 DÉCEMBRE 1999	77 945 108	624	1 226	-	761	2 611
Augmentations de capital par levée d'options	1 025 565	8	24	-	-	32
Apport des activités conseil d'Ernst & Young :						
- augmentation de capital par l'émission d'actions pour rémunérer l'apport	42 737 107	342	9 060	-	-	9 402
- coûts directement imputables à l'acquisition, nets d'impôts, déduits de la prime d'émission	-	-	(148)	-	-	(148)
- actif d'impôt lié à l'acquisition des activités d'Ernst & Young (2)	-	-	698	-	-	698
- écart entre prix d'acquisition et valeur nette comptable des actifs apportés	-	-	(9 497)	-	-	(9 497)
Elimination de 192 538 actions propres détenues au 31 décembre 2000	-	-	33	(33)	-	-
Augmentation de capital par l'émission d'actions pour la prise de participation de Cisco Systems nets des coûts liés à l'acquisition	2 597 764	21	677	-	-	698
Dividendes distribués au titre de 1999	-	-	-	-	(78)	(78)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat net (part du Groupe)	-	-	-	-	431	431
Au 31 DÉCEMBRE 2000	124 305 544	995	2 073	(33)	1 113	4 148

(1) Voir note 1.g.

(2) Voir note 19.

NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CAP GEMINI ERNST & YOUNG

Les comptes consolidés au 31 décembre 2000 correspondent à une année complète d'activité du groupe Cap Gemini et à 7,3 mois (du 23 mai 2000 au 31 décembre 2000) des activités de conseil d'Ernst & Young apportées au groupe Cap Gemini le 23 mai 2000.

Afin de faciliter la comparaison des informations financières, des comptes de résultat pro forma des exercices 2000 et 1999 du nouveau Groupe sont présentés dans la note 3.2 ci-après.

1 - Principes comptables

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les principes et normes comptables français et notamment avec le règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable homologué le 22 juin 1999. L'application de ce règlement n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres consolidés d'ouverture du Groupe.

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont principalement les suivants :

a) Méthodes de consolidation

- Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de **l'intégration globale**. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires sont analysés en note 14.c). Pour traduire dans les comptes consolidés l'apport des activités conseil d'Ernst & Young au Groupe Cap Gemini, la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés a été appliquée. Le traitement de cet apport est présenté dans la note 3.1.
- Les états financiers des sociétés dans lesquelles Cap Gemini exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de **l'intégration proportionnelle**. Selon cette méthode, le groupe inclut sa quote-part dans les produits et charges, actifs et passifs de l'entreprise sous contrôle conjoint dans les lignes appropriées de ses états financiers. Des informations complémentaires sur les entreprises sous contrôle conjoint sont fournies dans la note 24.
- Les sociétés sur la gestion desquelles Cap Gemini exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint sont mises en équivalence. La comptabilisation par **mise en équivalence** implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Quelques participations (principalement dans des sociétés n'ayant pas d'activité) répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées parce que l'impact global de ces participations est négligeable sur les comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation est donné en note 27.

Les autres participations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2000.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas.

c) Conversion des états financiers en euros

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été établis en francs et convertis en euros. Les comptes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 ont été établis en euros.

L'ensemble des postes de bilan exprimés en devises est converti en euros aux taux en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les comptes de résultats exprimés en devises sont convertis aux taux moyens annuels, appliqués à l'ensemble des transactions. Les différences de conversion résultant de l'application de ces différents taux sur le résultat net ne sont pas incluses dans le résultat de la période mais affectées directement en réserve de conversion.

Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans des filiales étrangères sont inscrites en réserve de conversion pour leur montant net d'impôt.

Les principaux taux utilisés ont pour contre-valeur en euros :

	Taux moyens			Taux au 31 décembre		
	1998	1999	2000	1998	1999	2000
Franç français	0,15	0,15245	0,15245	0,15	0,15245	0,15245
Dollar US	0,90	0,93851	1,08518	0,86	0,99542	1,07469
Livre sterling	1,49	1,51849	1,64133	1,42	1,60849	1,60231
Deutsche Mark	0,51	0,51129	0,51129	0,51	0,51129	0,51129
Florin	0,45	0,45378	0,45378	0,45	0,45378	0,45378
Couronne suédoise	0,11	0,11355	0,11843	0,11	0,11679	0,11323
Dollar australien	0,57	0,60520	0,62940	0,53	0,64842	0,59630
Dollar singapourien	0,54	0,55390	0,62900	0,52	0,59740	0,62010

d) Immobilisations incorporelles

Parts de marché

Lorsque l'acquisition de sociétés permet au Groupe d'obtenir des positions significatives sur des marchés déterminés, il est procédé à une affectation aux parts de marché de l'écart de première consolidation.

Ces parts de marché sont valorisées à la date d'acquisition par rapport à des données économiques faisant référence à des indicateurs d'activité et de rentabilité.

Compte tenu de leur nature, les parts de marché ne sont pas amorties. En revanche, à la clôture de chaque exercice, elles sont évaluées selon les mêmes critères que ceux retenus à la date d'acquisition. En cas de diminution de cette valeur, une dépréciation est constatée.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées ou mises en équivalence et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participation, après affectation du prix d'achat à des éléments d'actif corporel ou incorporel dûment identifiés, en particulier à des parts de marché. Ces écarts d'acquisition sont amortis sur 40 ans.

En 1999, faisant usage de la possibilité offerte par les dispositions comptables françaises en vigueur à la date de l'opération (article 248-3 du décret sur les sociétés commerciales du 17 février 1986) et tel que précisé par la Commission des Opérations de Bourse, l'écart d'acquisition dégagé lors du rachat par offre publique d'échange de 37,5% du capital de Cap Gemini NV n'a pas été amorti mais a été imputé sur la prime d'émission créée lors de l'augmentation de capital correspondante.

En 2000, pour traduire dans les comptes consolidés l'apport des activités conseil d'Ernst & Young au groupe Cap Gemini, la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés a été appliquée, de ce fait aucun écart d'acquisition ne figure à l'actif du bilan consolidé au titre de cette opération. Le traitement détaillé de cet apport est présenté dans la note 3.1.

Logiciels

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur une durée allant de 3 à 5 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels et droits d'usage est comparée à la valeur d'utilité pour le Groupe.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

Constructions.....	20 à 40 ans
Agencements et installations.....	10 ans
Matériel informatique.....	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau.....	5 à 10 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériels divers.....	5 ans

f) Titres de sociétés non consolidées

Le groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Ces prises de participations correspondent notamment à des investissements à long terme dans le cadre d'alliance avec les sociétés concernées. Les titres sont comptabilisés au bilan pour leur prix d'acquisition et leur juste valeur est donnée en note 11.

g) Actions propres

Les titres de Cap Gemini S.A. détenus par elle-même sont portés en diminution des capitaux propres consolidés.

h) Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs. Le traitement de l'impôt différé lié à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young est donné en note 19.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue du taux d'impôt à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les pertes fiscales reportables font l'objet de la reconnaissance d'un impôt différé à l'actif du bilan. Cet impôt différé actif – le cas échéant diminué des impôts différés passifs – est provisionné chaque fois que ces pertes reportables ne semblent pas récupérables.

i) Crédit-bail

Certaines immobilisations font l'objet de contrats de loyers aux termes desquels le Groupe assume les avantages et les risques liés à la propriété. Dans ce cas, il est procédé à un retraitement afin de reconnaître à l'actif la valeur du bien loué et au passif la dette financière correspondante. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le Groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

j) Méthode de comptabilisation des produits d'exploitation et des résultats sur contrats

- Les produits d'exploitation et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés, selon qu'elles ont été facturées ou non. Par ailleurs, si le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée lors de la clôture des comptes.
- Les produits d'exploitation et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.
- Le poste "créances d'exploitation (net)" correspond principalement au solde net des "clients et comptes rattachés" diminué des "avances et acomptes reçus des clients".

k) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas de titres cotés, cette valeur d'inventaire est calculée sur la base des cours de Bourse à la date de clôture de l'exercice.

l) Prestations de retraite

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à prestations définies ou à cotisations définies.

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant des paramètres internes revus régulièrement et le taux des Obligations d'Etat ou en faisant appel à des organismes externes d'actuariat (note 16).

En ce qui concerne les régimes à cotisations définies, ceux-ci font l'objet de versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite.

m) Risques de crédit

Les actifs à court et moyen termes qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent aux placements financiers à court terme et aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement composés de valeurs mobilières de placement. Le Groupe a effectué ces placements auprès d'institutions financières renommées, ne constituant pas un risque significatif. Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients; les clients du Groupe ne sont concentrés sur aucune zone géographique ou aucun secteur d'activité particulier.

Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes impactées. Le Groupe estime qu'aucun de ses clients, des secteurs d'activité ou des zones géographiques où il opère ne présente un risque significatif d'irrecouvrabilité.

n) Instruments financiers

Des instruments financiers sont utilisés en couverture de certains risques liés à l'activité du Groupe. Ces opérations sont toujours basées sur des actifs ou passifs existants et/ou des transactions opérationnelles ou financières.

Le Groupe réalisant ces opérations en concluant des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan, le risque de contrepartie est considéré comme négligeable. Toutes les positions de change et de taux d'intérêt sont prises au moyen d'instruments cotés sur des marchés organisés ou de gré à gré qui présentent des risques de contrepartie minimum. Les résultats dégagés sur les instruments financiers constituant des opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats sur les éléments couverts.

La juste valeur des instruments financiers est estimée sur la base des cours de marchés ou de valeurs données par les banques.

o) Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé adopte une présentation par destination dont les caractéristiques sont les suivantes :

- les charges d'exploitation sont ventilées entre :
 - coûts des services rendus,
 - frais commerciaux, généraux et administratifs.

Les principales charges d'exploitation correspondent aux postes "salaires et charges sociales" et "frais de déplacement" (note 5).

- le résultat financier comprend uniquement les charges et produits financiers liés à l'endettement et aux placements réalisés par le Groupe.
- les autres produits et charges comprennent principalement :
 - les écarts de change,
 - les plus ou moins-values de cession d'actifs,
 - les provisions pour dépréciation et les dividendes reçus de sociétés non consolidées,
 - les charges liées à des opérations non récurrentes (restructuration, intégration de nouvelles activités, etc...).

p) Résultat par action

L'information présentée est calculée selon les trois méthodes suivantes :

- résultat net par action : le bénéfice net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice après déduction des actions propres au 31 décembre 2000 ;
- résultat net dilué par action : le bénéfice net (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice après déduction des actions propres au 31 décembre 2000, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions (note 14.b), calculé sur la base d'une juste valeur établie à partir du cours moyen annuel de l'action ;
- résultat net par action au 31 décembre : le bénéfice net (part du Groupe) est rapporté au nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2000 (y compris les actions propres au 31 décembre 2000).

q) Endettement net - Trésorerie

L'endettement net comprend les dettes financières à long terme et à court terme diminuées de la trésorerie.

La trésorerie comprend les créances financières, les placements à court terme et le disponible en banque diminués des découverts bancaires. Les placements financiers étant à court terme, leur valeur nette comptable est proche de leur juste valeur à l'exception, en 1998 et 1999, de certains placements financiers évalués à la valeur garantie.

r) Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidés analyse les flux d'exploitation, d'investissements et de capitaux. Les tableaux 1998 et 1999 ont été retraités afin d'être mis en conformité avec la présentation définie par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

s) Information géographique

Le Groupe est implanté principalement en Europe, en Amérique du Nord et dans la zone Asie-Pacifique ; il a pour activités le conseil en management, la conception, la réalisation et l'exploitation de logiciels relatifs aux systèmes d'information et de communication de l'entreprise.

Pour ses besoins de gestion, le Groupe suit son activité selon trois axes : la géographie, le secteur d'activité et la ligne de services. Seules les entités géographiques constituent des centres de profit pour lesquels il existe une mesure complète de la performance. La ventilation des produits d'exploitation pro forma, du résultat d'exploitation pro forma, des actifs immobilisés et des comptes clients et comptes rattachés pour l'année 2000 est donnée note 23.

2 - Evolution du périmètre de consolidation en 1998, 1999 et 2000

a) Exercice 1998

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 1998 sont les suivants :

- Aux Etats-Unis, le Groupe a pris une participation de 2,9% dans la société Hagler-Bailly, société de conseil en management opérant dans le domaine des "Utilities". Une co-entreprise, détenue à 50% par Cap Gemini et à 50% par Hagler-Bailly, a été créée aux Etats-Unis afin de déployer une offre conjointe sur le marché des "Utilities". Cette co-entreprise, dénommée Cap Gemini Hagler-Bailly, a été consolidée suivant la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Au Bénélux, le Groupe a acquis Bortiboll BV, société néerlandaise spécialisée dans le domaine du commerce électronique et a acheté les activités de l'Association d'Informatique Hennuyere Machelen, société belge d'infogérance. Ces deux sociétés ont été consolidées à compter du 1^{er} octobre 1998.
- En France, le Groupe a cédé les 49% qu'il détenait dans la société IFOP Participations. En 1997, cette société était consolidée par la méthode de mise en équivalence.

b) Exercice 1999

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 1999 sont les suivants :

- Aux Etats-Unis : l'acquisition de la société Beechwood, société spécialisée dans les services informatiques aux opérateurs de télécommunications. Cette société a été, dès son acquisition en avril 1999, fusionnée avec la société Cap Gemini America. Son chiffre d'affaires 1998 était de 56 millions de dollars.
- Au Bénélux : Cap Gemini S.A. a clos le 31 août 1999 une offre publique d'échange faite aux actionnaires minoritaires de sa filiale Cap Gemini NV permettant à la maison mère de porter sa participation dans le capital de sa filiale de 56,4% à 94,2% au 31 décembre 2000. En conséquence, il a été créé 7 304 001 actions ordinaires Cap Gemini S.A. sur la base de 4 actions pour 9 actions Cap Gemini NV, apportées à l'échange pour un montant de 1 003 millions d'euros (998 millions d'euros après imputation des frais liés à l'offre). La date d'effet de cette acquisition a été fixée rétroactivement au 1^{er} juillet 1999. En outre, Cap Gemini NV s'est portée acquéreuse des 50% qu'elle ne détenait pas encore dans les sociétés Twinac Software et Twinsoft Belgium ; ces deux sociétés – ainsi que la société Twinsoft UK – étaient détenues conjointement par Cap Gemini et Compaq. Enfin, le Groupe a acquis au 1^{er} mai 1999 la société Academish Computer Centre Utrecht.
- En Grande-Bretagne : la cession des activités de formation et des 50% détenus dans la société Twinsoft UK.

c) Exercice 2000

Les principaux mouvements de périmètre survenus en 2000 sont les suivants :

- Les activités de conseil d'Ernst & Young ont été apportées au groupe Cap Gemini après approbation de cet apport par l'Assemblée Générale Mixte de Cap Gemini réunie le 23 mai 2000. En rémunération de cet apport, Cap Gemini a émis 42 737 107 actions ordinaires au profit des apporteurs et leur a versé 375 millions d'euros en numéraire. En juillet et août 2000, le Groupe s'est porté acquéreur des activités de conseil malaysiennes et coréennes d'Ernst & Young pour un montant total de 8 millions d'euros versé en actions Cap Gemini S.A. et pour le solde (3 millions d'euros) en numéraire.
- Le 31 Octobre 2000, Cisco Systems, spécialiste mondial de l'équipement des réseaux internet, a pris une participation de 4,9% dans le capital de Cap Gemini Telecom SA, société holding de l'ensemble des activités liées aux télécommunications, aux médias et aux réseaux des entités Cap Gemini et Gemini Consulting. Cap Gemini a transféré à cette nouvelle société 4 600 consultants tandis que Cisco Systems a investi 171 millions d'euros dans la société commune et 701 millions d'euros (698 millions d'euros après imputation des frais liés à l'opération) dans le capital de Cap Gemini S.A. par le biais d'une augmentation de capital réservée.
- Au Portugal, les 49,4% d'intérêts minoritaires dans la société Cap Gemini Portugal ont été acquis le 30 mars 2000.
- En Allemagne, dans le cadre de la politique de réorganisation des activités allemandes engagée en 1999, une partie des activités de développement et de maintenance de progiciels a été cédée, pour partie en février 2000 et pour une autre partie en décembre 2000.

3 - Traitement de l'apport des activités conseil d'Ernst & Young et comptes pro forma

3.1 Traitement de l'apport des activités conseil d'Ernst & Young

Pour traduire dans les comptes consolidés l'apport des activités conseil d'Ernst & Young au groupe Cap Gemini, la méthode dérogatoire prévue par l'article 215 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable relative aux comptes consolidés a été appliquée. Cette méthode consiste à substituer au coût d'acquisition des titres de l'entreprise acquise la valeur nette comptable des actifs et passifs constitutifs de ses capitaux propres, telle qu'elle ressort à la date d'acquisition de ses comptes retraités selon les principes comptables du groupe Cap Gemini.

En application de ce même règlement 99-02, le coût d'acquisition de ces titres (9 230 millions d'euros) correspond à :

- l'augmentation de capital effectuée pour l'opération (342 millions d'euros),
- la prime d'émission relative à cette augmentation de capital (9 060 millions d'euros),
- le paiement fait en numéraire (378 millions d'euros),
- les coûts directement imputables à l'acquisition nets d'impôts (148 millions d'euros), soit les honoraires liés à l'opération (56 millions d'euros), les frais d'émission de titres (17 millions d'euros) et les coûts exceptionnels liés à la fidélisation du personnel (75 millions d'euros),
- diminués du montant d'impôt différé actif lié à la fiscalité de la transaction en Amérique du Nord (698 millions d'euros). Voir note 19.

Les accords signés stipulent qu'en cas de départ des ex-associés de l'activité conseil d'Ernst & Young, les actions Cap Gemini S.A. remises dans le cadre des apports du 23 mai 2000 et non encore cédées sont restituées en tout ou partie à Cap Gemini S.A., le nombre d'actions restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci. Le Groupe a décidé d'annuler ces actions. Ces actions propres, dont le nombre s'élève à 192 538 au 31 décembre 2000, font par conséquent l'objet d'une élimination dans les capitaux propres consolidés.

3.2 Comptes pro forma

Des comptes de résultats pro forma du groupe Cap Gemini Ernst & Young pour 1999 et 2000 ont été établis de façon à refléter l'activité du nouveau Groupe selon son périmètre au 31 décembre 2000. L'impact de l'apport des activités conseil d'Ernst & Young sur les postes du bilan et du tableau d'analyse de variation de trésorerie consolidés du Groupe sont détaillés dans les notes annexes quand cet impact est significatif.

Les activités de conseil d'Ernst & Young faisant l'objet de l'apport à Cap Gemini étaient exercées soit dans le cadre de partnerships regroupant aussi les autres activités d'Ernst & Young (audit, juridique et fiscal), soit dans le cadre d'entités juridiques spécifiques au conseil, ces entités n'ayant pas toutes les mêmes dates de clôture. Les états financiers d'Ernst & Young ont donc été consolidés, ajustés des effets de l'opération et retraités suivant les principes comptables de Cap Gemini.

En particulier, le compte de résultat pro forma a été ajusté pour tenir compte de la diminution des produits financiers liée au paiement en numéraire des 375 millions d'euros et des frais relatifs à l'opération comme si ces décaissements avaient été effectués au 1^{er} janvier 1999. Le retraitement porte sur 16 millions d'euros en 1999 et 7 millions d'euros pour la période allant du 1^{er} janvier au 23 mai 2000.

D'autres ajustements ont été effectués et sont détaillés ci-dessous :

- ajustements nécessaires pour refléter la rémunération des associés comme si les accords conclus entre eux et Cap Gemini avaient été appliqués dès le 1^{er} janvier 1999. En effet, dans le cadre de sociétés en "partnership", la rémunération des associés n'était pas prise en charge dans les comptes, le montant correspondant aux accords a donc été enregistré dans les comptes pro forma. Dans les autres cas, l'ajustement correspond à l'effet de ces accords sur la rémunération des associés,
- ajustements visant à refléter les produits et les charges de l'activité conseil d'Ernst & Young comme si elle avait été conduite dans l'environnement Cap Gemini dès le 1^{er} janvier 1999. Ces ajustements sont principalement composés de la substitution aux frais alloués forfaitairement par Ernst & Young à l'activité conseil des frais supportés par cette activité conformément aux accords passés entre Cap Gemini et Ernst & Young (accords sur les "services partagés") pour 1999 et 2000,
- ajustements de la charge d'impôts afin de constater une charge théorique calculée au taux de chacun des pays.

COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA

(en millions d'euros)

	1999		2000	
	Montants	%	Montants	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 674	100,0	8 471	100,0
Charges d'exploitation	(6 888)	(89,8)	(7 578)	(89,5)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	786	10,2	893	10,5
Produits/frais financiers (net)	(13)	(0,2)	(17)	(0,2)
Autres produits et charges (net)	35	0,5	8	0,1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	808	10,5	884	10,4
Impôts	(315)	(4,1)	(296)	(3,5)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES				
AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION	493	6,4	588	6,9
Résultat des sociétés mises en équivalence	(4)	0,0	(9)	(0,1)
Intérêts minoritaires	(23)	(0,3)	(9)	(0,1)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)				
AVANT AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION	466	6,1	570	6,7
Amortissement des écarts d'acquisition	(30)	(0,4)	(23)	(0,2)
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	436	5,7	547	6,5

Par action

	1999	2000
Nombre moyen d'actions (1)	115 915 207	121 683 031
Nombre moyen potentiellement dilutif d'options de souscription d'actions	4 083 641	4 044 875
Nombre moyen d'actions retraité	119 998 848	125 727 906
Résultat net (part du Groupe)	436	547
Résultat net par actions (en euros) (2)	3,76	4,50
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTIONS (EN EUROS) (3)	3,63	4,35

(1) Correspond au nombre moyen d'actions tel qu'il aurait été si l'augmentation de capital pour rémunérer l'apport des activités conseil d'Ersnt & Young avait été faite au 1/1/1999.

(2) Résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen d'actions.

(3) Résultat net part du groupe rapporté au nombre moyen d'actions retraité.

La ventilation par zone géographique des produits d'exploitation et des résultats d'exploitation pro forma 2000 est donnée en note 23.

3.3 Bilan de l'activité conseil d'Ernst & Young au 23 Mai 2000

(en millions d'euros)

ACTIF

Immobilisations incorporelles	68
Immobilisations corporelles	148
Immobilisations financières	29
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	245
Créances d'exploitation (net)	750
Créances diverses	75
Banques	1
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	826
TOTAL DE L'ACTIF	1 070

PASSIF

CAPITAUX PROPRES	285
Intérêts minoritaires	5
SITUATION NETTE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	290
Provisions pour retraites	26
TOTAL DES PASSIFS À LONG TERME	26
Dettes d'exploitation	664
Dettes diverses	90
TOTAL DES PASSIFS À COURT TERME	754
TOTAL DU PASSIF	1 070

Le bilan au 23 mai 2000 a été retraité suivant les principes comptables du groupe Cap Gemini après prise en compte des provisions liées à la séparation des activités de conseil d'Ernst & Young du reste des autres activités d'Ernst & Young (audit, juridique et fiscal) et la mise en place du nouveau groupe. Ces provisions, figurant en dettes d'exploitation, couvrent la réorganisation des locaux, la refonte de certains systèmes d'information, la restructuration de certaines activités, le changement de nom, l'interruption des contrats de service partagés avec les autres activités Ernst & Young (audit, juridique et fiscal), et la fidélisation du personnel, sous déduction de la quote-part de ces coûts prise en charge par Ernst & Young LLP. Ce montant net d'impôts s'élève à 192 millions d'euros.

4 - Produits d'exploitation

La ventilation des produits d'exploitation par zone géographique est la suivante :

(en millions d'euros)

	1998		1999		2000	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Amérique du Nord	563	14	547	13	1 966	28
Grande-Bretagne et Irlande	950	24	974	23	1 237	18
Pays Nordiques	482	12	482	11	553	8
Bénélux	664	17	775	18	952	14
Allemagne et Europe Centrale	149	4	147	3	425	6
France	942	24	1 128	26	1 264	18
Europe du Sud	144	4	177	4	358	5
Asie-Pacifique	61	1	80	2	176	3
TOTAL	3 955	100	4 310	100	6 931	100

5 - Charges d'exploitation

Les postes "salaires et charges sociales" et "frais de déplacement" constituent les postes les plus importants des charges d'exploitation.

<i>(en millions d'euros)</i>	1998	1999	2000
Salaires et charges sociales	2 264	2 581	4 001
Frais de déplacement	231	253	369
TOTAL	2 495	2 834	4 370
En % du total des charges d'exploitation	70 %	74 %	70 %
En % du total des produits d'exploitation	63 %	66 %	63 %

A noter que, s'agissant de l'effectif auquel se rapportent ces charges, l'exercice 2000 s'est traduit par un solde net entre les entrées et les sorties de 19 923 collaborateurs supplémentaires (y compris les collaborateurs des activités conseil d'Ernst & Young). Ce solde net entre les entrées et les sorties était de 1 285 collaborateurs supplémentaires en 1999 et de 7 247 en 1998.

6 - Produits et frais financiers (net)

L'analyse des produits et frais financiers (net) est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	1998	1999	2000
Revenus des placements à court terme	22	27	19
Intérêts financiers sur emprunts	(26)	(21)	(28)
Autres résultats financiers	2	2	2
TOTAL	(2)	8	(7)

7 - Autres produits et charges (net)

Les autres produits et charges se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1998	1999	2000
Plus-value de dilution Cisco Systems	-	-	134
Plus et moins-values sur cessions de titres et d'activités	1	43	(10)
Plus-values sur cessions d'actifs corporels	3	2	(1)
Profits et pertes de change (net)	(2)	6	(5)
Coûts de restructuration	(1)	(14)	(48)
Coûts d'intégration	-	-	(55)
Autres produits et charges (net)	4	2	(6)
TOTAL	5	39	9

Les plus et moins-values sur cessions de titres et d'activités correspondent principalement :

- en 1999 à la cession des activités de formation en Grande-Bretagne (37 millions d'euros),
- en 2000 à la moins-value de cession sur les titres Hagler Bailly pour – 13 millions d'euros.

Les coûts de restructuration correspondent principalement :

- en 1999 à la réorganisation des activités de développement de progiciels en Allemagne (– 3 millions d'euros) et à l'intégration des activités de conseil en management et de services informatiques aux Etats-Unis (– 8 millions d'euros)
- en 2000 :
 - à la réorganisation des activités de développement et de maintenance de progiciels en Allemagne commencée en 1999 (– 32 millions d'euros),
 - à 16 millions d'euros de coûts de restructuration enregistrés au premier semestre.

Les coûts d'intégration correspondent aux coûts (non provisionnés dans le bilan d'Ernst & Young au 23 mai 2000) liés à l'intégration des activités conseil d'Ernst & Young et à la mise en place du nouveau Groupe.

8 - Impôts

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	1998	1999	2000
Impôts courants	(150)	(215)	(205)
Impôts différés	(5)	16	(33)
TOTAL	(155)	(199)	(238)

Taux effectif d'impôt

En 2000, le taux effectif moyen d'impôt sur les résultats ressort à 33,8 % contre 38,7 % en 1999 et 38,0 % en 1998.

Cap Gemini exerce ses activités dans des pays à fiscalités différentes. En conséquence, le taux effectif d'impôt varie d'année en année selon la provenance des résultats. Le rapprochement entre le taux d'imposition applicable en France et le taux effectif d'impôt est le suivant :

<i>(en pourcentage)</i>	1998	1999	2000
TAUX D'IMPOSITION EN FRANCE	41,7	40,0	37,8
Eléments de rapprochement avec le taux effectif (en pourcentage) :			
Résultats imputés sur déficits reportables	(0,7)	(0,2)	(0,4)
Impôts différés nets sur déficits reportables	2,4	2,0	(0,2)
Différences de taux d'imposition entre pays	(6,0)	(4,7)	0,7
Différences permanentes	0,6	1,6	(4,1)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	38,0	38,7	33,8

En 2000, les différences permanentes comprennent notamment l'effet positif de la plus-value de dilution, liée à l'entrée de Cisco Systems dans le capital de Cap Gemini Telecom S.A., qui n'est pas fiscalisée (- 7,2 points sur le taux effectif d'impôt du Groupe). Hors cet effet, le taux effectif d'impôt du Groupe augmente de 2,3 points par rapport à 1999, à 41%, ce qui est principalement dû à une réduction du résultat en Grande-Bretagne (taux d'impôt de 31%) et une plus forte implantation en Allemagne (taux d'impôt supérieur à 40%).

En 2000, l'impact de la baisse du taux d'imposition en France s'élève à 1 million d'euros (contre - 3 millions d'euros en 1999). En 1998, l'impact de la majoration de ce même taux s'élevait à 2 millions d'euros.

Durant les exercices 1998, 1999 et 2000, plusieurs filiales ont fait l'objet de contrôles fiscaux et plusieurs des redressements notifiés ont été contestés par les sociétés.

9 - Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles par nature sont :

(en millions d'euros)	Parts de marché	Ecart d'acquisition	Autres actifs incorporels	TOTAL
VALEUR BRUTE				
Au 1^{er} JANVIER 1998	627	882	34	1 543
Ecart de conversion	(29)	(26)	(1)	(56)
Acquisitions	-	2	24	26
Cessions	-	(1)	(3)	(4)
Variations de périmètre	-	5	26	31
Au 31 DÉCEMBRE 1998	598	862	80	1 540
Ecart de conversion	66	56	7	129
Acquisitions	-	2	44	46
Cessions	-	(11)	(16)	(27)
Variations de périmètre	172	35	2	209
Au 31 DÉCEMBRE 1999	836	944	117	1 897
Ecart de conversion	11	21	-	32
Acquisitions	-	10	35	45
Cessions	-	(39)	(16)	(55)
Variations de périmètre	(7)	49	39	81
Au 31 DÉCEMBRE 2000	840	985	175	2 000
AMORTISSEMENTS				
Au 1^{er} JANVIER 1998	-	(188)	(22)	(210)
Ecart de conversion	-	7	1	8
Dotations	-	(30)	(8)	(38)
Reprises	-	-	2	2
Variations de périmètre	-	1	(22)	(21)
Au 31 DÉCEMBRE 1998	-	(210)	(49)	(259)
Ecart de conversion	-	(15)	(3)	(18)
Dotations	-	(28)	(17)	(45)
Reprises	-	4	13	17
Variations de périmètre	-	(1)	(2)	(3)
Au 31 DÉCEMBRE 1999	-	(250)	(58)	(308)
Ecart de conversion	-	(7)	-	(7)
Dotations	-	(22)	(20)	(42)
Reprises	-	9	11	20
Variations de périmètre	-	(6)	(11)	(17)
Au 31 DÉCEMBRE 2000	-	(276)	(78)	(354)
VALEUR NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 1998	627	694	12	1 333
Au 31 décembre 1998	598	652	31	1 281
Au 31 décembre 1999	836	694	59	1 589
Au 31 DÉCEMBRE 2000	840	709	97	1 646

Les parts de marché valorisées selon la méthode exposée en note 1.d correspondent à une affectation de l'écart de première consolidation dégagé lors des acquisitions des sociétés Hoskyns en Grande-Bretagne (409 millions d'euros), Volmac aux Pays-Bas (176 millions d'euros), Programator en Suède (66 millions d'euros) et Beechwood aux Etats-Unis (189 millions d'euros). La variation de périmètre des parts de marché en 2000 correspond à une correction de la part de marché Beechwood.

En 2000, la variation de la valeur nette des écarts d'acquisition provient principalement :

- des entités conseil d'Ernst & Young qui détenaient des écarts d'acquisition sur certaines de leurs filiales (45 millions d'euros),
- de la cession d'une partie des activités de développement de maintenance de progiciels en Allemagne (- 28 millions d'euros),
- des écarts d'acquisition reconnus sur des acquisitions de filiales lors de l'exercice (10 millions d'euros),
- de la charge d'amortissement de l'exercice (- 22 millions d'euros),
- de l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devise étrangère (14 millions d'euros).

En 1999, la variation de la valeur nette des écarts d'acquisition provenait principalement :

- de la consolidation par intégration globale des sociétés Beechwood, Twinac Software, Twinsoft Belgium et Academish Computer Centre Utrecht pour un total de 24 millions d'euros,
- du rachat de minoritaires de Cap Gemini NV après la clôture de l'offre publique d'échange (8 millions d'euros),
- de la cession des activités de formation en Grande-Bretagne (- 8 millions d'euros),
- de la charge d'amortissement de l'exercice (- 28 millions d'euros),
- de l'écart de conversion sur les écarts d'acquisition libellés en devise étrangère (41 millions d'euros).

L'écart d'acquisition enregistré en moins des capitaux propres lors du rachat par offre publique d'échange de 37,5% du capital de la société Cap Gemini NV sur les mois de juillet et août 1999 s'élève à 855 millions d'euros. Si cet écart avait été amorti, l'annuité d'amortissement pour l'exercice 2000 aurait été de 21 millions d'euros et la valeur nette au 31 décembre 2000 de 823 millions d'euros.

Les autres actifs incorporels comprennent essentiellement des logiciels et autres droits d'usage acquis.

10 - Immobilisations corporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles en 1998, 1999 et 2000 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

	Terrains, constructions et agencements	Matériels informatiques	Autres actifs corporels	TOTAL
VALEUR BRUTE				
Au 1^{er} JANVIER 1998	276	239	73	588
Ecarts de conversion	(5)	(9)	(3)	(17)
Acquisitions	29	53	23	105
Cessions	(8)	(49)	(11)	(68)
Variations de périmètre	3	(25)	(1)	(23)
Au 31 DÉCEMBRE 1998	295	209	81	585
Ecarts de conversion	11	15	5	31
Acquisitions	41	32	25	98
Cessions	(15)	(26)	(9)	(50)
Variations de périmètre	(4)	(21)	-	(25)
Au 31 DÉCEMBRE 1999	328	209	102	639
Ecarts de conversion	(1)	-	-	(1)
Acquisitions	36	55	40	131
Cessions	(10)	(30)	(16)	(56)
Variations de périmètre	120	95	21	236
Au 31 DÉCEMBRE 2000	473	329	147	949
AMORTISSEMENTS				
Au 1^{er} JANVIER 1998	(81)	(155)	(45)	(281)
Ecarts de conversion	2	7	1	10
Dotations	(19)	(45)	(9)	(73)
Reprises	5	27	8	40
Variations de périmètre	(3)	19	1	17
Au 31 DÉCEMBRE 1998	(96)	(147)	(44)	(287)
Ecarts de conversion	(5)	(11)	(2)	(18)
Dotations	(23)	(34)	(12)	(69)
Reprises	6	19	4	29
Variations de périmètre	6	20	(1)	25
Au 31 DÉCEMBRE 1999	(112)	(153)	(55)	(320)
Ecarts de conversion	1	-	-	1
Dotations	(36)	(51)	(16)	(103)
Reprises	4	24	6	34
Variations de périmètre	(45)	(32)	(9)	(86)
Au 31 DÉCEMBRE 2000	(188)	(212)	(74)	(474)
VALEUR NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 1998	195	84	28	307
Au 31 décembre 1998	199	62	37	298
Au 31 décembre 1999	216	56	47	319
Au 31 DÉCEMBRE 2000	285	117	73	475

La valeur brute des actifs détenus en crédit-bail représente 131 millions d'euros en 2000 (respectivement 125 millions d'euros en 1999 et 130 millions d'euros en 1998). L'amortissement cumulé de ces actifs représente 49 millions d'euros en 2000 (respectivement 46 millions d'euros en 1999 et 42 millions d'euros en 1998).

La variation de périmètre des immobilisations corporelles en 2000 provient de l'apport des activités de conseil d'Ernst & Young :

- terrains, constructions et agencements pour 76 millions d'euros,
- matériels informatiques pour 63 millions d'euros,
- autres immobilisations corporelles pour 12 millions d'euros.

11 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Titres mis en équivalence	8	5	2
Titres de sociétés non consolidées	30	30	44
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	6	7	24
TOTAL	44	42	70

a) Titres de sociétés non consolidées

Les mouvements des titres de sociétés non consolidées sont :

(en millions d'euros)	1998	1999	2000
Au 1^{er} JANVIER	20	30	30
Ecart de conversion	-	2	1
Acquisitions	11	16	27
Cessions	(1)	(18)	(30)
Variations de périmètre	-	-	16
Au 31 DÉCEMBRE	30	30	44

En 1998, Cap Gemini America avait pris une participation de 2,9% dans la société Hagler-Bailly pour 11 millions d'euros.

En 1999, les titres de la société CISI (d'une valeur nette de 18 millions d'euros) ont été vendus pour cette valeur à la société CS Communication & Systems. En outre, le Groupe a pris une participation supplémentaire de 11,6 % dans la société Hagler-Bailly pour 15 millions d'euros.

En 2000, les principaux mouvements sont les suivants :

- les acquisitions correspondent aux éléments suivants :
 - Cap Gemini Ernst & Young US a conclu un accord de partenariat avec la société Corio présente dans le domaine des "Application Services Providers" et a par le biais de l'exercice de warrants pris une participation dans le capital de cette société de 1,9 % pour une valeur de 9 millions d'euros. La valeur de marché en était de 2 millions d'euros au 31 décembre 2000,
 - Cap Gemini UK a conclu un accord de partenariat avec Vodafone-Mannesman, en créant une société commune Terenci. Cette dernière sera consolidée en 2001 lorsque cette activité aura débuté. Le montant investi s'élève à 5 millions d'euros,
 - des acquisitions en Europe Centrale et en Italie pour 6 millions d'euros,
 - des prises de participation mineures dans le domaine de l'internet aux Etats-Unis pour 7 millions d'euros;
- le Groupe a vendu sa participation dans le capital de la société Hagler-Bailly au groupe PA Consulting pour une valeur de 16 millions d'euros, enregistrant une moins-value de cession de 13 millions d'euros;
- les variations de périmètre proviennent de l'apport des activités de conseil d'Ernst & Young aux Etats-Unis :
 - 5,3 % du capital de la société Vialink pour une valeur au bilan d'ouverture de 10 millions d'euros, cette participation correspond à un partenariat à long terme avec cette société qui opère dans le domaine du commerce électronique "business-to-business"; la valeur de marché en était de 3 millions d'euros au 31 décembre 2000,
 - 6,4 % dans le capital de la société Mainspring (société de conseil en stratégie dans le domaine de l'internet) pour une valeur au bilan d'ouverture de 3 millions d'euros; la valeur de marché en était de 2 millions d'euros au 31 décembre 2000,
 - enfin, quelques autres petites participations pour un montant total de 3 millions d'euros.

b) Dépôts et autres immobilisations financières à long terme

L'augmentation des dépôts provient principalement de dépôts relatifs à des immobilisations corporelles en France et aux Etats-Unis. La juste valeur des dépôts et autres immobilisations financières à long terme ne présente pas d'écart significatif par rapport à leur valeur nette comptable.

12 - Créances d'exploitation (net)

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Clients et comptes rattachés (net)	873	995	2 164
Autres créances d'exploitation	68	68	148
TOTAL	941	1 063	2 312

Les créances d'exploitation sont à moins d'un an.

a) Clients et comptes rattachés (net)

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Clients	895	926	2 026
Factures à émettre	252	323	637
Provisions pour créances douteuses	(15)	(20)	(59)
Avances et acomptes reçus des clients	(259)	(234)	(440)
TOTAL	873	995	2 164
En nombre de jours du total des produits d'exploitation	81	84	93

L'augmentation des comptes clients et rattachés (net) est essentiellement due à l'apport des activités de conseil d'Ernst & Young pour un montant de 737 millions d'euros.

b) Autres créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Personnel et organismes sociaux	9	7	29
Impôts et taxes	27	20	45
Divers	32	41	74
TOTAL	68	68	148

13 - Créances diverses

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Etat - Impôts sur les bénéfices	26	69	110
Impôts différés actifs	32	37	137
Autres	55	64	80
TOTAL	113	170	327

Les impôts différés actifs sont analysés en note 19.

14 - Situation nette de l'ensemble consolidé

a) Capital social, primes d'émission et d'apport, réserves

Les variations de ces différents postes ainsi que le nombre d'actions correspondant sont donnés dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Les réserves consolidées qui comprennent les réserves propres à la société mère Cap Gemini S.A., les quote-parts du Groupe dans les résultats des sociétés consolidées depuis leur acquisition et la réserve de conversion, s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Réserves de Cap Gemini S.A.	329	485	514
Quote-parts des résultats des sociétés consolidées (*)	155	208	499
Réserve de conversion	(76)	68	67
TOTAL	408	761	1 080

(*) Nettes des dividendes versés par ces sociétés à Cap Gemini S.A.

b) Plans d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 3 juin 1993, le 24 mai 1996 et le 23 mai 2000 le Conseil d'Administration ou le Directoire, à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de cinq ans, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces 3 plans, en vigueur au 31 décembre 2000, sont résumées dans le tableau ci-après :

	Plan 1993	Plan 1996	Plan 2000
Date de l'Assemblée	3 juin 1993	24 mai 1996	23 mai 2000
Date des premières attributions au titre de ce plan	1 ^{er} juillet 1993	1 ^{er} juillet 1996	1 ^{er} septembre 2000
Délai maximum d'exercice des options à compter de leur date d'attribution	6 ans	6 ans	6 ans
Prix de souscription en % de la moyenne des vingt séances de Bourse précédant l'octroi	95 %	80 %	80 %
Prix de souscription (par action et en euros) des différentes attributions :			
. Plus bas	18,65	22,79	161,00
. Plus haut	28,61	178,00	161,00
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2000	2 521 096	814 214	0
Nombre d'actions au 31 décembre 2000 pouvant être souscrites sur des options précédemment consenties et non encore exercées	1 081 263	(*) 4 789 485	(**) 1 617 035
Dont options détenues par quatre des onze membres du Conseil d'Administration	156 354	170 000	aucune

(*) Soit 85 737 actions au prix de 22,79 euros, 749 304 actions au prix de 29,31 euros, 504 331 actions au prix de 39,52 euros, 652 198 actions au prix de 56,98 euros, 586 215 actions au prix de 87,96 euros, 13 500 actions au prix de 121,81 euros, 233 400 actions au prix de 114 euros, 561 800 actions au prix de 118 euros, 618 000 au prix de 178 euros, 427 000 au prix de 161 euros et 358 000 au prix de 144 euros.

(**) Au prix de 161 euros.

Il est rappelé que, dans l'hypothèse d'une publication par la Société des Bourses Françaises d'un avis de recevabilité d'une Offre Publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société, les titulaires d'options de souscription d'actions pourront – s'ils le souhaitent – lever aussitôt la totalité des options qui leur ont été consenties (ou le solde en cas de levée(s) partielle(s) déjà effectuée(s)).

c) Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires qui comprennent la quote-part de la situation nette des filiales détenues par des tiers s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	1998	1999	2000
Au 1^{er} JANVIER	158	176	27
Minoritaires sur augmentation de capital des filiales	5	12	(*) 38
Intérêts minoritaires dans le résultat du Groupe	34	22	7
Rachat des minoritaires de Cap Gemini NV	-	(156)	-
Réserve de conversion des minoritaires et autres	(1)	1	5
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	(20)	(28)	(2)
Au 31 DÉCEMBRE	176	27	75

(*) Principalement due à l'augmentation de capital de Cisco Systems pour 171 millions d'euros nette du produit de dilution de 134 millions d'euros.

En 1998, les intérêts minoritaires comprenaient principalement la quote-part des titres de la société Cap Gemini NV détenue par le public (environ 44 %), la Société étant cotée à la Bourse d'Amsterdam.

En 1999, suite à l'offre publique d'échange lancée sur sa filiale, le Groupe a réduit la quote-part des minoritaires de Cap Gemini NV à 5,8 % au 31 décembre 2000.

Le 31 octobre 2000, Cisco a pris une participation de 4,9 % dans le capital de Cap Gemini Telecom S.A., société holding détenant l'ensemble des participations de Cap Gemini et Gemini Consulting liées aux télécommunications, aux médias et aux réseaux. La valeur de ces intérêts minoritaires au 31 décembre 2000 est de 40 millions d'euros.

15 - Endettement net

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Dettes financières	425	241	154
Trésorerie	(1 002)	(749)	(1 003)
ENDETTEMENT NET	(577)	(508)	(849)

L'endettement net comprend :

- les dettes financières à long terme et à court terme, ces dernières comprenant à la fois la part à moins d'un an des endettements à long terme ainsi que des dettes dont la durée est inférieure à un an. Elles sont analysées en a) ci-après et se décomposent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Dettes financières à long terme	192	143	91
Dettes financières à court terme	233	98	63
DETTES FINANCIÈRES	425	241	154

- la trésorerie composée des créances financières, des placements à court terme et du disponible en banque diminués des découverts bancaires est composée de :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Créances financières et placements à court terme	879	569	666
Banques	139	193	463
Découverts bancaires	(16)	(13)	(126)
TRÉSORERIE	1 002	749	1 003

Les dettes financières à court terme et les découverts bancaires s'additionnent donc de la façon suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Dettes financières à court terme	233	98	63
Découverts bancaires	16	13	126
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME ET DÉCOUVERTS BANCAIRES	249	111	189

a) Dettes financières

• Variation détaillée des dettes financières

(en millions d'euros)	1998	1999	2000
Au 1^{er} JANVIER	573	425	241
Ecarts de conversion	-	10	5
Remboursements	(167)	(242)	(112)
Nouveaux emprunts	19	48	20
Au 31 DÉCEMBRE	425	241	154

La part des dettes à taux variable est de 54% et la part des dettes à taux fixe est de 46% en 2000.

• Analyse des dettes financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Emprunt obligataire (1994)	152	-	-
Emprunts	69	104	56
Autres emprunts couverts par ou tirés sur lignes de crédit	127	62	26
Emprunts liés aux contrats de crédit-bail	77	75	72
TOTAL	425	241	154

• Justes valeurs des dettes financières

Les valeurs comptables des emprunts à court terme et des obligations liées aux contrats de crédit-bail sont proches de leur juste valeur.

• Emprunt obligataire (1994)

Cap Gemini a procédé au cours du mois de décembre 1994 à l'émission d'un emprunt de 152 millions d'euros (995 millions de francs) représenté par 199 000 obligations de 762 euros (5 000 francs) de nominal, pour une durée de 5 ans et à un taux d'intérêt de 8,6 %. Les obligations ont été amorties en totalité le 19 décembre 1999.

• Emprunts

Ce montant comprend notamment divers crédits en devises dont certains pour financer l'acquisition de sociétés en Europe et aux Etats-Unis pour un montant de 24 millions d'euros au 31 décembre 2000 (43 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 34 millions d'euros au 31 décembre 1998).

• Autres emprunts couverts par ou tirés sur lignes de crédit

La Société a conclu avec un groupe de banques en 1997 une ligne de crédit multidevise de 412 millions d'euros remboursable au plus tard le 27 décembre 2001. Au 31 décembre 2000, cette ligne de crédit s'élève à 288 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de cette ligne de crédit sont les suivantes :

- Durée : 5 ans, remboursable par deux tranches de 15 % au cours respectivement des exercices 1999 et 2000, et le solde de 70 % arrivant à échéance le 27 décembre 2001,
- Taux : Euribor (1-3-6 mois),
- Commission d'engagement : 0,22 %,
- Commission d'utilisation : 0,22 %.

Cette facilité de crédit a essentiellement servi de support au cours de l'exercice 2000 à l'émission de billets de trésorerie (25 millions d'euros d'encours au 31 décembre 2000), émis pour des périodes de 1 mois à 3 mois, essentiellement aux fins de financer partiellement l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young.

• Emprunts liés aux contrats de crédit-bail

Au 31 décembre 2000, le montant correspond à la dette liée aux retraitements des contrats de crédit-bail. Ils concernent principalement le financement des installations de l'Université Cap Gemini (Behoust), du siège social de Gemini Consulting France et des investissements en matériel informatique réalisés par Cap Gemini UK dans le cadre de son activité d'infogérance.

Les principales caractéristiques de ces contrats de crédit-bail sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Echéance	Taux	Solde au 31 décembre 1998	Solde au 31 décembre 1999	Solde au 31 décembre 2000
Université Cap Gemini (Behoust)	Mars 2012	Euribor 3 Mois + 0,7 %	36	36	34
Immeuble Issy les Moulineaux (France)	Juillet 2006	Euribor 3 Mois + 0,6 %	31	26	22
Cap Gemini UK	Sept 2001 à Octobre 2007	Fixe (6,9 % à 9,7 %)	10	13	16
TOTAL			77	75	72

• Taux d'intérêts

Pour l'exercice 2000, le taux moyen des intérêts sur les dettes financières du groupe ressort à 4,9%, contre 4,2% en 1999 et 4,3% en 1998.

• Echéancier de remboursement

L'échéancier de remboursement des dettes financières est le suivant :

Au 31 décembre <i>(en millions d'euros)</i>	1998		1999		2000	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
n + 1	233	55	98	41	63	41
n + 2	46	11	84	35	17	11
n + 3	95	22	14	6	16	10
n + 4	7	2	6	2	15	10
n + 5	6	1	6	2	12	8
n + 6 et années ultérieures	38	9	33	14	31	20
TOTAL	425	100	241	100	154	100

• Ventilation par devises

La ventilation des dettes financières par devises est la suivante :

Au 31 décembre <i>(en millions d'euros)</i>	1998		1999		2000	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Franc français	365	86	62	26	56	36
Livre sterling	10	2	13	5	16	11
Dollar US	-	-	63	26	11	7
Deutsche Mark	18	4	3	1	32	21
Florin	-	-	-	-	0	0
Euro	-	-	91	38	25	16
Autres devises	32	8	9	4	14	9
TOTAL	425	100	241	100	154	100

Les dettes financières libellées en devise de la zone euro représentent 81% du total.

• Sûretés réelles

Au 31 décembre 2000, les dettes financières sont garanties par des sûretés réelles à hauteur de 72 millions d'euros (75 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 78 millions d'euros au 31 décembre 1998).

b) Créances financières et placements à court terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Créances financières	3	1	11
Dépôts à terme et valeurs mobilières de placement	876	568	655
TOTAL	879	569	666

Les créances financières sont constituées principalement de créances liées à la cession de titres de participation.

Les valeurs comptables des créances financières et des placements à court terme sont proches de leurs justes valeurs.

16 - Provisions et autres passifs à long terme

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Impôts différés passifs à long terme	65	84	82
Réserve spéciale de participation	18	45	44
Provisions pour retraites	35	39	67
Provisions pour risques et charges	22	11	18
TOTAL	140	179	211

L'analyse des impôts différés passifs à long terme est donnée en note 19.

17 - Dettes d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Fournisseurs et comptes rattachés	200	198	698
Personnel	369	362	743
Impôts et taxes	156	169	270
Divers	56	48	164
TOTAL	781	777	1 875

18 - Instruments financiers

• Couvertures des risques de taux d'intérêts

- Au 31 décembre 2000, une seule couverture de taux d'intérêts était en cours sous la forme d'un contrat d'échange de taux portant sur un montant de 15 millions d'euros, pour une période d'un mois, dans le cadre d'un placement en billet de trésorerie. Ce contrat permettait d'échanger un taux fixe (4,98 % payé par Cap Gemini S.A.) contre un taux variable (Eonia capitalisé).

- Au 31 décembre 1999, aucune opération de couverture de taux d'intérêts n'était en cours.

- Au 31 décembre 1998, différents contrats conclus en décembre 1994 pour 152 millions d'euros pour une durée de 5 ans permettaient d'échanger un taux fixe (en moyenne 7,63 %) contre un taux variable (base Pibor 3 ou 6 mois). D'autre part, étaient en cours des contrats d'échange de taux pour 30 millions d'euros et des contrats futurs d'engagement pour 61 millions d'euros. Ces deux derniers types de contrats échangeaient un taux variable (Pibor 3 mois) contre un taux fixe ou un autre taux variable.

• Couvertures des risques de changes

- Au 31 décembre 2000, les couvertures de taux de change s'élevaient au total à 213 millions d'euros et étaient les suivantes :

- couvertures commerciales à échéance 2001 : ventes à terme de 19 millions de dollars US pour une contrevaletur de 21 millions d'euros ;
- couvertures financières à échéance 2001 sous la forme de contrats d'achats/ventes de devises à terme (swap de change) dans le cadre de financements internes au Groupe, pour les montants suivants :
 - 123 millions de dollars US pour une contrevaletur de 144 millions d'euros,
 - 19 millions de livres sterling pour une contrevaletur de 30 millions d'euros,
 - 28 millions de dollars singapouriens pour une contrevaletur de 18 millions d'euros.

- Au 31 décembre 1999, les contrats d'achats/ventes de devises à terme s'élevaient à 10 millions d'euros et couvraient des créances et des dettes libellées en dollars US, en euros et en dollars singapouriens.

- Au 31 décembre 1998, les contrats s'élevaient à 44 millions d'euros et couvraient des créances et des dettes libellées en livres sterling, en francs suisses, en deutsche Marks et en dollars US.

19 - Impôts différés

a) Evolution des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs se décomposent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Pertes fiscales reportables	68	122	214
Différence temporaire liée à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young	-	-	1 377
Autres	9	9	37
Provision sur impôts différés actifs	(24)	(45)	(842)
Total des impôts différés actifs (long terme)	53	86	786
Pertes fiscales reportables	17	-	1
Différence temporaire liée à l'apport des activités conseil d'Ernst & Young	-	-	33
Provisions pour congés payés	10	10	14
Provisions pour restructuration	-	-	62
Autres	21	34	27
Provision sur impôts différés actifs	(16)	(7)	-
Total des impôts différés actifs (court terme)	32	37	137
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	85	123	923
Retraitement de l'amortissement des écarts d'acquisition	(44)	(57)	(57)
Capitalisation et amortissement	(7)	(8)	(9)
Provisions	(5)	(9)	(6)
Autres	(9)	(10)	(10)
Total des impôts différés passifs (long terme)	(65)	(84)	(82)
Réévaluation des encours de production	(3)	(2)	(10)
Provisions pour restructuration	-	-	(30)
Autres	(4)	(8)	(4)
Total des impôts différés passifs (court terme)	(7)	(10)	(44)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(72)	(94)	(126)

L'évolution des impôts différés actifs est principalement liée à l'opération d'apport des activités nord-américaines de conseil d'Ernst & Young qui permet au Groupe d'amortir fiscalement sur 15 ans la différence entre le prix de la transaction pour ces activités et la valeur fiscale des actifs et passifs acquis (4 637 millions d'euros). L'économie d'impôt calculée sur la base de la fiscalité en vigueur au 31 décembre 2000 et liée à cette différence ressort à 1 808 millions d'euros (réparti entre long terme et court terme dans le tableau ci-dessus). L'analyse de l'utilisation possible de cet amortissement fiscalement déductible a permis au Groupe d'enregistrer un actif d'impôt de 698 millions d'euros. Ce montant a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- réalisation d'un échéancier d'utilisation de ce crédit d'impôt sur les 15 prochaines années, établi sur la base de taux de croissance et de rentabilité jugés vraisemblables.
- compte tenu de la visibilité au 31 décembre 2000 sur les perspectives de profit en Amérique du Nord, reconnaissance de 100 % de l'utilisation sur les 5 premières années (2001 à 2005), soit après actualisation au taux de 5,6 % (taux des obligations d'Etat aux Etats-Unis à 30 ans), un actif d'impôt de 361 millions d'euros (dont 33 millions à court terme dans le tableau ci-dessus, le solde étant à long terme),
- à compter de la sixième année, les utilisations probables font l'objet d'une provision d'un taux forfaitaire de 35 % en 2006, taux en croissance de 5 points par année suivante et ce jusqu'à 70 % à partir de 2013. Cette provision d'un montant total de 789 millions d'euros, comprise dans le poste provision sur impôt différé actif à long terme, sera reprise au fur et à mesure qu'une année rentrera dans le champ de visibilité permettant une reconnaissance à 100 %. Les soldes non provisionnés et actualisés au taux de 5,6 % ont été reconnus pour un montant de 337 millions d'euros en actif d'impôt à long terme.

b) Déficits fiscaux

(en millions d'euros)	1998	1999	2000
Déficits reportables temporairement	165	235	446
Déficits reportables indéfiniment	70	81	150
TOTAL DES DÉFICITS REPORTABLES	235	316	596
Economie potentielle d'impôt correspondante	85	118	215
dont actif d'impôts constaté sur déficits reportables	53	77	177

L'échéancier des déficits reportables aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000 est le suivant :

Année d'expiration	1998		1999		2000	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
n + 1	9	4	2	1	6	1
n + 2	2	1	5	2	5	1
n + 3	3	1	5	2	8	1
n + 4	5	2	14	4	48	8
n + 5 et années ultérieures	146	62	209	65	379	64
indéfiniment	70	30	81	26	150	25
TOTAL	235	100	316	100	596	100

20 - Engagements reçus et donnés

a) Engagements reçus

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Engagements reçus :			
- sur contrats	1	1	1
- autres	1	28	2
TOTAL	2	29	3

Les engagements reçus au 31 décembre 1999 comprenaient principalement un remboursement à recevoir d'un fonds de retraite suédois (SPP) par Cap Gemini AB, qui a été reçu en 2000.

b) Engagements donnés

Au 31 décembre (en millions d'euros)	1998	1999	2000
Engagements donnés :			
- sur contrats	54	28	39
- sur locations non résiliables (immeubles et matériels)	459	613	1 008
- sur emprunts	22	54	224
- autres	18	16	23
TOTAL	553	711	1 294

L'échéancier des engagements donnés par le Groupe sur des locations non résiliables au 31 décembre 2000 est le suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Engagements sur locations
n + 1	228
n + 2	189
n + 3	132
n + 4	92
n + 5	75
n + 6 et années ultérieures	292
TOTAL	1 008

c) Autres engagements

Les accords signés au titre de l'acquisition des activités conseil d'Ernst & Young stipulent que les anciens associés d'Ernst & Young qui exerçaient leur activité dans le domaine du conseil sont devenus des salariés du groupe Cap Gemini Ernst & Young et bénéficient à cet effet d'un contrat de travail. Au cas où ces personnes devenues salariées du Groupe décident de le quitter avant un certain délai, elles sont tenues de restituer ainsi tout ou partie des actions reçues au titre de l'apport, le nombre d'actions restituées étant fonction de la cause du départ et de la date de celui-ci.

Le contrat conclu avec Cisco Systems prévoit que cette dernière disposera, dans le cas où l'un ou l'autre d'un de ses cinq grands concurrents lancerait une offre publique sur Cap Gemini S.A., de la faculté d'acheter l'ensemble des titres de la société commune Cap Gemini Telecom S.A.

21 - Faits exceptionnels et litiges

Tous les litiges existants sont inhérents à la vie courante de la Société et ont été provisionnés en cas de probabilité d'un coût pour le Groupe; il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou d'autres litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent un impact significatif sur son activité, sa situation financière, son résultat, son patrimoine et ses perspectives d'avenir.

22 - Effectifs

Les effectifs moyens se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

Effectif moyen	1998		1999		2000	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	3 869	11	4 080	10	8 217	16
Grande-Bretagne et Irlande	7 216	21	8 145	21	8 781	18
Pays Nordiques	3 939	11	4 348	11	4 613	9
Bénélux	6 475	19	7 397	19	8 674	17
Allemagne et Europe Centrale	949	3	1 107	3	2 333	5
France	9 146	26	10 853	28	12 098	24
Europe du Sud	2 586	8	2 754	7	4 193	8
Asie-Pacifique	427	1	526	1	1 340	3
TOTAL	34 606	100	39 210	100	50 249	100

Les effectifs de fin d'année se répartissent entre les principales zones géographiques du Groupe de la manière suivante :

Au 31 décembre	1998		1999		2000	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Amérique du Nord	3 938	10	3 626	9	11 428	19
Grande-Bretagne et Irlande	8 565	22	8 217	21	9 779	17
Pays Nordiques	4 353	11	4 397	11	4 877	8
Bénélux	7 047	18	7 635	19	9 549	16
Allemagne et Europe Centrale	1 001	3	1 117	3	3 279	6
France	10 299	27	11 315	29	13 334	22
Europe du Sud	2 686	7	2 917	7	5 291	9
Asie-Pacifique	452	1	402	1	2 012	3
TOTAL	38 341	100	39 626	100	59 549	100

23 - Activité par zone géographique (pro forma)

Afin de faciliter le suivi de la performance opérationnelle du nouveau Groupe, les produits et les résultats d'exploitation pro forma 2000 sont détaillés par zone géographique dans le tableau ci-après. A noter cependant que l'allocation du résultat d'exploitation par zone géographique n'est donnée ici qu'à titre indicatif car l'organisation définitive du nouveau Groupe n'a été arrêtée qu'en fin de deuxième semestre (ceci concerne plus particulièrement la répartition du coût des services centraux ainsi que celui des services communs mutualisés: marketing, développement des offres de services, systèmes d'information, etc...).

La décomposition des produits et des résultats d'exploitation pro forma, ainsi que des actifs immobilisés et des comptes clients et comptes rattachés par zone géographique est la suivante :

(en millions d'euros)

	Produits d'exploitation		Résultats d'exploitation		Actif immobilisé		Clients et Comptes rattachés	
		%		%		%		%
Amérique du Nord	2 951	35	252	28	515	23	405	19
Grande-Bretagne et Irlande	1 351	16	151	17	633	29	337	15
Pays Nordiques	586	7	(*) 55	6	132	6	149	7
Bénélux	1 025	12	164	19	316	14	323	15
Allemagne et Europe Centrale	565	7	74	8	167	8	215	10
France	1 308	15	162	18	370	17	458	21
Europe du Sud	436	5	35	4	46	2	207	10
Asie-Pacifique	249	3	-	-	12	1	70	3
TOTAL	8 471	100	893	100	2 191	100	2 164	100

(*) Y compris un produit net non récurrent de 21 millions d'euros relatifs aux charges sociales en Suède.

24 - Intérêts dans les participations sous contrôle conjoint

Le groupe exerce un contrôle conjoint sur des participations, notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et à Hong-Kong. La part des produits d'exploitation du Groupe générés par ces participations est inférieure à 1%.

25 - Autres informations

Les actions menées dès 1998 sur l'introduction de l'euro au 1^{er} janvier 1999 et la bascule définitive au 1^{er} janvier 2002 se poursuivent afin de permettre au Groupe de répondre à ces nouvelles contraintes. Un processus évolutif a été mis en place dans chacun des pays concernés et les coûts afférents à ces adaptations sont pris en charge au fur et à mesure de leur réalisation.

26 - Evénements postérieurs à la clôture

- Le 21 novembre 2000, Cap Gemini Ernst & Young et Ontario Power Generation ont annoncé la création, au premier semestre 2001, d'une société commune détenue à 51% par Cap Gemini Ernst & Young Canada et 49% par Ontario Power Generation, qui sera dénommée New Horizon System Services. Cette société, créée dans le cadre d'un contrat d'infogérance à 10 ans, évalué à un milliard de dollars US, devrait employer environ 700 personnes et reprendra l'informatique interne de Ontario Power Generation.
- Dans le cadre d'un accord stratégique signé le 2 février 2001, Cap Gemini Ernst & Young UK prendra 12,5% de la société britannique Vertex, filiale de United Utilities spécialisée dans la gestion de clientèle ; cette participation pourra être portée à 15% d'ici trois ans. En contrepartie, cet accord prévoit le transfert des activités de relation-client de Cap Gemini Ernst & Young UK à Vertex (qui ont représenté un chiffre d'affaires de 56,5 millions d'euros en 2000). Pendant une période de cinq ans, Cap Gemini Ernst & Young UK continuera d'offrir des services de relation-client qui seront mis en œuvre par Vertex ; de son côté, Vertex proposera des services de haute-technologie à ses clients, qui seront fournis par Cap Gemini Ernst & Young UK, également pour une période de cinq ans.
- Au cours du mois de février 2001, Cap Gemini Ernst & Young Etats-Unis et la société américaine Farmland ont signé un accord portant sur le rachat des 50% d'intérêts non encore détenus par Cap Gemini Ernst & Young de leur société commune d'infogérance "OneSystem Group" (consolidée par intégration globale à compter du premier janvier 2001).
- A la fin du mois de février 2001, notre filiale australienne Cap Gemini Ernst & Young OneResource Nominees a cédé sa participation de 50% dans la société OneResource Group (Australia) à son codétenteur, la société Franklins, filiale du distributeur Dairy Farm. Cette société conjointe créée en octobre 1999 réalisait l'infogérance des systèmes comptables des supermarchés gérés par la société Franklins.
- Le 5 mars 2001, Cap Gemini Ernst & Young France a cédé à la société Vivéo ses activités de commercialisation, de développement et de maintenance du progiciel de gestion de contentieux "Crédence".

27 - Liste par pays des sociétés consolidées (188)

Pays		Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
Allemagne	Cap Gemini Ernst & Young Consulting GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Mittelstandsberatung GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Deutschland GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Deutschland GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Services GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Tools Deutschland GmbH	94 %	IG
	MCS Management-Consulting & Softwarevertrieb GmbH	100 %	IG
	Program Standard Computersystem GmbH	100 %	IG
	Program Standard Leasing GmbH	100 %	IG
	Gemini Consulting GmbH	100 %	IG
	Sd&M software design & management AG	100 %	IG
	Synergis GmbH Information Services für die Energiewirtschaft	51 %	IG
	TDI GmbH	100 %	IG
	Qcentic	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Deutschland GmbH	95 %	IG
Australie	Cap Gemini Ernst & Young Australia Pty Ltd	100 %	IG
	Ernst & Young One Resource Nominees Pty Ltd	100 %	IG
	One Resource Group Pty Ltd	50 %	PROP
Autriche	Cap Gemini Austria GmbH	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Austria consulting AG	100 %	IG
	Financial Advisory Services Gesellschaft GmbH Austria	52 %	IG
	Gemini Consulting GmbH	100 %	IG
Belgique	Cap Gemini Belgium NV/SA	94 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Belgium SA	94 %	IG
	Cap Gemini Information Systems Mgt (Belgium) NV/SA	94 %	IG
	Volmac Software Groep Belgium NV	94 %	IG
	Gitek Software NV	94 %	IG
	Twinsoft NV/SA	94 %	IG
	Gemini Consulting NV/SA	94 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Belgium NV	95 %	IG
Canada	Cap Gemini Ernst & Young Canada Inc.	100 %	IG
	511965 N.B. Inc.	100 %	IG
Corée	Cap Gemini Ernst & Young Consulting Korea	100 %	IG
Croatie	Ernst & Young Consulting doo	100 %	IG
Danemark	Cap Gemini Danmark AS	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Danmark AS	95 %	IG
Espagne	Cap Gemini Ernst & Young Espana	100 %	IG
	Cap Gemini Espana SA	100 %	IG
	Cap Gemini Espana Holding SL	100 %	IG
	Gemini Consulting Iberia SA	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Espana SA	95 %	IG
	Aula de Gestion S.L.	100 %	IG
Etats-Unis	BiosGroup Inc.	46 %	MEQ
	Cap Gemini America Inc	100 %	IG
	Cap Gemini America Transmillenium Inc	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young US LLC	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Holding Inc.	100 %	IG
	Ernst & Young Application Services	100 %	IG
	Ernst & Young Shareholdings Inc.	100 %	IG
	Ernst & Young US Consulting BV	100 %	IG
	Ernst & Young US Holdings LLC	100 %	IG
	OneSystem Group	50 %	PROP

IG = Intégration globale MEQ = Mise en équivalence PROP = Intégration proportionnelle

Pays		Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration	
Etats-Unis	Net-Strike Worldwide	100 %	IG	
	Cap Gemini Hagler Bailly LLC	50 %	PROP	
	Sd&M USA	100 %	IG	
	Cap Gemini Telecom Media & Networks US Inc.	95 %	IG	
Finlande	Cap Gemini Ernst & Young Finland Oy	100 %	IG	
	Cap Gemini Oy, SF	100 %	IG	
	Cap Programator FM Plavelut Oy, SF	100 %	IG	
	Cap SAM Consulting Oy	60 %	PROP	
	Gemini Consulting Oy	100 %	IG	
	Cap Gemini Telecom Media & Networks finland Oy	95 %	IG	
France	Cap Gemini S.A.	Société mère		
	Cap Gemini Service SA	100 %	IG	
	Cap Gemini Université SA	100 %	IG	
	Cap Gemini Gouvieux SA	100 %	IG	
	SARL Immobilière Les Fontaines	100 %	IG	
	SCI du château de Béhoust	100 %	IG	
	SCI Paris Etoile	100 %	IG	
	Cap Gemini France SA	100 %	IG	
	APIS SA	34 %	MEQ	
	Dalkia Informatique SA	51 %	IG	
	Cap Gemini Telecom SA	95 %	IG	
	Cap Gemini Telecom France SA	95 %	IG	
	Gemini Consulting SA	100 %	IG	
	Cap Gemini Ernst & Young France SA	100 %	IG	
	Altis SA	100 %	IG	
	Soparco SA	100 %	IG	
	Clef SA	100 %	IG	
	Gamifip	15 %	MEQ	
	Grande-Bretagne	Cap Gemini Sogeti Holdings Ltd	100 %	IG
		Cap Gemini UK Plc	100 %	IG
Hoskyns Group Plc		100 %	IG	
Hoskyns Systems Ltd		100 %	IG	
Hoskyns Ltd		100 %	IG	
The Instruction Set Ltd		100 %	IG	
Volmac UK Ltd		94 %	IG	
Gemini Consulting Holding Ltd		100 %	IG	
Gemini Consulting Ltd		100 %	IG	
Cap Gemini Ernst & Young UK Ltd		100 %	IG	
Ernst & Young Consulting Worlwide UK Ltd		100 %	IG	
Becket Consulting		100 %	IG	
Ernst & Young Working links Ltd		100 %	IG	
Working Links		33 %	PROP	
Ernst & Young Operate Company (n° 2) Ltd		100 %	IG	
Ernst & Young Equinox BP Ltd		100 %	IG	
Ciberion		50 %	PROP	
Cap Gemini Telecom Media & Networks UK Ltd		95 %	IG	
Hong-Kong		Cap Gemini Hong-Kong	100 %	IG
		Cap Gemini Ernst & Young Hong-Kong Ltd	100 %	IG
	One Resource Group Hong-Kong	50 %	PROP	
Hongrie	Cap Gemini Magyarorszag Kft	95 %	IG	
Inde	Cap Gemini Ernst & Young India	100 %	IG	
	Cap Gemini Ernst & Young Consulting India Services Pvt Ltd	100 %	IG	
Irlande	Cap Gemini Group Ltd	100 %	IG	
	Cap Gemini Ireland Ltd	100 %	IG	
	Cap Gemini Ernst & Young UK Ltd	100 %	IG	
	Bedford House Consulting Ltd	100 %	IG	
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Ireland Ltd	95 %	IG	

IG = Intégration globale MEQ = Mise en équivalence PROP = Intrégration proportionnelle

Pays		Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
Italie	Cap Gemini Italia Spa	100 %	IG
	Gemini Management Consulting Spa	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Italia Spa	100 %	IG
	Ernst & Young Sanità srl	100 %	IG
	Perseo srl	100 %	IG
	Tecsis Sistemi srl	100 %	IG
	Ersnt & Young Financial Services	99 %	IG
	Sistemi e Telematica Spa	77 %	IG
	Consorzio Business Intelligence Laboratory	22 %	MEQ
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Italia Spa	95 %	IG
Japon	Cap Gemini Ernst & Young Japan KK	100 %	IG
Lettonie	Gemini Consulting SIA (Latvia)	100 %	IG
Luxembourg	Cap Gemini Luxembourg SA	94 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Luxembourg SA	100 %	IG
Malaisie	Cap Gemini Malaysia	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Malaysia	100 %	IG
Nouvelle-Zélande	Cap Gemini Ernst & Young New Zealand Ltd	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Data Warehouse Solutions Ltd	50 %	PROP
Norvège	Cap Gemini Norge A/S	100 %	IG
	C/Computas Grad Losn A/S	100 %	IG
	Gemini Consulting A/S	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young AS Norge	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Norge AS	95 %	IG
Pays-Bas	GBA Volmac BV	100 %	IG
	Cap Gemini Europe BV	100 %	IG
	Cap Gemini Benelux BV	100 %	IG
	Cap Gemini Nederland BV	94 %	IG
	CGS/WSG Partnership CV	100 %	IG
	Cap Gemini NV	94 %	IG
	Cap Gemini Information Systems Management BV	94 %	IG
	Volmac II BV	94 %	IG
	Bortiboll Holding BV	94 %	IG
	Bortiboll Communications BV	94 %	IG
	Bolesian BV	94 %	IG
	Iquip Informatica BV	94 %	IG
	BIT-IC BV	94 %	IG
	Gimbrère & Dohmen Software BV	94 %	IG
	Cap Gemini Optiebeheer BV	94 %	IG
	Twinac Software BV	94 %	IG
	EC Gate BV	30 %	MEQ
	Entity Holding BV	10 %	MEQ
	Cap Gemini Assurantien BV	94 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks	94 %	IG
	Cap Gemini Interim Management BV	94 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Management Sourcing BV	94 %	IG
	Cap Gemini Sourcing BV	94 %	IG
	Sacol BV	94 %	IG
	Gemini Consulting BV	94 %	IG
	Cap Gemini Ersnt & Young Nederland BV	94 %	IG
	PRC EY BV	47 %	PROP
	Ernst & Young Global Learning Solutions BV	100 %	IG
	Ernst & Young Global Client Consulting BV	100 %	IG
	Ernst & Young Global Client Consulting Asia Pacific BV	100 %	IG
Pologne	Gemini Consulting Sp Zoo	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Sp Zoo	100 %	IG

IG = Intégration globale MEQ = Mise en équivalence PROP = Intrégration proportionnelle

Pays		Pourcentage d'intérêt	Méthode d'intégration
Portugal	Cap Gemini Portugal SA	100 %	IG
	Gemini Consulting SA	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Consultores Portugal SA	100 %	IG
Roumanie	Gemini Consulting Romania srl	100 %	IG
Russie	Gemini Consulting St Petersburg	100 %	IG
Singapour	Cap Gemini Asia PTE Ltd	100 %	IG
	Cap Gemini Singapore PTE Ltd	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Singapore PTE Ltd	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Singapore FSI PTE Ltd	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Singapore PTE Ltd	95 %	IG
Slovaquie	Ernst & Young Consulting Slovakia	100 %	IG
Slovenie	Ernst & Young Consulting Slovenia	100 %	IG
Suède	Cap Gemini AB	100 %	IG
	Cap Gemini Sverige AB	100 %	IG
	Cap Volmac Sweden AB	94 %	IG
	Gemini Consulting AB	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Sverige Holding AB	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Sverige AB	100 %	IG
	Cap Gemini Telecom Media & Networks Sweden AB	95 %	IG
Suisse	Cap Gemini Suisse SA	100 %	IG
	Gemini Consulting AG	100 %	IG
	Cap Gemini Ernst & Young Suisse SA	100 %	IG

IG = Intégration globale MEQ = Mise en équivalence PROP = Intrégration proportionnelle

COMPTES SOCIAUX SIMPLIFIÉS DE LA SOCIÉTÉ CAP GEMINI

Les comptes sociaux complets, incluant l'annexe, sont disponibles sur simple demande auprès de la Société.
Les rapports des Commissaires aux Comptes ci-joints, se réfèrent aux comptes sociaux complets.

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Cap Gemini établis en euro, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application des dispositions des articles 233-6 et 233-13 du Code de Commerce, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 14 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2000.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 225-38 du Code de Commerce.

Paris, le 14 mars 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 1998, 1999 ET 2000

<i>(en millions d'euros)</i>	1998	1999	2000
Produits d'exploitation	100	108	196
Charges d'exploitation	(28)	(26)	(122)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	72	82	74
Résultat financier	55	100	88
Résultat exceptionnel	2	1	188
Impôts sur les bénéfices	(25)	(34)	(32)
RÉSULTAT NET	104	149	318

BILANS RÉSUMÉS

AUX 31 DÉCEMBRE 1998, 1999 ET 2000

<i>(en millions d'euros)</i>	1998	1999	2000
ACTIF			
Actif immobilisé	1 831	2 910	13 004
Actif circulant	684	528	660
Autres actifs	7	1	1
TOTAL ACTIF	2 522	3 439	13 665
PASSIF			
Capitaux propres	2 012	3 138	13 458
Provisions	6	-	14
Dettes financières	378	62	29
Autres dettes	126	239	164
TOTAL PASSIF	2 522	3 439	13 665

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

	Capital	Autres capitaux propres (résultat inclus) (*)	Quote-part du capital détenu (%)	Nombre d'actions détenues	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires 2000 (**)	Dividendes encaissés
					Brute	Nette				
FILIALES										
Cap Gemini America Inc	-	6 863	100,00%	1 100	6 985	6 962	154	161	551	
511 965 NB Inc. (Canada)	-	191	100,00%	266 612 897	254	254		7		
CGS Holdings Ltd	691	1	100,00%	431 513 903	571	571	31			
Gemini Consulting Holding Ltd	-	11	100,00%	1 083	23	23				
CGE&Y (UK)	43	-6	100,00%	1 033 938 858	801	801			231	
CGE&Y Ireland Ltd	-	1	100,00%	71 662	16	16			91	
Cap Gemini AB	1	33	100,00%	10 000	150	150		9		19
CGEY Sverige Holding AB	0	-	100,00%	20 440	112	112				
CGE&Y AS (Norvège)	1	6	100,00%	7 100	27	27			19	
Cap Gemini Europe BV	88	22	100,00%	194 101	253	253				
Cap Gemini NV	5	165	38,27%	16 566 002	1 013	1 013			875	12
Cap Gemini Deutschland GmbH	18	81	72,20%	1	59	59	1			
CGE&Y Deutschland GmbH (Berlin)	14	23	100,00%	1	512	512		33		
CGE&Y Austria Consulting AG	0	4	100,00%	32 778	35	35			16	
CGE&Y Polska Sp. Z.o.o	1	-1	100,00%	37 000	11	11		2	5	
Cap Gemini France SA	27	38	99,96%	1 793 960	69	69			852	57
Gemini Consulting France SA	43	8	100,00%	6 685 961	88	88			245	6
CGE&Y France	19	2	100,00%	169 590	258	258			88	
Cap Gemini Telecom SA	133	831	95,09%	8 314 281	792	792			43	4
Cap Gemini Italia Spa	4	5	95,00%	760 000	101	20		6	74	
Cap Gemini Espana Holding S.L.	11	23	100,00%	1 230 475	47	36	2			
CGE&Y Espana S.L.	1	8	100,00%	100 000	79	79			51	
CGEY Consultores Portugal SA	0	-1	100,00%	824 000	14	14			3	
CGE&Y Italia Spa	0	0	100,00%	200 000	241	241	6		51	
Cap Gemini Asia PTE Ltd	27	-3	100,00%	44 000 000	25	25	18	37	11	
CGEY Consulting Pty Ltd (Australie)	14	-6	100,00%	24 159 000	139	139			53	
CGEY New Zealand Ltd	0	3	100,00%	1 000 000	36	36			14	
CGEY Hong Kong Ltd	-	1	100,00%	4	12	12			5	
CGEY Consultants Singapore Pte Ltd	-	2	100,00%	100 000	16	16			7	
Cap Gemini Service SA	8	-5	100,00%	499 994	37	3			132	
SCI Paris Etoile	-	-	99,99%	10 000	48	30			3	2
Autres France	na	na	na	na	1	1	32	34	4	
Autre Etrangers	na	na	na	na	58	58				

PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2000, Cap Gemini S.A. ne détient plus de titres de participation significatifs

(*) Autres que le capital et avant affectation du résultat de l'exercice.

(**) Le chiffre d'affaire indiqué est celui correspondant aux comptes sociaux au 31 décembre 2000 des filiales.

na : non applicable

Les résultats nets des filiales et participations ne sont pas fournis compte tenu du caractère préjudiciable que pourrait avoir leur divulgation sur la stratégie commerciale et financière.

La société Cap Gemini est la société tête de groupe de l'intégration fiscale française composée de 7 sociétés. Sur l'exercice 2000, l'impact sur le résultat de Cap Gemini S.A. de l'intégration fiscale est un gain de 3 466 milliers d'euros.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	1999	Affectation du résultat 1999	Autres mouvements	2000
Capital social	624	-	370	994
Prime d'émission, de fusion et d'apport	2 075	-	9 710	11 785
Réserve légale	42	20	-	62
Réserves réglementées	42	-	-	42
Autres réserves	171	-	-	171
Report à nouveau	35	51	-	86
Dividendes distribués	-	78	(78)	-
Résultat de l'exercice	149	(149)	318	318
TOTAL	3 138	-	10 320	13 458

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)	1996	1997	1998	1999	2000
I-CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	368	373	422	624	994
Nombre d'actions ordinaires existantes	60 356 666	61 198 877	69 130 658	77 945 108	124 305 544
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	78 671	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription d'actions	5 570 849	6 555 544	7 085 035	6 038 838	7 487 783
II-OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Total des produits d'exploitation	62	67	100	108	196
Total des produits d'exploitation et financiers	135	156	230	257	330
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	53	144	147	165	395
Impôts sur les bénéfices	7	16	25	34	32
Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	29	90	103	149	318
Résultat distribué	18	33	58	78	(a)164
III-RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)					
Résultat après impôts mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,76	2,08	1,77	1,68	2,92
Résultats après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,48	1,47	1,49	1,91	2,56
Dividende attribué à chaque action (net)	0,30	0,53	0,84	1,00	(b)1,20
IV-PERSONNEL					
Effectif moyen de salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2001 (y compris le montant du précompte soit : 15 Meuros).

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2001.



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL EN CAS D'ANNULATION DES ACTIONS ACHETÉES

Aux actionnaires de CAP GEMINI S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al.4 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction de capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital arrêté au 31 décembre 2000, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, al.4 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (quatrième résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer pour une période de 5 ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et les conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Paris, le 2 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC DÉLÉGATION

Aux actionnaires de CAP GEMINI S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92, L. 228-95, L. 225-135, L. 225-150 et L. 225-161 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets :

- d'émissions de valeurs mobilières pouvant conduire à une ou plusieurs augmentations de capital ultérieures,
- d'augmentations de capital réservées,

sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer.

a) Emissions de valeurs mobilières pouvant conduire à une ou plusieurs augmentations de capital ultérieures

Ces opérations sont décrites en annexe au présent rapport.

Si votre Conseil d'Administration en a l'autorisation, il pourra, pendant la période de validité légale correspondant au type de valeurs mobilières choisi, procéder à leur émission aussi bien en France qu'à l'étranger, pour un montant nominal maximum de chacune des émissions limité à 3 milliards d'euros (400 millions d'euros concernant les bons de souscription d'actions et les actions à bons de souscription d'actions).

Le montant de la ou des augmentations de capital découlant directement ou indirectement de chacune des émissions ne pourra être supérieur à 400 millions d'euros. Ce dernier montant s'inscrit, comme prévu par la dix-huitième résolution, dans la limite maximum de 1,5 milliard d'euros fixée dans la huitième résolution proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations.

Il vous demande, par ailleurs, de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières qui pourraient être émises en vertu des onzième, treizième, quinzième et dix-septième résolutions, et à celles qui pourraient l'être par exercice des droits attachés en vertu des dixième, onzième, quatorzième et quinzième résolutions.

b) Augmentation(s) de capital réservée(s)

La huitième résolution proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour autorise le Conseil d'Administration à porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros, en particulier par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission.

Si votre Conseil d'Administration en a l'autorisation, il pourra, pendant la période de validité légale (5 ans) procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite du plafond mentionnée dans ladite résolution.

Votre Conseil d'Administration vous propose en vertu de la neuvième résolution de lui déléguer le soin d'arrêter les modalités de ces opérations et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription.



Nous avons examiné les projets d'émissions de valeurs mobilières et d'augmentations de capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions de valeurs mobilières et de la (ou des) augmentation(s) de capital, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ni sur les modalités de détermination des bases de conversion et du (ou des) prix d'exercice du droit de souscription et de son (ou leur) montant, données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où votre Conseil d'Administration reçoit délégation pour fixer selon le cas le montant du prix d'émission des actions, les bases de conversion, le ou les prix d'exercice du droit de souscription, ou le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne sommes pas actuellement en mesure d'exprimer un avis sur les conditions définitives dans lesquelles les opérations seront réalisées ni, par voie de conséquence (pour les opérations concernées), sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'Administration.

Paris, le 2 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

ANNEXE AU RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉMISSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES AVEC DÉLÉGATION

Description des valeurs mobilières faisant l'objet des demandes d'autorisation

N° de résolution	Nature de l'émission	Suppression du droit préférentiel de souscription		Durée de validité de l'autorisation
		aux valeurs mobilières concernées	à l'augmentation de Capital différé	
10	Obligations convertibles en actions	Non	Oui	2 ans
11	Idem	Oui	Oui	2 ans
12	Obligations à bons de souscription d'actions	Non	de plein droit	2 ans
13	Idem	Oui	de plein droit	2 ans
14	Bons de souscription d'actions	Non	Oui	1 an *
15	Idem	Oui	Oui	1 an *
16	Valeurs mobilières donnant droit, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions à émettre à cet effet	Non	de plein droit	délai maximal autorisé par la Loi
17	Idem	Oui	de plein droit	délai maximal autorisé par la Loi

* Les actions auxquelles les bons donneront droit, devront être émises dans le délai de 5 ans à compter de l'émission de ces bons.



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL POUR ANNULER LES ACTIONS RESTITUÉES

Aux actionnaires de CAP GEMINI S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de Commerce en cas de réduction du capital, nous vous présentons notre rapport sur la réduction du capital envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes professionnelles applicables en France. Nous nous sommes assurés notamment que la réduction ne ramenait pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et que l'opération ne pouvait porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et les conditions de cette opération qui réduira le capital de votre Société de 994 444 352 euros à 992 777 392 euros.

Paris, le 2 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

TEXTE DU PROJET DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

I - Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice 2000

L'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2000,
 - et du rapport général établi par MM. les Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,
- approuve l'ensemble des comptes, en particulier le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2000, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes consolidés établis au 31 décembre 2000 lui ont été présentés et que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours de l'exercice.

Deuxième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte de ce qu'au cours de l'exercice écoulé aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue.

Troisième résolution

Affectation du résultat et dividende

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2000 qui s'élève à :

• bénéfice net de l'exercice.....	318 151 920,90 euros
• report à nouveau.....	85 514 889,11 euros
soit au total.....	403 666 810,01 euros

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

• à la réserve légale qui sera ainsi dotée entièrement, une somme de.....	37 088 348,80 euros
• à titre de dividende, une somme de 1,20 euro par action, soit.....	149 166 652,80 euros
• au paiement du précompte, une somme de.....	15 289 227,21 euros
• au report à nouveau, le solde soit.....	202 122 581,20 euros
ce qui fait bien au total.....	403 666 810,01 euros

En conséquence, le dividende est fixé à 1,20 euro pour chacune des 124 305 544 actions composant le capital social au 31 décembre 2000. Ce dividende, qui donnera droit à un avoir fiscal de 0,60 euro (50%), 0,30 euro (25%) ou 0,18 euro (15%) par action selon le cas et conformément aux dispositions de la Loi de Finances pour 2001, sera mis en paiement à compter du 18 mai 2001. Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés à ces actions sera affectée au compte "report à nouveau"; il en sera de même de l'ajustement du montant du précompte.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été procédé à la distribution d'un dividende de 77 945 108 euros (1 euro x 77 945 108 actions) au titre de l'exercice 1999, de 380 218 619 francs, soit 57 963 955 euros, (5,50 francs x 69 130 658 actions) au titre de l'exercice 1998 et de 214 196 069,50 francs, soit 32 653 980 euros, (3,50 francs x 61 198 877 actions) au titre de l'exercice 1997.

Quatrième résolution

Autorisation de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de délégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 du Code de Commerce, et pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est destinée, concernant ces actions, à permettre à la Société de :

- les conserver, échanger, céder, transférer ou les remettre en paiement, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- les attribuer aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- procéder à la régularisation des cours par achat et vente en Bourse ;
- optimiser la gestion financière et patrimoniale de la Société ;
- les annuler, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour ;

Les opérations ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, sous réserve des périodes d'abstention prévues par le règlement 90-04 modifié de la Commission des Opérations de Bourse.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société arrêté au 31 décembre 2000, ce qui correspond à 12 430 554 actions, et décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 3 729 166 200 euros.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 300 euros par action et le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 120 euros par action. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, en cas de division ou de regroupement des actions, les prix unitaires ci-dessus visés seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet :

- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration informera l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées en application de la présente résolution.

Les autorisations données au Conseil d'Administration dans la présente résolution se substituent à celles données dans la cinquième résolution à caractère ordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000.

Cinquième résolution

Emission d'obligations

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, d'obligations avec ou sans garantie, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, ces obligations pouvant prendre la forme de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer les caractéristiques des obligations qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum équivalent à 1,5 milliard d'euros ci-dessus fixé, et, d'une manière générale, de passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations.

La présente autorisation est donnée pour une durée de cinq ans.

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration dans la présente résolution se substitue à celle donnée dans la sixième résolution à caractère ordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 22 avril 1999.

II - Résolutions à caractère extraordinaire

Sixième résolution

Autorisation d'annulation d'actions rachetées

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à :

- annuler – conformément aux dispositions de l'Article L. 225-209 du Code de Commerce – en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision, tout ou partie des actions propres détenues par la société, dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;

L'Assemblée Générale fixe à 5 ans à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour réaliser la ou les opérations en vertu de la présente autorisation, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

L'autorisation donnée au Conseil d'Administration dans la présente résolution se substitue à celle donnée dans la douzième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000.

Septième résolution

Réduction de capital pour annuler les actions restituées

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte qu'en exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil de ce groupe devenu définitif le 23 mai 2000, 208 370 actions Cap Gemini lui ont été restituées à la date du 31 mars 2001 par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis.

L'Assemblée Générale décide d'annuler ces actions et de réduire en conséquence le capital social d'une somme égale au multiple de la valeur nominale de 8 euros par action, par le nombre d'actions annulées, 208 370, soit une réduction nominale du capital de $208\,370 \times 8 = 1\,666\,960$ euros.

La différence entre la valeur d'entrée de ces actions dans le patrimoine de Cap Gemini, 35 944 962,10 euros, et leur montant nominal, 1 666 960 euros, soit 34 278 002,10 euros, sera imputée sur la prime d'apport constituée lors de la réalisation définitive de l'apport précité.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation à son Président, pour faire procéder aux opérations matérielles de réduction de capital à l'issue du délai visé à l'article 180 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Huitième résolution

Autorisation d'augmentation du capital social avec droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros et, à cet effet, à procéder, sur ses seules délibérations, à une ou plusieurs augmentations de capital :

- soit par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui pourront souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible qu'à titre réductible ;
- soit par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes d'émission, primes d'apport ou de fusion, provisions ou dotations disponibles, à effectuer par création et distribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions existantes ;
- soit par mise en œuvre successive ou simultanée de plusieurs de ces procédés.

Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette ou ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais, suivant les modalités et dans les conditions qu'il fixera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation de leur nominal portera jouissance ;
- fixer, en cas d'émission d'actions contre espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription à titre irréductible ou à titre réductible réservés par préférence aux propriétaires d'actions anciennes, répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions à quelque titre que ce soit n'en ont pas absorbé la totalité, recueillir les

souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée;

- conclure tous accords avec toutes banques et établissements de crédit en vue de l'émission des actions nouvelles et prendre toutes dispositions en vue d'assurer la bonne fin de la ou des opérations en cause;
- apporter aux statuts toutes modifications qui en résulteront.

D'une façon générale, décider et effectuer, soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette ou ces augmentations de capital.

Les autorisations données au Conseil d'Administration dans la présente résolution se substituent à celles données dans la treizième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000.

Neuvième résolution

Autorisation d'augmentation du capital social sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi,

- (i) prenant acte que la résolution précédente a autorisé le Conseil d'Administration à porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros, en particulier par l'émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces ou par compensation de créances, avec ou sans prime d'émission,
- (ii) autorise le Conseil d'Administration à procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite du plafond mentionnée dans ladite résolution, étant précisé que :
 - à l'exception des dispositions particulières relatives à l'émission d'actions nouvelles avec droit préférentiel de souscription, ou par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes d'émission, primes d'apport ou de fusion, provisions ou dotations disponibles, l'ensemble des dispositions de ladite résolution s'appliqueront à la présente autorisation;
 - le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité à titre irréductible ou réductible pour souscrire les actions, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits par les actionnaires feront l'objet d'un placement public;
 - la somme perçue par la Société pour chacune des actions qui sera émise en vertu de la présente résolution devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des titres;
 - le Conseil d'Administration, selon le cas, pourra procéder à des augmentations de capital à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de Commerce.

Conformément à la loi, la présente autorisation est donnée pour une durée de trois ans.

Les autorisations données au Conseil d'Administration dans la présente résolution se substituent à celles données dans la quatorzième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000.

Dixième résolution

Emission d'obligations convertibles en actions par appel public à l'épargne, avec droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros, d'obligations convertibles en actions de la Société, à tout moment ou à dates fixes, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les obligations convertibles à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale renonce expressément, au profit des porteurs des obligations convertibles qui seraient émises en vertu de la présente autorisation, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des actions à émettre sur conversion de ces obligations.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer leurs conditions d'émission et, notamment :

- déterminer le montant et la durée des emprunts,

- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer la ou les dates auxquelles la conversion pourra être demandée,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de conversion au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des obligations en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des obligataires,
- constater le nombre et le montant des actions émises par voie de conversion des obligations, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à leur conversion.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Onzième résolution

Emission d'obligations convertibles en actions par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, d'obligations convertibles en actions de la Société, à tout moment ou à dates fixes.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des obligations et les bases de leur conversion en actions seront déterminés de façon telle que la somme perçue pour chaque action sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des obligations.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- aux obligations convertibles émises en vertu de la présente autorisation,
- et aux actions qui seront émises par conversion de ces obligations.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les obligations convertibles, sans donner lieu à la création de droits. Les obligations non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer leurs conditions d'émission et, notamment :

- déterminer le montant, la monnaie d'émission et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer la ou les dates auxquelles la conversion pourra être demandée,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de conversion au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des obligations en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des obligataires,
- constater le nombre et le montant des actions émises par voie de conversion des obligations, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à leur conversion.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Douzième résolution

Emission d'obligations à bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, avec droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros, d'obligations à bons de souscription d'actions de la Société dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les obligations à bons de souscription d'actions à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

La valeur nominale totale des actions qui pourront être souscrites par les titulaires de bons ne pourra excéder 400 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés.

La présente autorisation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à la détermination des conditions d'émission et à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et, notamment :

- déterminer le montant et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer le nombre de bons de souscription attachés à chaque obligation,
- arrêter les conditions et modalités d'exercice des droits attachés aux bons de souscription et, éventuellement, de l'achat des bons par la Société,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à l'exercice des bons.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Treizième résolution

Emission d'obligations à bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission, à concurrence d'un montant nominal maximum de 3 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, d'obligations à bons de souscription d'actions de la Société.

La valeur nominale totale des actions qui pourront être souscrites par les titulaires de bons ne pourra excéder 400 millions d'euros, compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés.

La présente autorisation emporte de plein droit au profit des titulaires de bons, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions souscrites sur présentation des bons sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des obligations à bons de souscription d'actions.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux obligations à bons de souscription d'actions objet de la présente autorisation.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les obligations à bons de souscription, sans donner lieu à la création de droits. Les obligations non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à l'émission des emprunts qu'elle a autorisés et de fixer leurs conditions d'émission et, notamment :

- déterminer le montant, la monnaie d'émission et la durée des emprunts,
- déterminer le prix d'émission des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable, la date de versement, la date de jouissance, le prix et les modalités de remboursement du principal avec ou sans prime, les conditions d'amortissement en fonction des conditions du marché,
- fixer le nombre de bons de souscription attachés à chaque obligation,
- arrêter les conditions et modalités d'exercice des droits attachés aux bons de souscription et, éventuellement, de l'achat des bons par la Société,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service des obligations ainsi qu'à l'exercice des bons.

La présente autorisation est donnée pour une durée de deux ans.

Quatorzième résolution

Emission de bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, avec droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la Société et, pour permettre l'exercice de ces bons, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 400 millions d'euros, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour réserver les droits des porteurs de ces bons.

La souscription à ces bons sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les bons à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale renonce expressément, au profit des porteurs de bons qui seraient émis en vertu de la présente autorisation, au droit préférentiel des actionnaires à la souscription des titres à émettre.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder aux émissions qu'elle a autorisées et d'en fixer leurs conditions, notamment :

- fixer la ou les dates et les conditions d'émission des bons ainsi que le nombre de bons de chaque émission,
- déterminer le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées,
- déterminer le prix d'émission des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,

- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des bons ainsi qu'à leur exercice.

La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an, les actions auxquelles les bons donneront droit devant être émises dans le délai de cinq ans à compter de l'émission de ces bons.

Quinzième résolution

Emission de bons de souscription d'actions par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de bons conférant à leurs titulaires le droit de souscrire des titres représentant une quote-part du capital de la Société et, pour permettre l'exercice de ces bons, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 400 millions d'euros, auquel s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des titres à émettre pour réserver les droits des porteurs de ces bons.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions souscrites sur présentation des bons sera au moins égal à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des bons.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- aux bons de souscription qui seraient émis en vertu de la présente autorisation,
- aux actions pouvant être souscrites sur présentation de ces bons.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant la durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les bons de souscription, sans donner lieu à la création de droits. Les bons non souscrits par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder aux émissions qu'elle a autorisées et d'en fixer leurs conditions, notamment :

- fixer la ou les dates et les conditions d'émission des bons ainsi que le nombre de bons de chaque émission,
- déterminer le nombre de bons nécessaires pour souscrire une action,
- fixer les périodes au cours desquelles les droits attachés aux bons pourront être exercés,
- déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant des périodes déterminées,
- déterminer le prix d'émission, en francs français ou en euros, des actions à souscrire par utilisation de ces bons, en fixer la jouissance,
- déterminer les modalités d'ajustement des bases de souscription au cas où la Société procéderait, tant qu'il existera des bons en circulation, à des opérations qui, conformément à la loi, ne peuvent être effectuées qu'en réservant les droits des titulaires de bons,
- constater le nombre et le montant des actions émises par exercice des bons de souscription d'actions, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications nécessaires, conformément à la loi,
- imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,
- d'une manière générale, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission des bons ainsi qu'à leur exercice.

La présente autorisation est donnée pour une durée d'un an, les actions auxquelles les bons donneront droit devant être émises dans le délai de cinq ans à compter de l'émission de ces bons.

Seizième résolution

Emission de valeurs mobilières composées par appel public à l'épargne, avec droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions émises ou à émettre à cet effet.

La souscription à ces valeurs mobilières sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes qui pourront souscrire les valeurs mobilières à émettre tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

- (i) de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société; dans ce cas, le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 400 millions d'euros,
- (ii) de valeurs mobilières autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au (i) ci-dessus; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 3 milliards d'euros.

Le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en (i) ci-dessus ou par conversion, échange, remboursement des valeurs mobilières visées en (ii) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 400 millions d'euros.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant les périodes déterminées.

L'Assemblée Générale confère également au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le Conseil d'Administration dans le délai maximum autorisé par la loi.

Dix-septième résolution

Emission de valeurs mobilières composées par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établis conformément à la loi, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, soit en monnaies étrangères, à l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions émises ou à émettre à cet effet.

Ces valeurs mobilières pourront prendre notamment la forme :

- (i) de titres pouvant représenter une quote-part du capital de la Société assortis de bons donnant le droit de souscrire des actions de la Société; dans ce cas, le montant nominal total des titres auxquels seront attachés les bons de souscription ne devra pas excéder 400 millions d'euros,
- (ii) de valeurs mobilières autres que des obligations convertibles, des obligations à bons de souscription d'actions ou des titres visés au (i) ci-dessus; dans ce cas, le montant nominal total de ces valeurs mobilières ne devra pas excéder 3 milliards d'euros.

Le montant nominal total des actions émises sur exercice des bons visés en (i) ci-dessus ou par conversion, échange, remboursement des valeurs mobilières visées en (ii) ci-dessus, présentation d'un bon attaché à celles-ci ou de toute autre manière ne pourra, en tout état de cause et compte non tenu des ajustements susceptibles d'être opérés, excéder 400 millions d'euros.



La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles elles donneront droit.

La somme perçue ou susceptible d'être ultérieurement perçue par la Société, en francs français ou en euros, pour chacune des actions qui sera émise ou créée par souscription, conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière, devra être au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés à la Bourse de Paris pour les actions de la Société, pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse qui précéderont l'émission des valeurs mobilières qui y donnent droit.

En cas d'utilisation totale ou partielle de la présente autorisation, le Conseil d'Administration devra préciser les modalités de fixation du prix de souscription de ces titres.

L'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières objet de la présente autorisation.

Si la ou les émissions autorisées sont réalisées sur le marché français, le Conseil d'Administration pourra conférer aux actionnaires, pendant une durée et selon les modalités qu'il fixera, un délai de priorité pour souscrire les valeurs mobilières, sans donner lieu à la création de droits. Les valeurs mobilières non souscrites par les actionnaires feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates et les montants des émissions, en déterminer les modalités ainsi que la forme des valeurs mobilières à créer, procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et, généralement, prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des règlements et lois en vigueur.

En cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital sur présentation d'un bon, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour déterminer les modalités selon lesquelles la Société aura la faculté d'acheter les bons de souscription, à tout moment ou pendant les périodes déterminées.

L'Assemblée Générale confère également au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour apporter aux statuts les modifications rendues nécessaires par l'utilisation des pouvoirs ci-dessus.

Les émissions décidées en vertu de la présente autorisation devront être réalisées par le Conseil d'Administration dans le délai maximum autorisé par la loi.

Dix-huitième résolution

Plafond général des autorisations financières

L'Assemblée Générale, sous condition suspensive du vote de la huitième résolution, décide que le montant global des augmentations du capital social qui pourront être réalisées en vertu des délégations de pouvoirs conférées par les dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions précédentes, viendra s'imputer sur l'autorisation plus générale conférée au Conseil d'Administration en vertu de la huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour qui autorise le Conseil d'Administration à porter le capital social jusqu'à un montant nominal maximum de 1,5 milliard d'euros.

Les autorisations données au Conseil d'Administration dans les dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième résolutions qui précèdent se substituent à celles données dans les quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2000.

Dix-neuvième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Dénomination sociale et siège social

Dénomination sociale : Cap Gemini

Siège social : 11, rue de Tilsitt, 75017 Paris

Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme soumise aux dispositions de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 17 septembre 1984. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 4 octobre 1984.

Sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, la durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et hors de France, d'aider à la gestion et au développement des entreprises en mettant à leur service ses connaissances dans leur domaine d'activité économique, son savoir-faire en matière de restructuration et d'organisation des tâches, et ses compétences dans les technologies de l'information.

Dans l'accomplissement de cet objet, la Société exerce au profit de ses clients, directement ou par l'intermédiaire de sociétés filiales ou associées, l'une ou l'autre des activités suivantes prise isolément ou plusieurs de ces activités de façon séparée ou intégrée :

1. Le conseil en management

En association étroite avec le client, la Société participe à la transformation de l'entreprise en l'aidant à la redéfinition ou à la réorientation de sa stratégie, en modifiant sa ligne de produits et services, en remodelant ses structures, en rénovant ses processus de fonctionnement, en remotivant son personnel, etc... Elle utilise à cette fin, et en tant que de besoin, toutes les possibilités offertes par les technologies de l'information les plus récentes.

2. La conception et la réalisation de systèmes d'information

La Société conçoit et réalise des systèmes d'information : développement sur mesure de logiciels spécifiques, mises en œuvre d'applications informatiques à base de produits logiciels (fournis par des tiers ou appartenant à la Société), intégration de systèmes incorporant des matériels, des moyens de communication, des logiciels spécifiques, des progiciels et éventuellement d'autres composants, etc. La Société fournit également les prestations de conseil, de maîtrise d'œuvre, de formation et d'assistance relatives à ces réalisations.

3. La gestion des systèmes d'information

La Société gère pour le compte de ses clients tout ou partie des ressources associées à leur système d'information. Dans ce cadre, la Société peut être amenée à fournir elle-même tout ou partie des ressources matérielles nécessaires : ordinateurs, moyens de télécommunications, etc.

La Société peut également gérer pour le compte de ses clients les services que l'exploitation de ces systèmes d'information leur permet de fournir à leurs propres clients. Elle peut aussi devenir l'associé de son client dans une structure qui exerce tout ou partie de ses activités.

Dans l'exercice de cet objet social, la Société peut décider :

- la création de filiales spécialisées ou la prise de participations financières dans le capital d'autres sociétés et la gestion de ces participations : cette gestion, qui est rémunérée, inclut notamment l'assistance dans les domaines technique, commercial, juridique et financier, la diffusion et l'entretien d'une image commune, l'organisation des structures financières, l'aide aux négociations destinées à faciliter l'obtention de tous contrats ou marchés, la formation, les efforts de recherche et développement, etc,
- le placement et la gestion des fonds lui appartenant, ainsi que l'octroi d'avances de trésorerie, de cautions, d'avaux ou de garanties qu'il sera jugé utile d'apporter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation majoritaire ou non,
- l'obtention ou l'acquisition de tous brevets, procédés de fabrique ainsi que leur exploitation, cession, apport ou concession.

L'objet de la Société inclut plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets précités ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles de faciliter l'accomplissement ou le développement desdits objets.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 703 844.

Le code APE de la Société est 741 J.

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'Administration (ou le Directoire du 24 mai 1996 au 23 mai 2000) et les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de la Société : 11, rue de Tilsitt - 75017 Paris.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Répartition des bénéfices

Le bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi est à la disposition de l'Assemblée Générale. Celle-ci décide souverainement de son affectation : elle peut, en totalité ou pour partie, l'affecter à tous fonds de réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou le distribuer aux actionnaires.

L'Assemblée décide également des modalités de cette distribution. Elle peut proposer aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre un paiement du dividende en numéraire ou un paiement en actions : dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions nouvelles dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les dispositions qui précèdent sont également applicables à la distribution d'acomptes sur dividendes, dans les conditions prévues par la loi.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, dans la mesure où la loi le permet.

Assemblées Générales

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou par correspondance, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme d'une inscription nominative ou au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

L'assistance personnelle de l'actionnaire à l'assemblée annule tout vote par correspondance ou tout vote par procuration.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte qu'à la condition que les bulletins de vote parviennent à la Société trois jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote par correspondance, le vote par correspondance prime le vote par procuration.

Franchissements de seuils

Il n'existe pas de seuils statutaires autres que les seuils légaux.

La Société a adopté le régime des titres au porteur identifiables et peut en conséquence faire usage des dispositions légales prévues en la matière.

Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Il n'existe pas de droits de vote multiples.

Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts et décrites ci-dessous.

Capital social

Au 31 décembre 2000, le capital social s'élevait à 994 444 352 euros, divisé en 124 305 544 actions de 8 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

Capital autorisé mais non émis

Les Assemblées Générales Extraordinaires des 22 avril 1999 et 23 mai 2000 ont respectivement autorisé le Directoire et le Conseil d'Administration à procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-dessous) :

Nature des titres (1)	Montant (en euros)	Date d'autorisation	Date d'expiration
Actions ordinaires avec DPS	1,5 milliard de nominal	23/05/2000	23/05/2005
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1,5 milliard de nominal	23/05/2000	23/05/2005
Actions ordinaires sans DPS	1,5 milliard de nominal	23/05/2000	23/05/2003
Obligations simples	800 millions	22/04/1999	22/04/2004
OC sans DPS	3 milliards pour les obligations	23/05/2000	23/05/2002
OC avec DPS	3 milliards pour les obligations	23/05/2000	23/05/2002
OBSA sans DPS	3 milliards pour les obligations 400 millions de nominal pour les actions	23/05/2000	23/05/2002
OBSA avec DPS	3 milliards pour les obligations 400 millions de nominal pour les actions	23/05/2000	23/05/2002
BONS sans DPS	400 millions de nominal	23/05/2000	23/05/2001
BONS avec DPS	400 millions de nominal	23/05/2000	23/05/2001
VMC sans DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	23/05/2000	Délai légal
VMC avec DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	23/05/2000	Délai légal

(1) Ces autorisations ne peuvent porter le capital à un montant nominal total supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Abréviations : VMC = Valeurs mobilières composées

OC = Obligations convertibles

DPS = Droit préférentiel de souscription

ABSA = Actions à bons de souscription d'actions

OBSA = Obligations à bons de souscription d'actions

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, l'actionnaire peut disposer d'un délai de priorité pour la souscription de ces valeurs dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Autres titres donnant accès au capital

Voir la note 14-b des états financiers consolidés concernant les options de souscription d'actions.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2001 d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à diverses opérations sur le capital de la Société (voir tableau ci-dessous) :

Nature des titres (1)	Montant (en euros)	Date d'autorisation	Date d'expiration
Actions ordinaires avec DPS	1,5 milliard de nominal	16/05/2001	16/05/2006
Actions ordinaires par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1,5 milliard de nominal	16/05/2001	16/05/2006
Actions ordinaires sans DPS	1,5 milliard de nominal	16/05/2001	16/05/2004
Obligations simples	1,5 milliard	16/05/2001	16/04/2006
OC sans DPS	3 milliards pour les obligations	16/05/2001	16/05/2003
OC avec DPS	3 milliards pour les obligations	16/05/2001	16/05/2003
OBSA sans DPS	3 milliards pour les obligations 400 millions de nominal pour les actions	16/05/2001	16/05/2003
OBSA avec DPS	3 milliards pour les obligations 400 millions de nominal pour les actions	16/05/2001	16/05/2003
BONS sans DPS	400 millions de nominal	16/05/2001	16/05/2002
BONS avec DPS	400 millions de nominal	16/05/2001	16/05/2002
VMC sans DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	16/05/2001	Délai légal
VMC avec DPS	400 millions de nominal pour les ABSA 3 milliards de nominal pour les valeurs autres qu'OC ou OBSA et 400 millions de nominal pour les actions secondaires	16/05/2001	Délai légal

(1) Ces autorisations ne peuvent porter le capital à un montant nominal total supérieur à 1,5 milliard d'euros.

Abréviations : VMC = Valeurs mobilières composées

OC = Obligations convertibles

DPS = Droit préférentiel de souscription

ABSA = Actions à bons de souscription d'actions

OBSA = Obligations à bons de souscription d'actions

En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription est supprimé, l'actionnaire peut disposer d'un délai de priorité pour la souscription de ces valeurs dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Autres titres donnant accès au capital

Voir la note 14-b des états financiers consolidés concernant les options de souscription d'actions.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Primes d'émission et d'apport (en euros)
Au 1^{er} JANVIER 1996	53 073 228	323 638 458	525 047 103
Augmentations de capital :			
- par fusion-absorption des sociétés Sogeti et SKIP	7 106 993	43 338 164	162 356 192
Augmentations de capital en numéraire :			
- par levée d'options de souscription d'actions	176 374	1 075 522	2 814 352
- par conversion d'obligations	30	183	1 776
- par exercice de bons de souscription	41	250	1 967
Au 31 DÉCEMBRE 1996	60 356 666	368 052 577	690 221 391
Augmentations de capital en numéraire :			
- par levée d'options de souscription d'actions	842 043	5 134 745	14 211 730
- par conversion d'obligations	168	1 024	10 104
Au 31 DÉCEMBRE 1997	61 198 877	373 188 346	704 443 224
Fusion-absorption de Gemini Consulting Holding SA	–	–	20 056
Augmentations de capital en numéraire :			
- par souscription de 6 823 741 actions émises à 550 francs (83,85 euros)	6 823 741	41 610 904	530 539 031
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	–	–	(11 181 879)
- par levée d'options de souscription d'actions	1 108 040	6 756 784	18 208 188
Au 31 DÉCEMBRE 1998	69 130 658	421 556 035	1 242 028 620
Augmentations de capital :			
- par la conversion en euro du capital et élévation de la valeur nominale de l'action à 8 euros	–	131 489 229	(131 489 229)
- par l'offre publique d'échange sur les intérêts minoritaires de Cap Gemini NV	7 304 001	58 432 008	944 261 249
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	–	–	(5 647 677)
Augmentations de capital en numéraire :			
- par levée d'options de souscription d'actions	1 510 449	12 083 592	26 225 526
Au 31 DÉCEMBRE 1999	77 945 108	623 560 864	2 075 378 489
Augmentation de capital :			
- par rémunération des apports de l'activité de Conseil d'Ernst & Young	42 737 107	41 896 856	9 060 266 684
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'apport	–	–	(53 147 828)
Augmentations de capital en numéraire :			
- par émission d'actions nouvelles réservées à Cisco	2 597 764	20 782 112	680 614 168
Frais liés à l'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	–	–	(2 254 552)
- par levée de souscription d'actions	1 025 565	8 204 520	23 340 953
Au 31 DÉCEMBRE 2000	124 305 544	994 444 352	11 784 197 914

Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital est donnée page 12 étant rappelé qu'il n'existe pas de droits de vote multiples.

Il est également rappelé qu'en exécution des accords conclus entre Cap Gemini et Ernst & Young lors de l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young devenu définitif le 23 mai 2000, 208 370 actions Cap Gemini ont été restituées à la Société au 31 mars 2001 par des personnes devenues salariées du Groupe Cap Gemini Ernst & Young et l'ayant quitté depuis. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Il est également rappelé qu'au 31 décembre 2000, la Société Ernst & Young US LLP détenait 6,2% du capital mais seulement 4,9% des droits de vote aux Assemblées Générales de la Société en raison d'une déclaration tardive de franchissement de seuil.

Au 31 décembre 2000, il existait 1 483 actionnaires nominatifs.

Aucun actionnaire autre que CGIP, Ernst & Young US LLP et Monsieur Serge Kampf n'a déclaré à la Société avoir franchi le seuil légal de 5% du capital, étant précisé que les statuts ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information en cas de détention d'une fraction du capital inférieure à 5%.

Les personnes physiques membres du Conseil d'Administration détiennent moins de 10% du capital de la Société.

Modifications dans la répartition du capital de la Société durant les trois dernières années

En mars 1998, la Société a réalisé une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription portant sur l'émission de 6 823 741 actions nouvelles au prix de 550 francs (83,85 euros). Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse n° 98-185 en date du 18 mars 1998.

En juillet 1998, CGIP a cédé un peu plus de 3% de sa participation dans la Société.

En juillet 1999, CGIP a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant à échanger des actions Cap Gemini qu'elle avait en portefeuille contre ses propres titres. A l'issue de cette opération, CGIP détenait encore plus de 20% du capital de la Société.

En août 1999, la Société a procédé à l'émission de 7 304 001 actions nouvelles à l'effet de rémunérer les apports des actionnaires de Cap Gemini NV ayant répondu à l'offre publique d'échange initiée par la Société en juin 1999 et portant sur la totalité des actions représentatives du capital de Cap Gemini NV non encore détenues par la Société. Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération ayant reçu le visa de la Commission des Opérations de Bourse n° 99-876 en date du 24 juin 1999.

Le 23 mai 2000, la Société a procédé à l'émission de 42 737 107 actions nouvelles à l'effet de rémunérer l'apport de l'activité conseil d'Ernst & Young.

En octobre 2000, la Société a procédé à l'émission de 2 597 764 actions nouvelles en titre d'une augmentation de capital réservée à Cisco Systems, inc.

Répartition du capital aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000

	CGIP	S. Kampf	Public et Managers	Ernst & Young US LLP
31 décembre 1998	26 %	14 %	60 %	—
31 décembre 1999	20 % (1)	12 % (1)	68 %	—
31 décembre 2000	12,7 % (2)	5,2 % (2) (3)	75,9 %	6,2 %

(1) Après l'augmentation de capital d'août 1999 consécutive à l'OPE sur les actions détenues par les actionnaires minoritaires de Cap Gemini NV.

(2) Après les deux augmentations de capital réservées à Ernst & Young (mai 2000) et à CISCO (novembre 2000).

(3) Après cession en janvier 2000 (au prix convenu en janvier 1996) d'environ 2 000 000 d'actions à 200 des managers du Groupe. Au 31 décembre 2000, la société détient 192 538 actions restituées par les ex-associés d'Ernst & Young Consulting et ayant quitté le Groupe.

Pactes d'actionnaires

Les accords d'actionnaires conclus entre la société Cap Gemini et les vendeurs des activités de conseil d'Ernst & Young (apporteurs qui n'exercent pas des activités de conseil d'une part, et apporteurs qui exercent des activités de conseil d'autre part) ont fait l'objet d'une publicité effectuée par le Conseil des Marchés Financiers (CMF) en date du 3 mai 2000 sous la référence 200C0662. Ces accords prévoyaient essentiellement les conditions dans lesquelles tout ou partie des 42 737 107 actions nouvelles Cap Gemini émises en rémunération des apports seraient mises sur le marché de façon ordonnée d'ici mi-2005, de façon à limiter les effets de perturbation éventuels sur le marché du titre.

Le Conseil des marchés financiers a considéré que les accords entre Cap Gemini et d'une part, les associés et entités du réseau Ernst & Young et, d'autre part, les anciens associés Ernst & Young désormais employés de Cap Gemini Ernst & Young n'étaient pas constitutifs d'une action de concert entre ses différents signataires.

Ces accords ont fait l'objet d'un amendement qui a fait l'objet d'une publicité par le CMF en date du 10 avril 2001 sous la référence 201 C 0384. Cet amendement visait à assouplir les modalités de cessions d'actions Cap Gemini (tant en terme de volume que de calendrier) tout en demeurant dans le cadre d'un processus de vente organisé, aux fins de minimiser les perturbations de marché. Cet amendement aux accords a essentiellement consisté à mettre en place une procédure d'interrogation régulière des actionnaires quant à leurs intentions de vente des titres en leur possession ainsi qu'un comité les représentant, chargé de décider du lancement des opérations et de leurs modalités, Cap Gemini étant pour sa part chargée de coordonner la préparation et le lancement des opérations de mise sur le marché. Ces modifications ne changent en rien les modalités selon lesquelles les actions devenaient acquises sans conditions ("lock-up") aux termes des accords d'origine.

Organes d'administration et de direction

Conseil d'Administration

Les onze membres du Conseil d'Administration ont été nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2000, pour une durée de six années.

- Serge Kampf
nommé Président par le Conseil du 23 mai 2000
- Ernest-Antoine Seillière
nommé Vice-Président par le Conseil du 23 mai 2000
Président Directeur Général de la Compagnie Générale d'Industrie et de Participations (CGIP)
- Christian Blanc
Président de Merrill Lynch France
- Paul Hermelin
nommé Directeur Général Délégué par le Conseil du 23 mai 2000
- Pierre Hessler
nommé Directeur Général Délégué par le Conseil du 23 mai 2000
- Michel Jalabert
- Ruud van Ommeren
Président du Conseil de Surveillance de Cap Gemini NV
- Terry Ozan
nommé Directeur Général Délégué par le Conseil du 23 mai 2000
- Bruno Roger
Membre du Comité Exécutif de Lazard et Senior Manager de Lazard Paris
- Geoff Unwin
nommé Directeur Général par le Conseil du 23 mai 2000
- Guy de Wouters
Membre du Comité Exécutif de la CGIP

Depuis sa constitution le 23 mai 2000, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours des 8 derniers mois de l'exercice 2000. Il est prévu qu'il se réunisse six fois au cours de l'exercice 2001.

Censeurs

L'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2000 a également nommé deux censeurs, pour une durée de six années.

- Chris van Breugel
- Phil Laskawy

Chairman et Chief Executive Officer de Ernst & Young LLP et Ernst & Young US LLP.

Comités

Le Conseil d'Administration a créé trois comités spécialisés et un Comité Exécutif Groupe (Group Management Committee).

Les trois comités spécialisés

- **Comité Stratégie et Investissements** (cinq membres)
Président : Ernest-Antoine Seillière
Membres : Christian Blanc, Chris van Breugel, Terry Ozan, Geoff Unwin
- **Comité d'Audit** (quatre membres)
Président : Bruno Roger
Membres : Pierre Hessler, Michel Jalabert, Guy de Wouters
- **Comité Nominations et Rémunérations** (quatre membres)
Président : Serge Kampf
Membres : Paul Hermelin, Phil Laskawy, Ruud van Ommeren

Comité Exécutif (neuf membres)

Président du Comité Exécutif : Geoff Unwin, Directeur Général

Membres : Paul Hermelin, Directeur Général Délégué en charge des opérations

Pierre Hessler, Directeur Général Délégué

Terry Ozan, Directeur Général Délégué en charge des opérations en Amérique du Nord

Berend Brix, Directeur Général Adjoint en charge des "Global Sector Units"

Hubert Giraud, Directeur Général Adjoint en charge de la gestion des risques et des opportunités

Mark Hauser, Directeur Général Adjoint en charge des métiers, des offres et du marketing

Frédéric Lemoine, Directeur Général Adjoint en charge des finances

Dale Wartluft, Directeur Général Adjoint en charge des relations avec certains très grands clients

Intérêts des dirigeants

Rémunération des dirigeants

Rémunérations acquises au titre de l'exercice 2000 par les cinq dirigeants mandataires sociaux (montants bruts) :

En euros	Rémunération Fixe	Variable (*)	Rémunération brute totale
Serge Kampf Président Directeur Général	347 584	141 046	488 630
Geoff Unwin Directeur Général	576 000	366 048	942 048 (1)
Paul Hermelin Directeur Général Délégué	365 878	232 515	598 393
Pierre Hessler Directeur Général Délégué	484 788	219 467	704 255
Terry Ozan (31 semaines sur 52) Directeur Général Délégué	1 011 157	252 789	1 263 946 (2)

(*) Payée en avril 2001.

(1) 1 euro = 0,625 livre sterling.

(2) 1 euro = 0,93 dollar.

La part variable de la rémunération de ces dirigeants est fonction pour moitié de la performance réalisée par le Groupe au cours de l'exercice écoulé (croissance, résultat d'exploitation) et pour moitié du degré de réalisation d'une liste d'objectifs personnels. En ce qui concerne M. Terry Ozan (et plus généralement les managers issus d'Ernst & Young), un régime transitoire a été instauré qui, pour l'exercice 2000, fixe à 20 % du total le montant normal (dit montant "théorique") de cette rémunération variable.

Rémunération des administrateurs et censeurs

Il a été versé aux onze administrateurs et aux deux censeurs du Conseil d'Administration de Cap Gemini S.A. une somme totale de 347 200 euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2000. Cette somme comprend les rémunérations correspondant à leurs fonctions dans les 3 comités spécialisés.

Options de souscription d'actions (note 14.b page 43)

Quatre des onze membres du Conseil d'Administration – M. Serge Kampf lui-même ne détient pas (et n'a jamais reçu) de stock options – détenaient au 31 décembre 2000 un total de 326 354 options de souscription d'actions, soit 4,3% du nombre total d'options de souscription d'actions attribuées et non encore exercées à cette date (7 487 783).

	Stock options au titre du 3 ^e Plan	Stock options au titre du 4 ^e Plan	Total
Paul Hermelin	18 540	70 000	88 540
Pierre Hessler	29 664	50 000	79 664
Michel Jalabert	9 270	0	9 270
Geoff Unwin	98 880	50 000	148 880
TOTAL	156 354	170 000	326 354

Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction ou avec des sociétés ayant des dirigeants en commun avec la Société.

Il n'existait pas, au 31 décembre 2000, de convention particulière autre que celles mentionnées dans les rapports des Commissaires aux Comptes. Depuis cette date aucune convention significative n'a été signée.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

Néant.

Intéressement du personnel

Contrats d'intéressement et de participation.

L'ensemble des sociétés françaises du Groupe bénéficie, dans le cadre de la réglementation en vigueur, d'accords de participation.

Options attribuées au personnel sur les actions de la Société : Voir note 14-b aux états financiers consolidés.

Responsable du document de référence

Serge KAMPF, Président Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

- CONSTANTIN ASSOCIÉS
26, rue de Marignan, 75008 PARIS,
représenté par MM. JF. SERVAL et L. LEVESQUE
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 1990.
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.
- COOPERS & LYBRAND AUDIT, membre de PriceWaterhouseCoopers
32, rue Guersant, 75017 PARIS,
représenté par M. B. RASCLE
Date du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996.
Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2001.



Commissaires aux Comptes suppléants :

- Monsieur Jean-Claude SAUCE
114, rue Marius AUFAN, 92300 LEVALLOIS-PERRET,
Commissaire aux Comptes suppléant de CONSTANTIN ASSOCIES
dont le mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996.
Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2001.
- Monsieur Pierre-Bernard ANGLADE
32, rue Guersant, 75017 PARIS,
Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet COOPERS & LYBRAND AUDIT,
nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 1996.
Echéance du mandat : Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

Responsable de l'information

Frédéric LEMOINE
Directeur Général Adjoint en charge des finances
11, rue de Tilsitt, 75017 PARIS
Tél. : 01.47.54.50.00.

Calendrier indicatif des publications financières – 2001

Chiffres d'affaires trimestriels

- 1^{er} trimestre 2001 (janvier à mars) : 3 mai 2001
- 2^e trimestre 2001 (avril à juin) : 10 août 2001
- 3^e trimestre 2001 (juillet à septembre) : 14 novembre 2001
- 4^e trimestre 2001 (octobre à décembre) : 15 février 2002

Résultats premier semestre 2001 : date non encore déterminée.

Attestation du responsable

“A ma connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.”

Serge Kampf
Président-Directeur Général

Attestation des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de CAP GEMINI SA et en application du règlement COB 98-01 nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Serge KAMPF, Président Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 1999, arrêtés par le Directoire, et 2000, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

Les notes 3 et 19 des “Notes sur les comptes consolidés” exposent le traitement de l'apport des activités conseil d'Ernst & Young et de la fiscalité liée à cette opération.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Fait à Paris, le 9 mai 2001

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Jean-François Serval - Laurent Lévesque

COOPERS & LYBRAND AUDIT
Membre de PricewaterhouseCoopers
Bernard Rasclé

COB

En application de son règlement n° 98-01/95-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 9 mai 2001 sous le numéro R.01-179. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

TABLEAU DE CONCORDANCE

(Règlement COB 98-01)

Le rapport annuel étant enregistré comme Document de Référence par la Commission des Opérations de Bourse, ce tableau indique, pour chacune des rubriques prévues par cette réglementation, les numéros des pages où figurent les renseignements demandés par l'instruction d'application du règlement 98-01.

	Page
1.1 Nom et fonctions du responsable du document	84
1.2 Attestation du responsable	86
1.3 Noms et adresses des contrôleurs légaux	84
3.1 Renseignements de caractère général concernant la Société	76
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	78
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	81
3.4 Marché des titres de la Société	12
3.5 Dividendes	14
4.1 Présentation de la Société et du Groupe	2
4.3 Faits exceptionnels et litiges	50
4.4 Effectifs	8
4.5 Politique d'investissement	9
5.1 Comptes de la Société	24
6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital	83
7.1 Evolution récente	15
7.2 Perspectives d'avenir	22

